ANNÉE T. LI

N° 1182 — 19 septembre 1954

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

ABONNEMENT

France et Union française	Un an 875 F 6 mois 475 F
Étranger	Un an 940 F

PRIX DU NUMÉRO :
40 F pour l'année en cours.
60 F pour les numéros de l'année précédente.
80 F pour les numéros des années antérieures.

AISON DE LA BONNE PRESSE, 5, RUE BAYARD, PARIS-8e
CHÈQUES POSTAUX : PARIS COMPTE N° 1668

ACTES DU SAINT-SIÈGE

onstitution apostolique « Omnium Ecclesiarum »

concernant la Mission de France (15 août 1954)

ous avons publié dans notre dernier numéro (1) *ticle de* l'Osservatore Romano *annonçant la ution de la Constitution apostolique* Omnium lesiarum *qui fixe le nouveau statut de la sion de France. Le texte de cette Constitution s étant parvenu, nous le reproduisons ci-ès* (2) :

e souci de toutes les Eglises, qui Nous presse vertu de Notre charge apostolique, Nous ande de promouvoir par les moyens les plus aces tout ce qui peut contribuer à l'extension a religion catholique et au salut des âmes.

ussi, poussé par les responsabilités de Notre istère, Nous occupons-Nous des pays les plus tains encore privés de la lumière de l'Evan- pour en confier le soin à des missionnaires, s négliger pour autant l'ensemble des nations étiennes, faisant au contraire tous Nos efforts r que chez elles demeure intègre et sans dom-e la profession de la foi chrétienne.

armi ces nations, il Nous est agréable aujour-hi de nommer la France à cause de sa noblesse le la très profonde affection que Nous portons ette Fille aînée de l'Eglise : alors que Nous ions pas encore été porté au suprême ponti-t, dans un discours prononcé lors d'une léga- solennelle, nous avons célébré les mérites uliers que la France s'est acquis au cours des les dans le progrès de la foi catholique (3). es mérites, Nous sommes heureux de les rap-er à nouveau au cours de l'Année mariale.

Quand Nous pensons au privilège unique de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, en ce centenaire, Notre esprit et Notre cœur se tournent vers Lourdes où, quatre années après la définition du dogme, l'Immaculée Vierge elle-même a confirmé par des apparitions, des entretiens et des miracles la déclaration du Pontife suprême.

Et pourtant Notre inquiétude est profonde quand Nous réfléchissons à certaines circonstances qui affectent la religion en France, circonstances qui, déjà, dans le passé, avaient fortement ému Nos prédécesseurs. Qu'il suffise, à ce propos, de rappeler le nom immortel de Léon XIII et celui de Pie X que, avec un si grand bonheur et aux applaudissements du monde catholique, Nous avons inscrit au catalogue des saints.

En plusieurs documents des plus célèbres, ces Pontifes suprêmes ont abondamment loué le clergé français pour sa compétence et son zèle, surtout au moment où de grandes difficultés accablaient l'Eglise et qu'elle était affligée d'injustes angoisses.

Pour que la persévérance et le courage dans la défense des droits de l'Eglise ne diminuent d'aucune façon et pour que les fidèles ne dévient pas du droit chemin, les Pontifes suprêmes déjà nommés ont donné aux évêques de France des conseils pleins de sagesse et de gravité, conseils qui, dans les circonstances présentes, demeurent de la plus haute importance.

Il Nous plaît de rappeler les conseils paternels que Léon XIII, d'heureuse mémoire, dans une lettre écrite en français, le 8 septembre 1899, adressa avec beaucoup de sagesse aux prêtres de France préoccupés des intérêts de leurs contemporains (1).

D. C., n° 1181, du 5. 9. 1954, col. 1091.

Ce texte, dans sa traduction présente, est celui qui é communiqué par S. Em. le card. Liénart aux commu-és de la Mission de France, accompagné de la lettre nous publions plus loin (col. 1159).

S. S. Pie XII fait allusion au discours qu'il prononça otre-Dame de Paris, le 13 juillet 1937, alors qu'il était en France pour présider, en qualité de cardinal-légat, cérémonies d'inauguration de la basilique de Sainte-rèse de Lisieux. Cf. *D. C.*, n° 852, du 14 août 1937, 253 et s. (*N. D. L. R.*)

(1) Encyclique *Depuis le jour* adressée aux archevêques, évêques et au clergé de France. (*Actes de S. S. Léon XIII*, Edition de la typographie vaticane, t. XIX, p. 157. Editions de la Bonne Presse, t. VI, p. 94.)

Nous ne pouvons pas davantage passer sous silence les exhortations que le saint évêque de Rome, Pie X, animé d'un profond désir de tout renouveler dans le Christ, adressait dans un esprit quasi prophétique aux archevêques et évêques de France réunis à l'occasion du IIe Congrès des missions diocésaines :

« Nous ne voulons pas manquer de vous adresser les encouragements de Notre cœur paternel, persuadé qu'ils vous inciteront à redoubler de zèle pour une œuvre dont les débuts ont déjà été très féconds pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes... Ayez donc profondément à cœur d'accroître le nombre des apôtres destinés à cette charge, si bien qu'aucune paroisse de vos diocèses ne soit trop longtemps privée de leur ministère. Nous n'ignorons certes pas qu'ils sont loin de manquer en France les hommes qui, à l'exemple des apôtres, occupés à l'oraison et au ministère de la parole, se dévouent tout entiers à la perfection des saints et à l'édification du Corps du Christ. Mais ils sont trop peu nombreux, vous le savez bien, pour parcourir toutes les paroisses et y instaurer les règles de l'Evangile. Aussi voudrions-Nous encore recommander avec instance à votre activité pastorale que chaque diocèse possède, régulièrement instituée et munie comme il convient de tous les secours de la piété et de la doctrine, l'œuvre si salutaire et si indispensable de formation et de direction des missionnaires diocésains.

Certes, une telle entreprise n'est pas exempte des difficultés dues, soit au défaut des prêtres, soit au manque de ressources. Mais il s'agit, vous vous en rendez bien compte, d'une œuvre si utile pour former les âmes à la piété qu'elle doit être votre œuvre de prédilection. » (1)

Les difficultés des circonstances, la malice des temps et des hommes, la diminution du nombre des prêtres et d'autres causes importantes et graves empêchèrent de mettre en pratique, autant qu'on l'aurait désiré, les conseils du Pontife suprême.

Aussi éprouvons-Nous encore aujourd'hui la douleur et le regret de voir tant d'hommes — et notamment parmi ceux qui gagnent leur pain de chaque jour dans les usines, les ateliers et les champs, — trompés par les enseignements des matérialistes, abandonner presque entièrement les observances et les mœurs chrétiennes.

Or, il faut mener vite à l'unique bercail du Christ ces brebis qui s'égarent imprudemment.

Ce sera le principal travail des ministres sacrés qui ont des aptitudes et une préparation à ce ministère qui ressemble beaucoup au ministère des Missions ; qu'ils soient excellents dans la science comme dans la vertu requises, convenablement instruits des principes qui régissent les questions sociales, principes si souvent et si clairement enseignés par Nous comme par Nos prédécesseurs et que, dépassant tous les intérêts terrestres, ils se donnent de tout leur cœur à cette haute fonction de l'apostolat.

Nous savons, certes, quelles grandes choses ont réalisées Nos Vénérables Frères les archevêques et évêques de France, quelles épreuves ils ont eu à supporter et Nous connaissons leur compétence pastorale : aussi profitons-Nous de l'occasion qui Nous est offerte pour les en féliciter.

Ils sont résolument attachés aux dispositions qui ont toujours réglé l'exercice du saint ministèr non moins qu'aux méthodes d'apostolat qui on été approuvées. Pourtant, ils s'efforcent de mettr en pratique des remèdes et des moyens aussi nou veaux qu'adaptés et ils expérimentent des entre prises difficiles et variées plus en rapport avec le mœurs de la vie moderne et les nécessités d temps.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'Associa tion de clercs, appelée « la Mission de France » a été fondée par les cardinaux et archevêques d ce pays et érigée en France il y a quelques anné selon une formule que les Sacrées Congrégation Romaines, chacune selon sa compétence propr ont approuvée *ad experimentum*, en accordant cette Mission le droit de s'agréger des clercs de les promouvoir aux Ordres sacrés, au titre pa ticulier de « la Mission de France ».

L'expérience a porté ses fruits et leur qualit mise en rapport avec le peu de temps écoul prouve l'utilité de la Mission ; mais l'expérien a aussi suggéré la nécessité de lui donner un Constitution juridique plus ferme qui répon avec plus de précision aux lois et aux princip du droit commun sur lesquels reposent la solidi et le progrès de toutes les institutions ecclésia tiques.

Sur la demande récente de Nos Vénérabl Frères dans l'épiscopat déjà nommés, si profond ment unis à Notre personne et à ce Siège apo tolique, pour que rien ne manque de ce que No pouvons faire en vue de mieux pourvoir à la di cipline des clercs et au salut des âmes, Nous avo confié ce travail à Notre Sacrée Congrégati Consistoriale.

La proposition nous ayant été faite, par Not Vénérable Frère Adéodat Jean, S. Exc. Rme ca dinal Piazza, évêque de Sabine et Poggio Mirte secrétaire de cette Sacrée Congrégation Consist riale, d'ériger et de constituer l'Association clercs séculiers que l'on appelle « la Mission France », en prélature *nullius*, ayant son prop territoire et son prélat Ordinaire, Nous avo après mûre réflexion, approuvé ce projet ordonné de le réaliser.

C'est pourquoi, agréant avec bienveillance l demandes que Nous avait présentées Notre ch Fils Achille, S. Exc. Rme cardinal Liénart, évêq de Lille, président du Conseil ou Commissi épiscopale préposé à la direction de « la Missi de France », après avoir reçu le vœu favorab de Notre Vénérable Frère Paul Marella, arch vêque titulaire de Doclée, Notre nonce en Fran et avec le consentement de Notre Vénérable Frè Frédéric-Edouard-Camille Lamy, archevêque Sens, suppléant au consentement de toutes l autres personnes qui auraient ou présumerai avoir quelque droit à intervenir dans cette affai désirant très vivement que cela soit bon, heure et salutaire, et soit profitable au salut des âm et à « la Mission de France », en vertu de No autorité apostolique, Nous décrétons et ordonn ce qui suit :

I

Nous soustrayons à la juridiction de l'Ordina de Sens le territoire qui se trouve situé da l'archidiocèse de Sens et qui constitue la parois appelée Pontigny, dans ses limites présentes tel qu'elles sont tracées sur le plan ci-annexé, av son église et les bâtiments adjacents — ja abbaye de Pontigny, joyau de l'Ordre sacré

(1) *A. A. S.*, III (a. 1911), p. 268. *Actes de S. S. Pie X*, Editions de la Bonne Presse, t. VII, p. 68.

îteaux, qui fut illustré par la renommée de ses uvres et aussi par les exemples de ses saints — Nous le soumettons à la juridiction du prélat e « la Mission de France » *ad nutum Sanctae edis ;* en conséquence, se trouve suspendu tout ouvoir dudit Ordinaire de Sens sur ce territoire, e telle manière que, dorénavant, « la Mission de rance » puisse être considérée et soit comme n diocèse de prélature *nullius.*

II

« La Mission de France », ainsi érigée et constuée, conformément au canon 319, § 2 C. I. C., st régie par les lois du droit général, sans prédice des statuts de sa propre loi.

III

§ 1. — Le territoire de la Mission, dans ses mensions modestes et ses limites bien définies, ontiendra la maison principale de la Mission, avec église et les bâtiments adjacents.

§ 2. — Dans ce territoire, « la Mission de rance » pourra avoir aussi, selon les prescripons des saints canons, son Séminaire ou colge, régi selon les règles édictées par la Sacrée ongrégation préposée aux Séminaires et Univertés, dans lequel sera formé à l'état clérical un rtain nombre de jeunes gens.

IV

§ 1. — Le prélat de la Mission est nommé et stitué par le Pontife romain, selon le canon 320, 1 C. I. C.

§ 2. — Le prélat de la Mission est choisi armi les évêques membres de la Commission piscopale de « la Mission de France », qui a été ablie de façon stable par l'Assemblée des carnaux et archevêques de France.

§ 3. — Le prélat de la Mission sera président e cette Commission épiscopale.

V

§ 1. — Au prélat de la Mission appartient le oit d'incardiner ses clercs, conformément aux nons 111, § 2, et 112 C. I. C., et en observant s autres prescriptions du droit.

§ 2. — A ce même prélat appartient aussi le oit de promouvoir ses clercs aux Ordres sacrés, ı titre de « la Mission de France ».

§ 3. — Le prélat de la Mission doit pourvoir l'honnête subsistance de chacun des prêtres ı'il aura ordonnés au titre de « la Mission de rance ».

VI

§ 1. — Tout prêtre agrégé à la Mission, pour ouvoir être envoyé par le prélat de la Mission ıns un diocèse, ou pour être transféré d'un diose à un autre, que ce soit pour toujours ou pour ıe période renouvelable, a besoin, selon le droit, ı consentement de l'évêque du diocèse où il va.

§ 2. — Tout prêtre de la Mission peut être carté de la fonction propre dont il est chargé ıns un diocèse, conformément au canon 454, 5 C. I. C.

VII

Tout prêtre de la Mission, dans l'exercice du inistère pastoral en dehors du territoire de la ission ou dans l'exercice de toute autre fonction à lui confiée par l'Ordinaire du lieu, est soumis entièrement à l'autorité de celui-ci et ne jouit d'aucune exemption à l'égard de l'Ordinaire du lieu.

VIII

§ 1. — Le prélat Ordinaire doit instituer un vicaire général, mais il ne peut le faire sans l'autorité et la permission du Saint-Siège.

§ 2. — Comme vicaire général, il faut choisir un prêtre dégagé de toute autre fonction.

§ 3. — Au vicaire général ainsi institué appartiennent tous les pouvoirs propres à cette charge, selon les règles du droit commun, ainsi que les autres pouvoirs que lui accorde la loi particulière de la Mission.

§ 4. — Le vicaire général doit avoir sa résidence habituelle dans le territoire de la Mission et s'appliquer sans cesse avec soin, en union avec le prélat, à gouverner le mieux possible la Mission, non seulement dans les limites de son territoire, mais aussi dans le respect fidèle des lois du droit commun, en dehors du territoire propre de la Mission, en dirigeant avec un soin vigilant les membres de la Mission qui exercent le ministère pastoral ou d'autres charges dans les différents diocèses, sous la juridiction des Ordinaires des lieux.

IX

Le prélat Ordinaire, tout en restant soumis aux prescriptions du canon 340 C. I. C., qui l'oblige à présenter tous les cinq ans au Souverain Pontife un rapport sur l'état de la Mission qui lui est confiée, conformément à la formule donnée par le Saint-Siège, devra, chaque année, rédiger et présenter à la Sacrée Congrégation Consistoriale un rapport sur l'état matériel et spirituel de la Mission et sur l'observation de la discipline ecclésiastique.

X

§ 1. — Pour qu'une maison de la Mission puisse être érigée en dehors du territoire de la Mission, le consentement écrit de l'Ordinaire du lieu est requis.

§ 2. — Une fois érigée, une maison de la Mission ne jouit d'aucune exemption à l'égard de l'Ordinaire du lieu.

XI

En cas de vacance de la prélature, c'est l'évêque le plus ancien parmi les membres de la Commission épiscopale qui gouverne et administre la Mission, investi de tous les pouvoirs qui appartiennent au prélat de la Mission.

Après avoir établi ces règles, en ayant toujours en vue le plus grand bien et le plus grand honneur de l'Eglise, Nous implorons d'une instante prière le secours du Dieu Tout-Puissant, afin que chaque soldat de cette milice du Christ, répondant aux vœux de Notre attente, excellent artisan de la religion et de la piété, soit « comme le feu qui brille et l'encens qui brûle » (*Eccli.* L, 9) ; et aussi pour que, grâce à son zèle et à son effort, cherchant non ses propres intérêts, mais ceux du Christ, resplendisse à nouveau la paix ; que là où sévit la haine, fleurisse la charité sociale ; que là où le doute meurtrit, la foi réconforte, et qu'enfin là où tout est sans espoir, renaisse la sainte espérance.

Il ne sera permis à aucun homme, en aucun temps et pour quelque raison que ce soit, d'enfreindre, de contredire ni de s'opposer d'aucune manière aux décisions qu'en vertu de l'autorité apostolique Nous avons décrétées dans cette Lettre. Si quelqu'un, ce dont Dieu nous préserve, osait y porter atteinte, qu'il se sache sous le coup des peines édictées par les saints canons contre ceux qui s'opposent à l'exercice de la juridiction ecclésiastique. Quant à tout ce qui a été ci-dessus confirmé et établi, Nous déléguons Notre Vénérable Frère Paul Marella, archevêque de Doclée, nonce apostolique en France, pour en assurer l'exécution. Nous lui accordons les pouvoirs opportuns nécessaires, y compris celui de subdéléguer aux fins dont il s'agit un autre ecclésiastique constitué en dignité et de trancher en dernier ressort toute difficulé ou opposition qui surgirait, de quelque façon que ce soit, dans l'exécution de cet acte, à charge pour lui de transmettre dans les six mois à la Sacrée Congrégation Consistoriale le compte rendu authentique de l'accomplissement de cett[e] fonction.

Nous voulons, de plus, que les exemplaires d[e] cette Lettre, tirés à part, même imprimés, pourv[u] qu'ils soient signés de la main d'un secrétai[re] attitré et munis du sceau d'un ecclésiastique cons[ti]titué en dignité, jouissent du crédit même, soit e[n] justice, soit ailleurs, dont jouirait Notre présent[e] Lettre si elle était produite et montrée en text[e] original.

Enfin, Nous décidons que la présente Lettr[e] gardera toute sa valeur, sans que puisse y fair[e] obstacle quelque opposition que ce soit, même [si] celle-ci méritait une particulière et expresse atten[]tion.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, l'anné[e] du Seigneur mil neuf cent cinquante-quatre, [le] dix-huitième jour des calendes de septembre, e[n] la fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierg[e] Marie, et la seizième année de Notre pontificat.

PIE XII, PAPE.

LETTRE de S. Em. le cardinal LIÉNART à la Mission de France

S. Em. le cardinal Liénart, évêque de Lille, en sa qualité de président de la Commission épiscopale du clergé et des Séminaires, a communiqué à la Mission de France la Constitution Omnium Ecclesiarum, *en la faisant suivre de la lettre suivante, datée, à Lille, du 30 août dernier, dans laquelle il lui demande de se rendre vraiment digne de la confiance du Saint-Père :*

MES CHERS AMIS,

Ma joie est grande de vous communiquer le texte de la Constitution apostolique que S. S. le Pape Pie XII vient de promulguer touchant la Mission de France. Le geste du Saint-Père manifeste à l'égard de la Mission une telle bienveillance, un tel souci d'assurer son avenir en lui accordant un statut canonique précis et définitif, un tel désir d'encourager ses efforts qu'il suscitera dans nos cœurs la plus filiale reconnaissance envers sa personne et la plus fervente action de grâces envers Dieu.

Cette Constitution érige, en effet, la Mission de France en Société officiellement approuvée par le Saint-Siège. Celle-ci devient dans l'Eglise une institution établie, ayant, en qualité de prélature *nullius*, son entité juridique, selon les règles définies par le droit canonique. Comme telle, elle pourra désormais, non seulement ordonner ses membres *titulo Missionis Galliae*, mais les incardiner selon les lois ordinaires. Comme telle, elle aura son propre Séminaire et pourra bientôt y accueillir de nouveau ses séminaristes, après l'épreuve qu'ils ont subie d'une longue dispersion. Elle reste cependant une Société du clergé séculier, un organisme de l'Eglise de France, placée sous l'obédience directe de ses évêques, par l'entremise de la Commission épiscopale et vouée au service des évêques et des diocèses de France les plus déshérités. Elle se trouve, en même temps, en la personne de son prélat Ordinaire institué par le Pape, intimement rattachée au Siège de Pierre. L'événement marque donc, dans l'histoire de la Mission de France, une date mémorable. La période d'expérience et de préparation a pris fin, la Mission a reçu maintenant dans l'Eglise sa place attitrée, elle va pouvoir poursuivre son œuvre en toute sécurité.

Car c'est bien son action apostolique et son effo[rt] missionnaire que le Saint-Père a entendu favorise[r]. Les pages qu'il a daigné écrire ne nous laisse[nt] aucun doute à cet égard. Il y exprime d'un[e] manière émouvante sa sollicitude de Paste[ur] suprême, sensible à la détresse des âmes qui vive[nt] en si grand nombre dans l'ignorance du Christ [et] du salut qui est en lui. Il se sent pressé d'envoy[er] des missionnaires à la fois chez les peuples loin[]tains qui n'ont pas encore reçu l'Evangile et parm[i] les masses déchristianisées de chez nous, chez le[s]quelles le matérialisme a fait renaître un nou[]veau monde païen qui grandit en dehors de [la] Sainte Eglise de Dieu. Il remercie et félicite par[]ticulièrement les évêques de France de partager s[es] angoisses et de chercher sans cesse, même av[ec] hardiesse, les moyens les mieux adaptés pour fai[re] pénétrer la foi chrétienne partout où se sont pro[]duits les ravages, afin de pourvoir au salut [de] toutes les âmes et à l'extension du règne de Die[u]. Et c'est dans cette perspective qu'il daigne réserv[er] une place de choix à la Mission de France, qu'il [se] préoccupe de favoriser son développement et s[on] action, et qu'il lui adresse ses encouragements [et] ses vœux les plus paternels. La Mission de Fran[ce] se sent donc confirmée dans sa vocation prop[re] : elle peut et doit se consacrer à la tâche apos[to]lique de ramener à Jésus-Christ et à son Egl[ise] tous ceux qui ne les connaissent plus.

Comment répondra-t-elle à la confiance du Sai[nt-]Père ? En s'efforçant d'abord de s'en rendre vr[ai]ment digne. Nul ne peut servir l'Eglise à sa fa[n]taisie. Elle a les paroles de la vie éternelle et [on] ne peut bien coopérer à son œuvre divine qu'[en] entrant pleinement dans ses vues, en suivant loy[a]lement ses instructions et ses lois. Nous aurons [à] faire entre nous, sur ce point, un sérieux exam[en] de conscience, car nous savons bien que certa[ins] de nos comportements ont causé des inquiétudes [et] ont peiné parfois le Saint-Père. S'il ne nous [en] a pas tenu rigueur, nous, du moins, devons ê[tre] prêts à accepter avec un parfait esprit de foi et [de] soumission à la Sainte Eglise les sacrifices q[u'il] jugera à propos de nous demander. Notre Sé[mi]naire, en particulier, devra, pour la format[ion] spirituelle et intellectuelle des futurs missi[on]naires, suivre les règles communes de l'Eglise. U[n]

forte discipline n'a jamais nui, au contraire, à l'éclosion des personnalités vigoureuses et, loin d'étouffer la flamme apostolique qui doit animer de futurs missionnaires, elle est de nature à la purifier davantage et à la rendre plus efficace. Dieu veuille nous donner à chacun la grâce de le comprendre et la volonté de correspondre fidèlement à tous ses desseins sur nous !

Nous devons à sa Providence d'avoir trouvé à Pontigny le siège et le centre vital dont la Mission avait besoin. Là, nous avons reçu de S. Exc. Mgr Lamy, archevêque de Sens, l'accueil le plus cordial et le plus désintéressé, puisqu'en faveur de la Mission, Mgr Lamy a consenti à renoncer à sa juridiction sur tout le territoire de la paroisse. Je lui en exprime, en votre nom comme au mien, notre profonde reconnaissance. Mais je vois aussi dans toutes ces circonstances, de sérieux motifs d'espérer et, puisque la Constitution apostolique nous a été accordée par S. S. le Pape Pie XII, en la fête de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie, c'est à sa protection maternelle que je confie toute la Mission de France.

Veuillez croire à mes sentiments les plus dévoués.

† Achille, cardinal Liénart,
évêque de Lille.

Vers un nouveau départ de la Mission de France

Sous ce titre, Témoignage Chrétien (10 *septembre*) *a publié l'article suivant, ne portant pas de signature, au sujet de l'Assemblée générale de la Mission de France qui s'est tenue du* 13 *au* 16 *septembre à Charenton, au Petit Séminaire de Paris, sous la présidence de S. Em. le cardinal Liénart.*

Dans quelques jours va s'ouvrir l'Assemblée générale de la Mission de France. Du lundi 13 septembre au vendredi 17, tous les prêtres de la Mission vont donc se trouver réunis.

Cette Assemblée a été préparée par une première réunion de trois jours qui a groupé tous les responsables régionaux, les commissions urbaines et rurales, les représentants des prêtres-ouvriers qui ont quitté le travail.

Il ne se sera donc pas passé plus de quelques jours entre la signature du nouveau statut de la Mission et cette rencontre générale dont il est inutile de souligner l'importance. Après les événements de cette année, ce sera la première fois que les prêtres de la Mission de France pourront confronter leurs expériences et tenter de voir clair dans la ligne missionnaire qu'ils vont suivre maintenant.

Le désir profond des responsables est que cette Assemblée soit bien celle de la Mission, c'est-à-dire que chacun puisse s'exprimer franchement. En aucun cas, il ne s'agira d'une mise au pied du mur.

Aucun engagement canonique ne sera demandé durant ces trois jours. Il s'agit d'un débat ouvert dans la liberté et le respect ; il n'est pas exagéré de dire que cette rencontre va marquer le nouveau départ de la Mission de France.

L'Assemblée sera présidée par S. Em. le cardinal Liénart qui participera lui-même aux débats. Le programme des journées comprendra essentiellement un rapport introductif du P. Perrot sur l'histoire de la Mission et, en particulier, l'année qui vient de s'écouler. Un témoignage des prêtres-ouvriers ayant quitté le travail, des rapports des commissions urbaines et rurales compléteront la première journée. Le nouveau statut et les divers textes officiels seront étudiés ensuite sous l'angle de leur prolongement missionnaire possible. Puis, une discussion générale aura lieu sur le travail passé et les erreurs qui ont pu être commises : foi en l'Eglise et collaboration avec la hiérarchie, relations entre les membres de la Mission, fidélité au monde, esprit d'incarnation et ses risques d'illusion, pauvreté, etc., tels seront quelques-uns des thèmes qui seront abordés.

Enfin, des élections auront lieu pour désigner les responsables des diverses régions de la Mission et les membres des commissions spécialisées.

C'est donc pratiquement toute l'orientation missionnaire dans ses divers aspects qui va être réenvisagée.

Lignes de forces missionnaires.

Dès maintenant, quelques lignes de force se font jour ; l'expérience des années passées et la crise des derniers mois permettent de tracer les perspectives indispensables de toute évangélisation, en particulier du monde ouvrier. Citons-en quelques-unes :

1. L'évangélisation du monde déchristianisé exige d'abord une *connaissance* exacte de la réalité humaine. Ceci nécessite des enquêtes précises sur les conditions de vie et de travail, et sur les mentalités des différents milieux (enquêtes sociologiques, géographiques, etc.).

2. L'engagement au service du monde déchristianisé exige la *présence* des prêtres de la Mission, c'est-à-dire :

— Qu'ils soient placés non seulement dans les secteurs géographiques bien choisis, mais aussi dans les secteurs sociologiques dont la réalité est si importante dans le monde actuel.

— Que les prêtres de la Mission tendent vers une authentique communauté de destin avec les gens auxquels ils sont envoyés afin d'assurer au milieu d'eux la présence du Christ et de l'Eglise.

— Qu'ils suscitent un laïcat représentatif du milieu.

3. La *présence au travail des prêtres est indispensable* pour que soit assuré, dans les milieux ouvriers, l'engagement radical au service du monde déchristianisé.

Les définitions des modalités pratiques de cette reprise sont l'un des points importants qu'il importe de résoudre dans le cadre des textes officiels récemment parus.

4. Sans nier la valeur des méthodes traditionnelles d'apostolat, il incombe à la Mission de *dégager des voies nouvelles.* Pour cela, elle doit disposer de certaines franchises minima.

5. Le travail doit se faire sous le contrôle constant de l'évêque et des commissions épiscopales.

❋

Ces quelques points ne doivent plus, actuellement, faire question. C'est à partir d'eux que la réflexion doit s'amorcer. Les catholiques auront à cœur de joindre leur prière à celle des membres de la Mission qui vont, durant les prochains jours, tenter de tracer les nouveaux chemins de l'espérance.

Livres reçus

— *Eduard von Hartmanns Metaphysik und Religionsphilosophie,* par le Dr Max Huber. — Volume 15 × 20,5 cm., 144 pages. Verlag P. G. Keller Winterthur.

— *Rituel des ordinations.* — Brochure 21 × 13,5 cm., 34 pages, 15 francs. Supplément au numéro de juin 1954 de *Pour la moisson.* Imprimerie du Bugey, 18, avenue Brillat-Savarin, Belley (Ain).

LETTRE DE S. S. PIE XII

pour le XVIe centenaire de la naissance de saint Augustin

A l'occasion du XVIe centenaire de la naissance (13 novembre 354) de saint Augustin, S. S. Pie XII a adressé la lettre apostolique ci-après aux Supérieurs généraux des Ordres religieux de la famille augustinienne. Elle est datée du 25 juillet 1954 (*) :

A NOS CHERS FILS,

FERDINAND URQUIA, *Abbé général de la Congrégation du Très-Saint-Sacrement du Latran ;*

GEBHARD KOBERGER, *Abbé général de la Congrégation autrichienne des chanoines réguliers du Latran ;*

ANGELO LOVEY, *Supérieur général de la Congrégation des Saints-Nicolas et Bernard du Mont-Joux* (**) ;

LOUIS HALLER, *évêque titulaire de Bethléem, Supérieur général de la Congrégation suisse de Saint-Maurice-d'Agaune ;*

ENGELBERT EBERHARD, *prieur général de l'Ordre des Frères Ermites de Saint-Augustin ;*

EUGÈNE AYAPE DE SAINT-AUGUSTIN, *prieur général de l'Ordre des Récollets de Saint-Augustin ;*

RAYMOND G. M. DU SAINT-SACREMENT, *prieur général de l'Ordre des Frères Ermites déchaussés de Saint-Augustin.*

PIE XII, PAPE

CHERS FILS,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

Bien que l'Eglise, ainsi que le fait déjà remarquer saint Augustin (1), n'ait pas coutume de célébrer la naissance à la vie mortelle des saints du ciel — sauf celle de la Très Bienheureuse Mère de Jésus et celle de son Précurseur, — la sainteté sublime de l'évêque d'Hippone et l'éclat de sa science humaine et divine sont tels que le seizième centenaire de sa naissance ne saurait aucunement être passé sous silence. De la louable décision que vous avez prise de commémorer cet événement par de dignes cérémonies, Nous souhaitons et espérons deux fruits principalement : que la doctrine de saint Augustin qui, non seulement dénonça, réfuta et détruisit par son puissant génie et la vigueur de ses raisonnements, toutes les erreurs de son temps, mais encore fournit d'excellents instruments propres à combattre aussi les sophismes de notre époque, soit mise davantage en pleine lumière, et que son éminente vertu ainsi que son zèle apostolique si ardent servent d'exemples à tous, particulièrement à ceux qui, en vertu de leurs vœux religieux, se proclament ses fils spirituels.

Après que, grâce aux larmes et aux prières de sa très pieuse mère, il eut été ramené à l'intégrité et à l'unité de la religion catholique, conseillé par saint Ambroise et attiré et guidé par la grâce divine, il marcha d'un pas si rapide dans le chemin de la perfection évangélique et fit de tels progrès dans toutes les disciplines qu'il conquit l'estime et la vénération de tous. Les Pontifes romains lui décernèrent les plus hautes louanges, les Conciles de l'Eglise, aussi bien dans le lointain passé que dans les temps plus récents, empruntèrent plus d'une fois ses propres paroles pour établir et définir les dogmes de la religion catholique ; les Pères et docteurs de l'Eglise recoururent très souvent à ses écrits pour protéger contre l'erreur la vérité chrétienne, empruntant à ses ouvrages les arguments les plus solides et les plus riches de sagesse. Aussi, pour ne citer que quelques exemples, voici en quels termes saint Jérôme l'interpelle : « Tu es célèbre dans le monde entier ; les catholiques te vénèrent et te proclament comme le restaurateur de l'antique foi, et, titre de gloire encore plus grand, tous les hérétiques te détestent. » (2) De nos jours, Notre Prédécesseur de pieuse mémoire Léon XIII, parlant des Pères qui illustrèrent l'Eglise par leur doctrine, s'exprime ainsi : « La palme semble appartenir entre tous à saint Augustin, ce puissant génie qui, pénétré à fond de toutes les sciences divines et humaines, armé d'une foi souveraine, d'une doctrine non moins grande, combattit toutes les erreurs de son temps. Quel point de la philosophie n'a-t-il pas touché, n'a-t-il pas approfondi, en découvrant aux fidèles les plus hauts mystères de la foi, tout en les défendant contre les assauts furieux de ses adversaires... Avec quelle élévation, quelle profondeur n'a-t-il pas traité des anges, de l'âme, de l'esprit humain, de la volonté et du libre arbitre, de la religion et de la vie bienheureuse, du temps et de l'éternité, et jusque de la nature des corps, sujets aux changements ? » (3)

Quant à Notre Prédécesseur immédiat d'immortelle mémoire Pie XI, à l'occasion du XVe centenaire de la mort de l'évêque d'Hippone, il célèbre dans une Encyclique la science, les actions et les mérites éminents de saint Augustin : « La puissance de son génie pénétrant, l'abondance et la profondeur de sa science, la sublimité de sa sainteté, la lutte invincible qu'il entreprit pour défendre la vérité catholique, font qu'il ne se trouve pour ainsi dire pas d'hommes, ou certainement bien peu, à qu' on puisse le comparer depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour. » (4)

S'il est très utile à tous de méditer la vie de saint Augustin et de lire avec attention ses remarquables écrits, Nous pensons qu'ils sont particulièrement profitable à ceux qui sont encore misérablement retenus pas les chaînes du péché et qui désirent très vivement s'en libérer. Il y a lieu, semble-t-il, de leur rappeler ce qu'il écrivait déjà au peuple confié à ses soins : « Il en est ainsi, frères, aussi longtemps que nous vivons ; il en est ainsi même pour nous qui vieillissons dans les rangs de cette milice ; assurément, nous avons moins d'ennemis, mais nous en avons. Bien dure est la lutte que soutiennent les jeunes gens ; nous en savons quelque chose, nous qui l'avons affrontée. Aussi longtemps, en effet, que vous portez ce corps mortel, le péché combat contre vous ; mais qu'il ne règne pas, c'est-à-dire que l'on ne soit pas

(*) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE, d'après le texte latin paru dans *l'Osservatore Romano* du 28 août 1954.

(**) Congrégation hospitalière du Grand-Saint-Bernard. (*N. D. L. R.*)

(1) Cf. *Serm. CCLXXXVII*, I, MIGNE, *P. L.*, XXXVIII, 1301 ; *Serm. CCXCII*, I, *P. L.*, XXXVIII, 1320 ; *Serm. CCCX*, I, *P. L.*, XXXVIII, 1412-1413.

(2) Cf. *Epis. CXCV*, MIGNE, *P. L.*, XXXIII, 891.

(3) Cf. Lettre encycl. *Aeterni Patris ; A. L.*, vol. I, p. 270 (*Actes de Léon XIII*, vol. I, p. 59-61, Bonne Presse).

(4) Cf. Lettre encycl. *Ad salutem, A. A. S.*, 1930, p. 233 (cf. *D. C.*, n° 519, du 10. 5. 1930, col. 1155 et s.).

soumis à ses désirs. Si l'on commence à lui obéir, il règne. Or, qu'est-ce qu'obéir sinon livrer vos membres, telles des armes d'iniquité au péché ?... Ne livre pas tes membres comme des armes d'iniquité au péché. » (5).

Quant à ceux qui, séduits jadis par les attraits du péché, étaient comme entravés par des chaînes, ils peuvent, s'ils ont réussi à s'en délivrer, supplier Dieu en répétant ces magnifiques paroles de saint Augustin : « Vous m'étiez constamment présent par votre miséricordieuse sévérité, accompagnant des plus amers dégoûts tous mes plaisirs illicites, pour me faire rechercher des joies sans amertume ; et où pouvais-je en trouver, sinon en vous, Seigneur ? » (6). Et aussi cette phrase bien connue : « Vous nous avez faits pour vous et notre cœur est inquiet tant qu'il ne se repose pas en vous. » (7)

La méditation des écrits de l'évêque d'Hippone n'est pas moins utile à ceux qui, égarés dans les sentiers de l'erreur, s'écartent de la doctrine catholique, mais cependant ont faim et soif de la vérité. Voici en quels termes très affecteux Augustin les console : « Ceux-là s'emportent contre vous qui ignorent quelle peine il faut se donner pour trouver la vérité et combien il est difficile de se garder de l'erreur... Quant à moi qui ai connu tant de troubles et de si violents, qui ai pu enfin distinguer ce qu'était cette sincérité qui n'a pas besoin de vains développements pour être découverte..., moi enfin qui ai recherché curieusement, écouté attentivement et admis témérairement toutes les fictions qui vous enchaînent et vous embarrassent dans des habitudes invétérées..., moi, dis-je, je ne saurais aucunement m'irriter contre vous. » (8) Et c'est avec une bienveillance et une charité extrêmes qu'il les invite à tourner leur âme confiante vers Celui qui, seul, peut apporter la lumière aux esprits, et à rechercher auprès de lui la vérité, en le suppliant humblement : « Viens au Christ, leur dit-il, il est ta fin ; il est ton chemin. » (9) « Quiconque s'écarte de son principe et se détourne de son Créateur, tel le fleuve aboutissant à la mer, finit par se perdre dans la malice saturée d'amertume de ce siècle. » (10) Ailleurs, prenant en commisération ceux qui, séduits par le vain éclat de quelque doctrine vide, n'ajoutent foi qu'aux paroles de la science humaine et ne cherchent pas autre chose, il déclare à leur sujet : « Malheureux celui qui connaît tout cela, mais vous ignore, vous, mon Seigneur et mon Dieu ; heureux, par contre, qui vous connaît, même s'il ignore ces choses. Quant à celui qui vous connaît vous et les autres choses, ce n'est pas la connaissance de ces dernières qui le rend heureux, mais vous seul, si, vous connaissant, il vous glorifie comme Dieu et vous rend grâces, sans se perdre dans ses propres pensées. » (11)

Ces écrits et d'autres encore de l'évêque d'Hippone, ceux-là surtout qui concernent l'universalité ou « catholicité » de l'Eglise, firent l'objet de la lecture attentive de H. Newman, cet illustre et opiniâtre chercheur de la vérité (12) ; il en fut si ébranlé que, rejetant toute idée préconçue, il gagna librement et résolument, avec le cœur noble et sincère qui était le sien, le seul bercail de Jésus-Christ.

Si saint Augustin fut un excellent maître et conseiller pour les égarés, et aussi pour ceux qui sont rivés au péché, il faut cependant reconnaître que pour ceux qui, comme vous, tendent ardemment à la perfection de la vie évangélique, l'évêque d'Hippone s'offre d'une manière toute particulière comme un exemple à imiter. En effet, dès après avoir quitté les sentiers de l'erreur et du péché, pour s'engager dans le chemin de la vérité et de la vertu, il fit, ainsi que nous l'avons dit, de si rapides progrès qu'il parvint au sommet de la sainteté et ne désira rien tant que d'aimer Dieu et d'être très étroitement uni à lui. Il affirmait, en effet, que les conseils suivants s'adressaient pour ainsi dire à lui-même : « Tu n'as pas été appelé pour t'attacher à la terre, mais pour gagner le ciel ; tu as été appelé, non pour le bonheur terrestre, mais la félicité céleste ; non pour les succès temporels, mais pour la vie éternelle avec les anges. » (13) Et il trouve encore des termes magnifiques pour donner cet avertissement : « Si l'homme veut être quelque chose, qu'il se tourne vers Celui qui l'a créé. S'il s'en éloigne, il se refroidit ; s'il s'en rapproche, il devient brûlant ; s'il s'en éloigne, il s'enfonce dans les ténèbres ; s'il s'en rapproche, il s'entoure de lumière. Car celui qui lui a donné de vivre est aussi Celui aupès duquel il fait bon vivre. » (14)

Salutaire pour tous, ces avis le sont surtout pour ceux qui, en raison du genre de vie qu'ils ont choisi, doivent s'unir chaque jour plus étroitement à Jésus-Christ par l'amour, la piété et l'action ; et, en outre, fortifiés et poussés par cette amitié divine et par la grâce, doivent attirer à lui, dans la mesure de leurs possibilités, un grand nombre d'âmes aussi bien par leurs exhortations que par leurs activités et l'exemple de leurs brillantes vertus.

Puisse saint Augustin être pour vous, les tout premiers, un stimulant et un modèle à suivre et à imiter ; pour vous, disons-Nous, qui avez embrassé cette vie évangélique et commune — accommodée, il est vrai, à nos temps et conforme aux règles et constitutions particulières de chacune de vos familles religieuses — qu'il proposa d'une façon si fructueuse au clergé de son diocèse, selon une règle pleine de sagesse.

Nous souhaitons et demandons instamment à Dieu que les bienfaits de ce centenaire vous soient accordés à tous par l'intercession de l'évêque d'Hippone, et, dans une mesure plus grande encore, par l'effet de la grâce céleste.

En gage de cette divine grâce et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, recevez la Bénédiction apostolique que Nous donnons bien affectueusement à chacun de vous, chers Fils, ainsi qu'à toutes et à chacune des Congrégations religieuses confiées à vos soins respectifs.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 25 du mois de juillet, en l'année 1954, la seizième de Notre pontificat.

PIE XII, Pape.

(5) Cf. *S. August. Serm. CXXVIII*, c. IX-X, n. 11-12 ; MIGNE, *P. L.*, XXXVIII, 719.
(6) *Item, Conf. lib.*, II, c. II, n. 4 ; MIGNE, *P. L.*, XXXII, 676-677.
(7) *Item*, lib., I, c. I, n. 1 ; MIGNE, *P. L.*, XXXII, 661.
(8) *Item, Contra Epist. Manichaei, quam vocant fundamentum*, c. II-III, n. 2-3 ; MIGNE, *P. L.*, XLII, 174-175.
(9) *Item, X in Epist. Jo.*, 5 ; MIGNE, *P. L.*, XXXV, 2057.
(10) *Item. Enarr. in Ps.* CXIII, *Serm. I*, n. 7 ; MIGNE, *P. L.*, XXXVII, 1479.
(11) *Item, Confess. lib.*, V, c. IV ; MIGNE, *P. L.*, XXXII, 708.
(12) Cf. H. *Newman, Apol.*, ed. London, 1890, p. 116-117.
(13) *Item, Serm. CCXCVI*, c. VI, n. 7 ; MIGNE, *P. L.*, XXXVIII, 1356.
(14) *Item, Enarr. in Ps.* LXX, *Serm. II*, n. 6 ; MIGNE, *P. L.*, XXXVI, 896.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT

Lettre de S. Exc. Mgr Montini à la XIV[e] Semaine sociale d'Espagne (25-6-1954)

La XIV[e] Semaine sociale d'Espagne, dont le thème d'étude était : « La crise du logement », a eu lieu à Burgos du 5 au 11 juillet dernier. Voici la lettre qui, à cette occasion, a été adressée au nom du Saint-Père à son président, S. Exc. Mgr Menendez-Reigada, évêque de Cordoue, par S. Exc. Mgr Montini, prosecrétaire d'Etat (1) *:*

Le Souverain Pontife, qui a toujours suivi avec un vif intérêt le dévelopement des Semaines sociales d'Espagne, a été heureux de recevoir les renseignements de Votre Excellence sur la XIV[e] Semaine qui aura lieu ces jours-ci à Burgos.

Le thème des travaux : « Le logement et ses problèmes », ne pouvait être plus opportun. Ce n'est pas un problème local ni même national ; il s'agit d'un problème universel, d'une gravité notoire, aussi bien en lui-même que dans ses conséquences.

Le logement est une des nécessités vitales de l'homme, un des droits de la personne humaine. Au point de vue économique, que l'on ne peut séparer de l'aspect moral, l'homme a besoin d'aliments, de vêtements et de logement, ainsi que le dit l'Ecclésiastique : « *Initium vitae hominis aqua et panis et vestimentum et domus protegens...* » (XXIX, 28.) Comme il est douloureux de ne pouvoir satisfaire aucun de ces droits ! Si cela est vrai quand il s'agit de l'individu vivant seul, combien plus aigu encore est le caractère que revêt ce problème quand il s'agit de la vie de famille ! Car alors les souffrances affectent un grand nombre d'êtres et le cœur est navré à la vue d'innocentes créatures manquant du nécessaire.

La conception chrétienne du logement, spécialement quand il s'agit de la famille, embrasse les diverses fins auxquelles il est destiné. La maison, c'est un foyer, un sanctuaire, une école, un ouvroir, un refuge ; propriétés qui répondent aux différentes fonctions propres à la famille ; fonctions, d'autre part, difficilement réalisables en dehors des murs de la maison ou dans une maison qui n'a pas ses indispensables caractéristiques.

La crise du logement et ses causes.

Malheureusement, nombreux, très nombreux sont aujourd'hui les individus et les familles qui n'ont pas de maison ou qui vivent, sous ce rapport, dans des conditions lamentables. Quand les règles nécessaires d'hygiène font défaut, quand il est impossible d'observer comme il se doit, les normes de la morale, de donner à ses enfants l'éducation nécessaire, au sein d'un foyer qui manque de la paix et du calme requis après les fatigues du travail, « il est affreux de penser aux difficultés que les mauvaises conditions de logement occasionnent à la cohésion et à l'intimité de la vie de famille » (2).

Et comment en est-on arrivé à cet état de choses ? L'augmentation progressif de la population ; la concentration d'un nombre accru d'habitants dans les centres urbains et industriels ; les problèmes économiques provenant du coût élevé de la construction et de la faible rentabilité des maisons en des nombreux cas ; les multiples impôts et les taxes fiscales ; les guerres « qui ont rendu la situation plus difficile et plus urgent le besoin d'y apporter remède » (1) ; tout cela a eu pour résultat que le rythme de la production dans le domaine de la construction a été absolument insuffisant pour les besoins existants.

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE d'après *l'Osservatore Romano* du 11 juillet 1954. Sous-titres de *la D. C.*

(2) PIE XI, Encycl. *Quadragesimo Anno* (*A. A. S.*, XXVIII, 1931, p. 221). Cf. *D. C.*, n° 569, du 6. 6. 1931, col. 1443.

Les remèdes.

Connaissant les causes d'une si grave situation il faut y apporter les remèdes opportuns.

Le premier est de se rendre compte que, devant un problème si vaste et si urgent, l'effort de tous est indispensable ; personne ne peut se dispenser de faire raisonnablement ce qui est en son pouvoir pour soulager cette nécessité et « procurer à des milliers, à des millions d'individus et de familles, un logement qui leur assure un minimum d'hygiène et de bien-être, de dignité et de moralité » (2).

Les proportions du mal auquel il faut remédier aujourd'hui sont telles que la collectivité ne peut par elle-même y suffire ; il faut avoir recours aussi à l'Etat sans oublier que « les pouvoirs publics doivent, aussi bien dans la question de l'habitation que dans toutes les autres, rendre les choses réalisables, les favoriser ; en tout cas, ne pas s'opposer à l'initiative privée » (3).

Modification de la législation fiscale.

Une des causes qui pourraient contribuer à la solution désirée de ce problème serait la modification de la législation fiscale, laquelle devrait se montrer plus favorable à la propriété urbaine et plus apte à protéger les droits légitimes des propriétaires, protections qui ne manqueraient pas d'exercer une influence favorable sur la construction. A ce sujet, on doit considérer comme d'un très grand intérêt la production et la diminution directe ou indirecte du prix des matériaux de construction, en évitant également les odieuses spéculations sur la valeur des terrains. « Les autorités compétentes ne peuvent pas, assurément, s'opposer directement ou indirectement à l'augmenation de valeur qui découle uniquement de l'évolution des circonstances locales ; cependant, la fonction sociale de la propriété exige que ce gain n'empêche pas, par ailleurs, de satisfaire convenablement et à un prix équitable une nécessité aussi essentielle que celle de l'habitation. » (4)

L'aide de l'Etat aux initiatives privées.

Cependant, en plus de cela, l'Etat peut apporter son aide dans un sens positif — et son mérite serait grand — par le versement de subsides aussi bien aux individus qu'à des groupements. Ces apports devront être faits par lui selon des critères justes et équitables, d'une application facile et dans la mesure où le permettent ses ressources. De cette manière, les loyers seront peu élevés et les familles humbles auront la possibilité de devenir propriétaires d'un foyer.

(1) S. S. PIE XII, *Discours à l'Institut romain de maisons à bon marché*, 21. 11. 1953. Cf. infra col. 1170.

(2) S. S. PIE XII, *Discours à la Commission de l'Office international du travail pour la construction*, 25. 3. 1949. Cf. *D. C.*, n° 1040, du 10. 4. 1949, col. 455.

(3) S. S. PIE XII, *Discours à l'Institut romain des maisons à bon marché*, 21. 11. 1953. Cf. infra col. 1171.

(4) S. S. PIE XII, *Discours à l'Institut romain de maisons à bon marché*, 21. 11. 1953. Cf. infra col. 1171.

L'expérience a démontré les excellents résultats obtenus par la création de groupements de caractère bienfaisant, en vue de favoriser la construction de logements pour les classes les plus nécessiteuses. Soit en utilisant le louable appui de l'Etat, soit en encourageant la charité des particuliers ou en créant des coopératives spéciales, lesdites sociétés ont apporté une appréciable contribution à ce problème ; elles ont même entrepris la construction de quartiers entiers, donnant ainsi un éloquent exemple de charité sociale.

Les cités ouvrières.

Il ne faut pas non plus oublier ici les possibilités des entreprises. En toute occasion, on doit s'efforcer toujours plus de donner à l'entreprise le sentiment qu'elle est une famille, au sein de laquelle, les droits et les devoirs de chacun étant sauvegardés, tout le monde coopère d'un commun effort à sa prospérité. Il n'est pas douteux que l'intérêt de l'ouvrier pour l'entreprise est en proportion des avantages sociaux qu'il y trouve ; or, parmi ces avantages, aucun n'est aussi important que le fait de lui procurer une maison, dans laquelle il peut se remettre des fatigues quotidiennes du travail, au milieu de la paix familiale. Aussi a-t-on vu des entreprises qui, au moyen de telle ou telle formule économique, recherchée avec soin et intelligence, ont fait surgir de belles cités ouvrières autour des centres de travail.

Redonner le sens du foyer.

L'organisation mécanique de la vie actuelle et les erreurs qui existent concernant la nature et la fin de la famille — un grand nombre oublient qu'elle doit être une unité spirituelle et morale, juridique et économique (1) — ont influé notablement, en diminuant l'amour du foyer qui, dans les temps passés, incitait les familles, en une sorte d'aspiration et de rêve, à se procurer en propre une maison, fût-ce au prix de grands sacrifices. Aujourd'hui, on vit trop en dehors du foyer et l'on n'y recherche plus autant les émotions de la vie de famille ; on n'aime pas le foyer comme avant ou l'on recherche d'autres emplois à l'argent, en oubliant ce qu'est pour la famille la paix domestique. Un domaine, par conséquent, où l'on peut faire beaucoup et avec des résultats consolants.

Le Saint-Père, qui a vu, d'après le programme de la Semaine, qu'il était question d'y étudier les différents aspects de ce problème, ne peut qu'encourager tous les participants, avec une paternelle affection, à faire preuve du plus grand zèle, afin que les enseignements de la Semaine aient une grande diffusion et contribuent efficacement à atténuer un mal si étendu. Dans votre nation est en vigueur une législation hautement bienfaisante en la matière ; il y a des associations, comme celle de la Sainte-Famille à Cordoue, qui ont réalisé une œuvre admirable ; il existe des entreprises qui mettent à la disposition de leurs employés des habitations convenables. Fasse donc le Seigneur que, grâce à l'effort de tous, l'intention de procurer « un foyer à chaque famille » devienne bientôt une réalité.

Sa Sainteté implore les lumières divines sur les travaux de la Semaine et, de tout cœur, elle envoie à Votre Excellence et à tous ceux qui y prendront part la Bénédiction apostolique.

S. C. V., 25 juin 1954.

(1) S. S. PIE XII, *Discours* cité ci-dessus *à l'Institut romain des maisons à bon marché*. Cf. infra.

Discours de S. S. Pie XII à l'Institut romain de maisons à bon marché

(21-11-1953)

Nous faisons suivre la lettre de S. Exc. Mgr Montini de ce discours déjà ancien, mais qui n'a rien perdu de son actualité, prononcé par S. S. Pie XII, le 21 *novembre* 1953, *devant les congressistes réunis pour le cinquantenaire de l'Institut autonome pour les maisons à bon marché de la province de Rome* (1) *:*

Nous vous saluons de grand cœur, chers Fils, venus de toutes les parties de l'Italie, pour célébrer le 50e anniversaire de la fondation de l'Institut autonome pour les maisons populaires de la province de Rome, et qui attendez de Nous, avec une parole d'encouragement, Notre bénédiction sur vos travaux. Parce que vous appartenez tous à la direction d'Instituts similaires, on peut dire à bon droit que votre assemblée représente l'administration d'une partie considérable d'un patrimoine qui a été et doit être encore investi en terrains, en maisons et autres immeubles annexes, au profit des classes moins favorisées de la population.

La sollicitude de l'Église pour la question du logement.

Ce fait suffirait à lui seul à susciter la bienveillante attention du Chef de l'Eglise et — voudrions-Nous ajouter, à cause de l'occasion particulière que Nous fournit le Congrès — de l'évêque de Rome. En outre, au cours des cent dernières années, après que le progrès industriel et le développement des grandes villes qui en a été la conséquence, eurent donné à la question de l'habitation un aspect spécial, les Papes, les évêques et les Associations catholiques n'ont cessé de consacrer à ce problème important et aussi, malheureusement, douloureux, leur particulière attention.

Dès le début, ce problème a revêtu un caractère pénible et il est resté tel jusqu'à présent, bien plus, les conséquences de la guerre en ont rendu les conditions plus difficiles et le besoin de secours plus urgent. Aujourd'hui encore, nous devons faire Nôtres les paroles de Notre Prédécesseur Pie XI de glorieuse mémoire, dans l'Encyclique *Quadragesimo anno :* « On est effrayé quand on considère... les obstacles que... surtout les conditions déplorables de l'habitation apportent à la cohésion et à l'intimité de la vie familiale. » (*A. A. S.*, vol. XXIII, p. 221.) (1)

C'est là le point central d'où part l'Eglise, en vertu de sa mission pastorale, pour louer et évoquer votre œuvre. Elle ne peut cesser d'avertir et de rappeler que, suivant la volonté du Créateur

(1) Traduction de J. THOMAS D'HOSTE d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 22. 11. 1953. Sous-titres de *la D. C.*

(1) *D. C.*, n° 569, 6. 6. 1931, col. 1443.

et l'ordre naturel établi par lui, la famille doit être une unité spirituelle et morale, juridique et économique, et que d'étroites et imprescriptibles lois règlent la naissance et le développement d'une vie nouvelle. Cette aggravation se produit donc pour les consciences chrétiennes quand de futurs époux, de nouveaux foyers domestiques, des familles qui s'agrandissent ne peuvent trouver un abri ou seulement une habitation suffisante, souvent trop chère ! Seul, le Seigneur sait en combien de cas semblables la faiblesse humaine a fait naufrage dans la conduite de la vie chrétienne et puis aussi dans la foi ! Vous comprendrez donc que Nous considérions et appréciions votre œuvre sous son aspect apostolique et pastoral, mais Nous espérons que précisément ce motif sera pour vous un encouragement et un réconfort d'autant plus grands.

Pouvoirs publics et initiatives privées.

Cet intérêt apostolique particulier pour ceux qui, ayant une famille, demandent une demeure suffisante et salubre, coïncide du reste avec votre intérêt et avec le but objectif de l'économie nationale. Car ce sont justement les personnes moralement saines qui, dans tous leurs besoins matériels, font passer le nécessaire avant ce qui est seulement utile et agréable, et, partant, ne se laissent pas entraîner à une consommation sans frein, ce chancre de l'économie sociale moderne. Elles sont, par ailleurs, toujours prêtes à contribuer dans les limites du possible, par leurs propres énergies, à la construction et à l'entretien de leur habitation ; et c'est pourquoi, même pour le reste, elles veulent appartenir aux forces productives du peuple, et ne pas être du nombre de ceux qui attendent ou exigent tout uniquement de l'Etat. Ainsi, leurs dispositions d'âme, leur entière conception de la vie concordent avec les solides principes économiques de vos Instituts, lesquels ne sont pas des Organisations de l'Assistance publique, mais des organismes qui, en secourant les particuliers, en fournissant et en renouvelant leurs moyens, veulent servir à la véritable productivité de l'économie nationale.

C'est avec une vive satisfaction que Nous avons extrait ces principes de vos différents rapports. Les pouvoirs publics doivent, aussi bien dans la question des habitations que dans toutes les autres, rendre possible, favoriser et, dans tous les cas, s'abstenir de contrarier l'entreprise privée, et, spécialement dans le cas des habitations populaires, celle des coopératives. Il est bien triste de signaler quels dommages causent ici les faux principes et combien les difficultés de l'après-guerre ont empêché d'avancer plus rapidement dans le droit chemin. Assurément, il doit toujours y avoir un pouvoir public fort, qui intervienne avec énergie et avec méthode. Sans aucun doute, les autorités compétentes ne doivent ni ne peuvent soustraire directement ou indirectement à la propriété tout accroissement de valeur provenant uniquement de l'évolution des circonstances locales ; mais la fonction sociale de la propriété exige que ce gain n'empêche pas autrui de satisfaire convenablement et à un prix équitable, un besoin aussi essentiel que celui d'une habitation. Combattez donc par tous les moyens que le bien commun justifie, l'usure foncière et toute spéculation financière économiquement improductive portant sur un bien aussi fondamental que le sol. Les habitations de rapport dites ruches ou casernes, de construction ancienne ou nouvelle sont pour la plupart une conséquence des négligences de ceux qui portent la responsabilité du bien commun et des mesures préventives qu'il exige.

L'œuvre à accomplir.

Puissent le développement de la technique moderne, la constitution de formes adéquates du droit commun, et surtout un pacifique renouveau de l'économie nationale, spécialement une augmentation des biens dans toutes les classes du peuple, permettre à vos Instituts d'étendre les remarquables résultats déjà obtenus. Nous pensons à des buts tels, par exemple, que la propriété d'une maison ou au moins d'un logement ; Nous pensons à une plus grande utilisation du type de construction extensive, au lieu du type mixte, comme le seul possible dans des circonstances données, de la construction intensive-extensive.

Incontestablement, le visage extérieur de Rome est, dans certains quartiers, encore bien triste, et tel paraît être aussi celui d'autres grandes villes. Sans parler des maisons qui menacent ruine ou qui sont absolument malsaines, on voit encore — ou, pour mieux dire, on voit toujours de nouveau — apparaître des « gens abrités dans des baraques, des grottes, des cavernes, des poulaillers, tous locaux de fortune et absolument inhabitables ». Il faut se dire qu'un nombre considérable de gens sont toujours attirés par le charme souvent trompeur de la grande ville et l'espoir d'une vie plus facile et plus aisée. A bon droit, donc, vous cherchez la solution du problème des habitations dans un cadre plus vaste, d'après des « plans régionaux », et, enfin, « suivant une directive unique pour le progrès général du pays et une plus grande diffusion du bien-être parmi le peuple italien ». De cette manière, vous vous trouvez de nouveau en harmonie avec un principe fondamental de la doctrine sociale de l'Eglise. Le pays, le territoire qu'habite un peuple uni dans l'Etat, lié par le bien commun, n'est pas simplement, même au point de vue économique, ainsi que le veut le libéralisme économique, le champ étendu où le mécanisme des dépenses momentanément moindres et les conditions plus favorables du marché déterminent le sort et standard de vie des hommes ; mais le sol national est plutôt le lieu où le peuple, avec toutes ses activités vitales et dans la succession des générations, prend racine, à l'instar de la plante qui s'enfonce dans la terre. Le sol national doit donc être cultivé et soigné, si l'on veut qu'il contribue à une vraie productivité même économique de la nation. Voilà le but élevé, à l'obtention duquel vos Instituts participent.

Nous concluons ces brèves réflexions en reconnaissant encore une fois bien volontiers l'importance de votre œuvre dans la grave question des maisons en Italie, tandis que, de grand cœur, Nous appelons sur vous, sur vos travaux, sur vos familles, les plus chères bénédictions du ciel.

— *A l'écoute de la parole de Dieu*, par AUGUSTIN GEORGE, S. M., professeur à la Faculté de théologie de Lyon. — Brochure 13,5 × 20,5 cm., 84 pages, 200 francs. Aux Equipes enseignantes, 18, rue Ernest-Lacoste, Paris, XII[e].

Ce guide de travail s'adresse aux instituteurs catholiques de l'enseignement public pour leur permettre d'aborder l'étude de la Bible. Il leur donne à cet effet, d'une façon claire et concise, des idées d'ensemble sur les grandes lignes de la Révélation.

L'IMMODESTIE DE LA MODE

Lettre de S. Em. le cardinal Ciriaci, préfet de la S. C. du Concile (15-8-1954)

S. Em. le cardinal Ciriaci, préfet de la Sacrée Congrégation du Concile selon le mandat qu'il en a reçu de S. S. Pie XII, s'adresse, dans la lettre ci-après, datée du 15 *août* 1954, *aux évêques du monde entier pour que, avec l'aide du clergé et de l'Action catholique, ils entreprennent une campagne contre l'immodestie de la mode* (1) *:*

Lorsque, à l'occasion du centenaire de la définition du dogme de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie, le Souverain Pontife ordonna la célébration dans le monde entier d'une Année mariale, il exhorta tout particulièrement les évêques ainsi que le clergé et tout le peuple à travailler à faire refleurir de plus en plus les mœurs chrétiennes, sous l'auspice et le patronage de Dieu et de notre très affectueuse Mère commune ; il voulut, par ailleurs, que tous les fidèles, animés à l'égard de Marie de sentiments filiaux, s'appliquent avec le plus grand zèle à reproduire son image, chacun dans sa propre vie, suivant les conditions particulières de son existence. Et en premier lieu il demanda de prier instamment « afin que la généreuse et bouillonnante jeunesse croisse saine et pure et ne se laisse pas contaminer par le souffle corrompu du siècle ni affaiblir dans les vices la fleur resplendissante de son âge, que sa passion sans frein et son ardeur impétueuse soient gouvernées par une sage modération et que, se détournant de toutes les embûches, elles ne se portent pas vers les choses mauvaises et nuisibles, mais vers tout ce qui est beau, saint, aimable, sublime » (2).

Or, bien que ces exhortations du Pasteur Suprême aient produit des fruits nombreux et salutaires, il y a lieu néanmoins de déplorer amèrement que, en ce qui concerne les mœurs publiques et privées, les vœux du Souverain Pontife n'aient pas été entièrement comblés.

Nul n'ignore, en effet, que, durant la saison estivale surtout, l'on voit, çà et là, des choses qui ne peuvent manquer d'offenser les yeux et les âmes de ceux qui ne font pas passer au second rang ou ne méprisent pas complètement la vertu chrétienne et la pudeur humaine. Non seulement sur les plages, ou dans les lieux de villégiatures, mais encore presque partout, même dans les rues des villes et des villages, dans les lieux privés et publics, et souvent presque dans les temples consacrés à Dieu, s'étale une indigne et inconvenante mode vestimentaire ; pour l'âme de la jeunesse, si facilement portée au vice, il y a le très grave danger que cet abus porte un coup mortel à son innocence, parure la plus précieuse et la plus belle du corps et de l'âme. Ornements de la femme, si l'on peut en pareil cas parler d'ornements, les vêtements féminins, « si l'on peut appeler vêtement ce qui ne saurait en rien protéger le corps ni la pudeur (3) », sont parfois tels qu'ils semblent favoriser plutôt l'impudicité que la pudeur.

(1) Traduit du latin par J. THOMAS D'HOSTE d'après le texte publié par les *Acta Apostolicae Sedis* (16-20 août 1954).
(2) Encyclique *Fulgens Corona, A. A. S.*, XLV, 1953, p. 577 et s. *D. C.*, n° 1158, du 18. 10. 1953, col. 1289.
(3) SÉNÈQUE, *De ben.*, VII, 9.

On en est venu au point que tout ce qui se passe ou s'exhibe dans la vie privée ou en public en fait de dépravation ou de malhonnêteté est relaté impudemment dans les journaux, les publications et les revues de tous genres, tandis que dans les innombrables salles de cinéma on expose cela aux yeux de tous sur l'écran, de sorte que non seulement la faible et insouciante jeunesse, mais encore l'âge mûr lui-même sont profondément impressionnés par ces spectacles immoraux, si mauvais pour les esprits sains. Quels maux en découlent, à quels dangers ils exposent les mœurs des citoyens, il n'est personne qui ne s'en rende compte. C'est pourquoi il est nécessaire, d'une part, d'exposer sous son vrai jour et de recommander à tous la beauté de la pudeur ; d'autre part, de réprimer et d'interdire, dans la mesure du possible, ce qui peut inciter et provoquer au vice et enfin de ramener tout le monde, avec la sévérité requise, aux bonnes mœurs ; le plus grand orateur romain n'a-t-il pas, en effet, déclaré : « Souvent nous voyons des hommes que rien ne saurait vaincre céder aux suggestions impures. » (1)

Il s'agit là, manifestement, d'une chose très grave, qui touche non seulement la vertu chrétienne, mais encore la santé corporelle et la vigueur et le développement de la société humaine. Un poète très ancien a pu affirmer très justement : « Le dénudement des corps pratiqué entre citoyens est le commencement de la débauche » (2) ; c'est pourquoi, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, cette question n'intéresse pas seulement l'Eglise, mais encore ceux auxquels incombe le gouvernement des choses publiques, attendu qu'ils doivent se soucier d'écarter ce qui peut affaiblir et briser les forces du corps et les ressorts de la vertu.

Vous surtout, que l'Eprit-Saint « a établis évêques pour paître l'Eglise de Dieu » (3), vous, les évêques, vous devez considérer attentivement cet état de choses, apporter tous vos soins et prendre toutes les initiatives en vue de protéger la pudeur et d'instaurer par tous les moyens les mœurs chrétiennes : « Nous sommes tous le temple de Dieu, grâce à la présence et à l'action du Saint-Esprit en nous, et la gardienne et la prêtresse de ce temple, c'est la pudeur, laquelle n'y laisse rien pénétrer d'impur ni de profane, de peur que Dieu qui l'habite n'abandonne, offensé, ce séjour souillé par le vice. » (4) Or, ainsi que chacun peut facilement le constater, par suite de la façon dont s'habillent surtout les femmes et les jeunes filles, la modestie est gravement offensée, elle qui est « la compagne de la pudeur et qui remplace la chasteté elle-même » (5). C'est pourquoi il faut absolument prévenir et exhorter de la manière qui semblera la plus opportune toutes les classes de la société, la jeunesse tout particu-

(1) CICERON, *Tusc.*, II, 21.
(2) ENNIUS, *Apud Cic. Tusc.*, IV, 33.
(3) *Acta Ap.*, XX, 28.
(4) TERTULLIEN, *De Cultu fem.*, II, 1 ; MIGNE, *P. L.*, I, 1316.
(5) S. AMBROISE, *De off.*, I, 20 ; MIGNE, *P. L.*, XVI, 48.

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Conférence de S. Em. le cardinal SALIÈGE

aux retraites ecclésiastiques de son diocèse

Nos lecteurs se souviennent de la conférence faite l'an dernier par S. Em. le cardinal Saliège, archevêque de Toulouse, aux retraites ecclésiastiques de son diocèse, qui avait eu un très large retentissement dans la presse (1). *Nous reproduisons ci-après, tel qu'il a été publié par* la Semaine catholique de Toulouse (29 août 1954), *le résumé de la conférence qu'il a prononcée cette année dans les mêmes circonstances :*

I. — LES MOYENS PAUVRES

Ce que les hommes demandent au prêtre, c'est la sainteté, c'est la foi.

Un prêtre qui vit pleinement son sacerdoce, un prêtre qui ne fait pas du ministère un métier, un prêtre qui prêche, fait le catéchisme, visite les malades, ce prêtre convertit les âmes par l'exemple qu'il donne par sa vie de prière et de dévouement.

Une question qu'on se pose quelquefois et à laquelle il est facile de répondre : que ferait le Curé d'Ars s'il vivait à notre époque ? Les uns disent : il se ferait journaliste ; d'autres disent : il se ferait missionnaire.

Je vous dis : il vivrait comme il a vécu, il préparerait ses sermons, son catéchisme, visiterait ses paroissiens, se tiendrait au confessionnal. En un mot, il ferait de la sainteté, et d'une paroisse déchristianisée il ferait une paroisse chrétienne.

Il y a dans le diocèse deux petits curés que je connais bien, sans qu'ils s'en doutent.

L'un fait un Carême effrayant. Résultat : des conversions à Pâques.

L'autre a plusieurs petites paroisses. Non seulement il les a maintenues, mais il en a développé l'esprit chrétien par la prière et l'austérité de vie.

Que ferait le Curé d'Ars s'il vivait aujourd'hui ? Il ferait ce qu'il a fait.

Les moyens pauvres, c'est-à-dire les moyens surnaturels, n'ont rien perdu de leur efficacité. Ils attirent les grâces divines et témoignent de la foi de celui qui les emploie : *Haec est victoria quae vincit mundum, fides nostra.* Les moyens pauvres sont à la portée de tous les prêtres.

II. — ISOLEMENT ET DECOURAGEMENT DU PRETRE

Le prêtre peut être isolé en ville, dans l'enseignement, au milieu de ses confrères.

En pleine campagne, un prêtre peut ne pas se sentir seul.

L'isolement quand on est plusieurs, l'isolement quand on est seul.

Comment vaincre l'isolement ?

Par la vie de communauté ? Pas nécessairement.

La vie de communauté, quelquefois, sépare plus qu'elle n'unit. L'isolement, avec tous les inconvénients qui l'accompagnent, ne peut être vaincu que par l'esprit d'équipe des prêtres attelés à la même besogne, tendant au même but, créant une même mentalité, qui fait que tous ensemble travaillent dans le même sens, dans les Séminaires, dans le doyenné ou dans la région, ou, comme à Toulouse, dans plusieurs paroisses.

Cet esprit d'équipe demande la mise en commun des expériences, des efforts, des résultats et exige aussi la division du travail apostolique.

(1) Cf. *D. C.*, n° 1158, du 18. 10. 1954, col. 1311 et s.

Il y a des doyennés où cet esprit d'équipe existe. Il y a même un doyenné où les confrères font un supplément de traitement à un confrère pour qu'il s'occupe des jeunes du doyenné. Et ce n'est pas un doyenné particulièrement riche. Si tous les confrères travaillent en esprit d'équipe, l'individualisme, le quant à soi sont brisés. « Voyez combien ils sont unis, voyez comme ils s'aiment et s'aident les uns les autres. » Ils portent témoignage.

III. — LA COMMUNION SOLENNELLE

Chez beaucoup de parents et d'enfants, elle tend à devenir une fête gastronomique.

Quelles sont les raisons vraies ou fausses que l'on donne pour essayer d'obtenir une dispense d'âge, par exemple. Toujours les mêmes : la grand-mère est âgée, elle voudrait bien assister à la fête ; mon mari peut être changé et il n'aura pas la joie d'assister à la fête, ou bien encore : le parrain vient cette année, il ne pourra pas venir l'année prochaine...

Ces demandes, qui se renouvellent avec ces mêmes motifs, sont la preuve que pour beaucoup de familles la préparation de l'enfant à la Communion solennelle ne compte pas. Que l'enfant soit débarrassé du catéchisme, cela compte beaucoup aussi.

Communion solennelle, fête gastronomique pour beaucoup de parents et d'enfants.

Un mot qui m'a été rapporté et qui est typique : un jeune homme disait à un adolescent qu'il communiait tous les jours : « Alors, répond l'adolescent, c'est fête tous les jours, chez toi. » Un bon dîner, c'est le souvenir que l'adolescent avait gardé de la Communion solennelle.

Cette année même — je me hâte de dire que ce n'était pas sur la rive gauche — on a vu, un dimanche de Communion solennelle, des adolescents habillés en petits moines, que des parents ou amis conduisaient dans les cafés, comme si on voulait éprouver la résistance des estomacs. Comme préparation au renouvellement des promesses du Baptême, c'est réussi.

Que faire ? — Quelques suggestions.

Eduquer les parents, en particulier la mère, ou bien une parente chrétienne.

Pourquoi ne pas faire de temps en temps une réunion de parents d'enfants qui se préparent à la Communion solennelle, leur expliquer ce que vous attendez d'eux, leur diviser et leur préparer la besogne. Confier certains enfants à des familles profondément chrétiennes. Que font les dames de l'A. C. I., de l'A. C. O., de la Ligue ? Les faire agir dans leur milieu. Cela se fait dans quelques paroisses de Toulouse.

Il y a des enfants qui avouent ne pas savoir le *Confiteor*, qui ânonnent péniblement « *Je vous salue, Marie* ». Que font les prêtres chargés de les catéchiser ? *Mendicare erubesce.*

IV. — LA PATIENCE

La patience, dit-on, est la vertu des forts.

Ce qu'on fait sans le temps, le temps a vite fait de le détruire.

L'éducation est une œuvre de longue patience.

Les jeunes prêtres et même des prêtres âgés sont exposés à prendre pour du zèle leurs impatiences naturelles.

Attention ! un grand respect est dû aux enfants. Attention ! derrière l'enfant, il y a la famille. us bousculez l'enfant au catéchisme. Sans le uloir et sans le savoir, vous atteignez la famille. je reçois des plaintes.

Quand vous avez à vous plaindre d'un enfant, ertissez la famille. Commencez par reconnaître qualités de l'enfant et regrettez ensuite que ces alités soient gâtées par certains défauts dont il urrait facilement se corriger. Dernièrement, on citait l'exemple de prêtres qui ont desservi elque temps des paroisses du canton de Cadours qui étaient très aimés.

V. — LA DEVOTION MARIALE

C'est une dévotion qui garde la foi, qui conserve foi.

Dans les diocèses où elle est très répandue, elle it des merveilles.

Cette année, j'ai assisté, à Sainte-Affrique, à la ôture d'un triduum marial. Recueillement, ordre, mmunions, silence pendant les cérémonies et la ocession, foule considérable d'hommes et de mmes. Communions nombreuses. Le mot de int Bernard est vrai : *Per Mariam ad Jesum*.

J'ai assisté, dans l'Ariège, au couronnement de otre-Dame de Sabart. Plus de 5 000 communions. la messe pontificale en plein air, comme à la rémonie du couronnement, foule immense, silen-euse et priante.

Cela me rappelait mon enfance dans un pays la dévotion à Marie est très répandue et très vante, dans un pays où il suffisait de prononcer evant un prochain moribond le nom de Notre-ame des Miracles, le nom de Notre-Dame des Oli-ers, pour éveiller aussitôt en lui des sentiments foi et mettre sur ses lèvres expirantes : « Priez our nous ».

Nous sommes près de Lourdes. C'est un avantage c'est un inconvénient.

Nous sommes portés à négliger nos pèlerinages caux à la Sainte Vierge. La F. N. C. et la Ligue éminine devraient, semble-t-il, rendre à nos pèle-nages locaux l'importance qu'ils avaient autre-ois et rendre plus populaire encore et plus épandue la dévotion à la Sainte Vierge.

VI. — LA FIN DE L'EGLISE

L'Eglise : laïques, prêtres, hiérarchie, a pour fin ernière de préparer l'avènement du royaume de ieu. A des titres divers, inégaux aussi, chacun a place, a son rôle ; laïques, prêtres, hiérarchie oivent travailler à cette fin.

Aux laïques les tâches temporelles qui ont pour ut d'organiser et d'achever le monde, tâches qui e sont pas en dehors de la fin que poursuit Eglise. Le royaume impliquera résurrection de chair, récapitulation dans le Christ de tout ce ui existe au ciel et sur la terre, « des cieux nou-eaux, une terre nouvelle ». Par ses activités, le aïque pose les fondements matériels, en quelque orte, du royaume.

Pour qu'il en soit ainsi, il faut que ce soit homme nouveau, au sens de saint Paul, qui l'éta-lisse et non le vieil homme.

Devoir de compétence technique. Devoir de mettre esprit chrétien dans toute la vie temporelle, poli-que, scientifique, sociale, nationale, etc.

L'Action catholique, c'est cela. En parler en naire, dans les groupes, au confessionnal. Le laïque era équipe avec le prêtre. Il apprendra du prêtre ne pas incarner dans une action prolétarienne e promotion ouvrière une mystique marxiste.

Ce n'est pas que le prêtre ne puisse prendre part l'action temporelle, selon des modes qui relèvent oujours de l'appréciation et des directives de la iérarchie.

Le prêtre consacre *in personna Christi* et non as *in personnis fidelium*.

Eglise hiérarchique, Eglise horizontale. L'Eglise horizontale a la faveur de certains prêtres. Les pouvoirs sacerdotaux seraient accordés à l'ensemble des fidèles. La communauté paroissiale pourrait faire l'Eucharistie sans le prêtre. Or, la tradition a interprété l'Evangile. Les Evangiles font eux-mêmes partie de la tradition. C'est l'Eglise elle-même qui nous a donné le Nouveau Testament.

Une méthode nouvelle d'exégèse : il faut savoir lire entre les lignes.

Entre les lignes, il n'y a rien d'écrit. Si on y lit quelque chose, c'est sa pensée et non la pensée de l'auteur inspiré. Nous sommes en plein subjecti-visme.

VII. — ADAM ET EVE

J'ai fait lire au réfectoire l'allocution du Saint-Père aux cardinaux, archevêques et évêques réunis à Rome pour la canonisation du Pape Pie X.

Elle porte spécialement sur le Magistère ecclé-siastique.

La Documentation Catholique donne tous les Actes du Magistère. Il serait souhaitable qu'il y eût un abonnement au moins par doyenné.

Si vous n'êtes pas au courant des Actes du Magis-tère, vous risquez fort de commettre des erreurs dans votre enseignement. Vous pensez être à la page, alors que vous êtes singulièrement en retard.

Ainsi, depuis l'Encyclique *Humani Generis*, il n'est plus permis de regarder comme une hypo-thèse possible qu'au premier chapitre de la « Genèse » Adam et Eve désignent non des per-sonnes singulières, mais des groupes.

Le Pape Pie XII a rattaché l'existence d'Adam et d'Eve au péché originel qui est inexplicable si Adam et Eve ne sont pas des personnes singulières.

Le dogme du péché originel dirime le débat.

Ce qui était peut-être discutable hier ne l'est plus aujourd'hui.

Le Magistère fait le point. Nous devons le faire avec lui.

Veritas liberavit vos.

VIII. — NOS PETITS SEMINAIRES

Je lis dans *la Semaine catholique de Saint-Flour*, ces sages recommandations, que je vous transmets fidèlement.

« Nous sommes tous solidairement responsables de l'avenir spirituel des paroisses du diocèse.

Auront-elles demain les prêtres qui leur sont nécessaires ? Le nombre des élèves du Grand Sémi-naire ne peut, hélas ! que faire prévoir une relève insuffisante.

Il faut augmenter l'effort des Petits Séminaires. Et, pour cela :

1° Il faut garder ceux qui sont déjà présents dans les Petits Séminaires.

Les vacances sont, pour eux, une redoutable épreuve : familles peu attentives à leurs besoins, oisiveté, camaraderies douteuses, etc.

La persévérance du petit séminariste ne sera possible que si son curé l'entoure d'une sollicitude paternelle et bienveillante :

— Il l'invitera à venir quelquefois au presbytère (pour lui faire faire quelques travaux, pour diriger ses devoirs de vacances, pour le recevoir de temps en temps à sa table) ;

— Il veillera sur sa vie spirituelle de petit sémi-nariste. Il aura demandé à voir, dès le début, son « règlement de vacances » et il saura en rappeler à l'occasion les différents points. Il passera à l'en-fant quelques bons livres qui entretiendront son désir du sacerdoce ;

— Il lui confiera quelques activités paroissiales : service de la messe, formation de quelques jeunes enfants de chœur, distribution de journaux ou bul-letins, petit patronage d'enfants, etc. Ces articles l'occuperont utilement et éveilleront son sens apos-tolique ;

— Il lui facilitera surtout la réception du sacrement de Pénitence et l'engagera à communier souvent, car sa vocation a besoin de ce ravitaillement spirituel ;

— A la fin des vacances, il renseignera aussi exactement que possible le directeur de son Petit Séminaire sur son comportement pendant les vacances et sur les dispositions qu'il aura manifestées par rapport à la vocation sacerdotale (questionnaire envoyé à tout curé ayant un ou plusieurs séminaristes sur sa paroisse).

Un curé de paroisse a un très grand rôle à jouer tout au long de la formation cléricale de l'enfant qu'il a confié au Petit Séminaire.

2° Il faut envoyer des nouveaux au Petit Séminaire.

Il est peut-être utile de rappeler ici quelques principes fondamentaux, inspirés par ces lignes du Directoire pour la pastorale des sacrements :

Pour présenter un enfant au Petit Séminaire, il faut faire plus attention à la qualité de la famille et aux aptitudes de l'enfant, « à ses qualités physiques et morales nécessaires » qu'à son désir d'être prêtre. Il faut cependant qu'il accepte, d'accord avec sa famille, d'être prêtre si le bon Dieu l'appelle (Dir., n° 66).

N'envoyons au Petit Séminaire aucun candidat :

— Dont nous ne soyons pas sûrs de la qualité et de l'absence de tare de familles (familles non chrétiennes, désunies, alcoolisme, ascendants nerveux, déséquilibrés, etc.) ;

— Dont nous n'ayons contrôlé les qualités physiques (santé suffisante, équilibre, pas de troubles nerveux), intellectuelles et morales (tempérament ouvert, généreux, piété suffisante).

Mais déterminons ceux des enfants de la paroisse:

— Dont les familles,

— et dont les qualités physiques, intellectuelles et morales correspondent aux instructions du Directoire pour la pastorale des sacrements.

Disons que TOUS ceux-là doivent être marqués d'un préjugé favorable de vocation possible, même s'ils ne disent pas un OUI catégorique, et donc « doivent être expérimentés » sous une forme ou sous une autre, le Petit Séminaire étant la forme normale de cette expérimentation.

Car il faut le dire et le redire aux parents, il faut l'expliquer aux enfants, en même temps qu'on leur fera comprendre que le Petit Séminaire n'est pas un engagement définitif, mais :

— Un temps d'épreuve d'une vocation possible,

— Dans un climat de choix pour cette étude,

— Sous la conduite de guides avisés spécialement choisis par l'évêque.

A dix ou onze ans, et sauf des cas exceptionnels, même l'intéressé ne peut savoir d'une manière certaine dans quelle voie le Seigneur l'appelle. Il faut que l'enfant, en entrant au Petit Séminaire, sache d'une manière catégorique que son choix est entièrement libre et qu'il peut à tout moment orienter sa vie d'une autre manière, s'il est reconnu que le Seigneur l'appelle ailleurs.

Il faut qu'au moment de l'essai, les parents soient bien prévenus que le Petit Séminaire a toute latitude pour leur rendre leur enfant, s'il est reconnu que l'enfant est inapte au sacerdoce. Cela ne doit pas faire un drame.

Travaillons à détruire ces préjugés, qui pèsent si lourd dans la mentalité actuelle qu'il y a une sorte de déshonneur à quitter le Séminaire. Montrons que l'on n'est pas déshonoré quand, en cours d'apprentissage, on change de métier parce que le premier ne convenait pas.

Entrons en action auprès des enfants et des familles pour que cette expérimentation soit faite le plus tôt possible, dès que l'enfant a l'âge requis (la sixième se fait vers les 11 ans et l'on a tout avantage à commencer tôt, pourvu qu'ils aient une instruction primaire suffisante). Certes, cela demandera de nous du détachement, car, bien souvent, il s'agira de confier au Petit Séminaire les meilleurs éléments des écoles primaires, des patronages ou du groupe d'enfants de chœur.

Sachons bien, en effet, qu'un enfant se décide plus librement vers 11 ou 12 ans, qu'un adolescent de 14-15 ans en pleine crise de la puberté. De plus, à cet âge, il a souvent choisi son métier en fonction de son milieu de vie... et il lui est plus difficile de répondre à l'appel de Dieu.

Mettons les parents en face de cette responsabilité, pour que cet essai soit tenté et tenté sans engagement de part et d'autre. »

IX. — MISSION ET VOCATION

Dans le clergé, les vocations se multiplient étrangement.

L'un se croit une vocation d'intellectuel.

Un autre, une vocation de prêtre-ouvrier.

Un troisième, une vocation de vicaire en ville.

Un quatrième, une vocation d'aumônier d'A. ...

Chacun a sa vocation, une vocation spéciale.

Cette vocation n'est valable que s'il y a appel de l'Eglise, que s'il y a mission.

Le directeur peut porter un jugement prudentiel. Seule, l'Eglise, par l'évêque, peut leur donner mission.

C'est l'évêque qui appelle aux Ordres sacrés, au sacerdoce, et qui « envoie ».

Quelquefois, on met en avant l'avis d'un directeur. Quel est le directeur qui peut se vanter de connaître à fond un dirigé, d'une part, et, d'autre part, quel directeur n'a-t-il pas été trompé ou ne s'est pas trompé ?

Comment expliquer autrement ces scandales après un an ou deux ans de sacerdoce ?

On dirait que chacun se tâte le pouls pour savoir quelle voie il pourrait suivre qui n'ait pas été suivie.

Illuminisme...

Directoire pastoral en matière sociale à l'usage du clergé

Le Directoire pastoral en matière sociale, dont la préparation avait été décidée par l'Assemblée des cardinaux et archevêques au mois d'octobre 1951, et qui avait été approuvé par l'Assemblée plénière de l'épiscopat français le 27 avril dernier (1), *a été publié par la maison de la Bonne Presse* (2). *L'introduction, que voici, dit, en termes excellents, ce que contiennent ces pages :*

Comme son titre l'indique, ce volume s'adresse aux *prêtres*. Les cardinaux, archevêques et évêques de France ont jugé nécessaire de leur communiquer quelques orientations autorisées en matière sociale. C'est pourquoi ils se sont livrés eux-mêmes à une enquête préparatoire, en se transmettant les réflexions et les renseignements qu'ils avaient recueillis à ce sujet.

La Commission épiscopale des œuvres charitables et institutions sociales, chargée de dresser le compte rendu de cette enquête, a présenté ensuite à l'Assemblée des cardinaux et archevêques un projet de Directoire, auquel ont collaboré les évêques membres de la Commission et quelques spécialistes ecclésiastiques ou laïques. Ce projet a été envoyé pour examen à tous les cardinaux, archevêques et évêques de France, et remanié d'après leurs observations, avant d'être soumis, l...

---

(1) Cf. *D. C.*, n° 1173, du 16. 5. 1954, col. 616.

(2) Un vol. de 120 pages. Prix : 120 francs ; port 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Paris 1668.

27 avril 1954, à l'Assemblée plénière de l'épiscopat français.

C'est ce texte, adopté par l'Assemblée plénière, qui est ici publié. On verra bien vite qu'il ne constitue pas un Code de morale sociale. Il ne se présente pas comme un traité résumé de sociologie. Il est essentiellement, par sa forme et par son objectif, un Directoire *pastoral*.

Les thèses doctrinales n'y sont donc pas présentées d'une manière didactique et complète. Leurs positions n'ont été rappelées que sommairement et dans la mesure où elles touchaient à des problèmes actuels qu'on ne pouvait passer sous silence.

Le but de cette publication est surtout d'indiquer aux prêtres dans quel esprit de justice et de vérité ils doivent s'intéresser aux questions sociales et dans quel sens ils peuvent travailler à les résoudre.

Ainsi, ces orientations, du fait de leur insertion dans le Directoire, ne prennent pas une valeur nouvelle, indépendante de celle qu'elles possèdent par leur conformité avec la doctrine sociale de l'Eglise, telle que les Souverains Pontifes l'ont exposée. Elles devront être complétées par les enseignements que le Saint-Siège pourra faire entendre à nouveau. Enfin, sur les points où, dans un domaine aussi contingent, l'Eglise laisse la liberté de recherche à ses enfants, ces directives n'enlèvent pas la possibilité d'étudier et de proposer des précisions nouvelles.

Ce Directoire pastoral comprend cinq chapitres : 1. Directives. — 2. Principes. — 3. Institutions. — 4. Milieux. — 5. Moyens d'action.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT EN ESPAGNE

Discours de S. Em. le cardinal Pla y Deniel (29-6-54)

*Nos lecteurs se souviennent de l'article rédigé par le R. P. Iribarren, directeur d'*Ecclesia*, lors de son retour du Congrès international de la presse catholique de Paris, dans lequel il critiquait vivement la censure qui sévit sur la presse espagnole* (1). *C'est dans le même esprit d'indépendance, d'une Eglise qui veut s'affirmer vis-à-vis de l'Etat, que parle S. Em. le cardinal Pla y Deniel, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, dans l'allocution ci-après prononcée lors de la session de clôture de la IIe Assemblée générale des dirigeants de l'Action catholique espagnole, à Madrid, le 29 juin dernier* (1) :

Excellence (2), très chers dirigeants
de l'Action catholique,
conseillers nationaux et diocésains,
et vous tous qui êtes réunis ici,

C'est pour moi une très grande joie d'assister, aujourd'hui, à la clôture de ces journées d'étude, de ces réunions de présidents, de toute cette mobilisation de l'Action catholique espagnole. Mon plaisir est d'autant plus grand que je ne peux que me féliciter et me réjouir des interventions si splendides de tous les présidents de chacune des branches et du président du conseil technique, et de ce que vos travaux, votre apostolat laïque, s'inspirent de l'esprit de charité.

L'apostolat, en effet, doit venir tout entier de l'amour. Lorsque, il y a seulement quelques semaines, S. S. Pie XII eut la bonté d'accorder une audience collective — car il ne pouvait accorder d'audiences privées et personnelles — aux quelque 500 cardinaux, archevêques et évêques qui avaient assisté à la canonisation de Pie X, il a commencé son allocution en disant que tout l'apostolat était amour. Et il nous a rappelé comment Notre-Seigneur, en conférant à saint Pierre l'apostolat universel, le primat universel sur toute l'Eglise, a commencé par lui demander trois fois s'il l'aimait, et à chaque protestation d'amour, il lui a confié son apostolat.

C'est pourquoi il m'est si réconfortant de voir que dans l'Action catholique espagnole il y a cet esprit surnaturel qui empêchera toujours que l'action ne soit que de l'agitation, du bruit et du spectacle ; que l'Action catholique espagnole, enracinée dans la charité du Christ, cherche le salut des âmes dans les familles, les professions, les milieux, les pays, le diocèse de chacun, mais en gardant aussi le souci d'un apostolat universel. Je félicite donc tous ceux qui, pendant ces années — j'emploie le pluriel parce que cette Assemblée n'est pas annuelle, — ont travaillé avec tant de dévouement à leurs postes de dirigeants.

Il m'est consolant de voir que l'Action catholique, avec ses déficiences et sans être encore parvenue à l'idéal, va en croissant. Il a été dit, ici, que cette Assemblée, où se trouvent représentés 59 diocèses, est la totalité morale de l'ensemble des diocèses d'Espagne. C'est là un résultat appré-

---

(1) Cf. *D. C.*, n° 1176, du 27. 6. 1954, col. 815 et s. — Les arguments du R. P. Iribarren ont été réfutés en une série de quatre articles publiés par l'hebdomadaire phalangiste *El Espanol* (30 mai, 6, 13 et 20 juin derniers). « Les sophismes et les faussetés de M. Iribarren ont causé ici plus de préjudice à l'Espagne que la propagande des rouges depuis six mois », déclare l'auteur, reprenant une déclaration de l'attaché de presse espagnol à Washington. D'ailleurs, ajoute-t-il, « il ne faut pas parler de censure préalable, mais plutôt « d'approbation préalable », droit, répétons-le, que l'on doit refuser à l'Etat agnostique parce qu'il n'a d'autre règle supérieure que la raison d'Etat, mais qui peut et qui doit être concédé à un Etat catholique *de jure* et *de facto* parce que la vérité, les valeurs dogmatiques et morales, les exigences du bien commun président à ses actes »... Plus loin, l'auteur compare la situation de la presse dans un Etat à celle de l'enseignement, il peut y avoir enseignement libre et presse libre dans un pays comme la France qui n'est pas entièrement catholique (il n'y existe « qu'un seul journal national qui confesse le catholicisme, nous dit-il, *la Croix*, en face de 200 journaux de grande diffusion, parmi lesquels les journaux laïques et anticatholiques sont la majorité »), mais, « lorsqu'il s'agit d'un pays intégralement catholique, surtout si l'Etat est confessionnel, l'Eglise exige, de plein droit, que l'enseignement soit uniquement catholique. L'auteur de l'article ne comprend-il pas que telle est également la règle que l'on doit suivre lorsque l'on envisage le régime de la presse dans une nation qui, comme l'Espagne, est catholique dans sa totalité et qui est représentée par un Etat comme l'Etat espagnol, catholique quant à la doctrine et à la pratique » ?

La même tension semble se faire jour à propos de la création d'une agence catholique d'information qui est réclamée par l'épiscopat espagnol et pour laquelle des quêtes sont faites parmi les fidèles. Cette agence, écrit *Ecclesia* (26 juin) dans son éditorial, servira « une presse éducatrice, apostolique, strictement fille de l'Eglise. Ce serait trop demander à l'Etat, aussi catholique qu'il puisse être, que la réalisation d'un tel programme. Cela doit être l'œuvre des catholiques et de leur soif de formation »... Tel ne semble pas être l'avis des phalangistes, et *Pueblo* (28 juin), journal des syndicats phalangistes, écrit : « ... La nécessité d'une presse catholique dans un Etat comme le nôtre n'apparaît pas... heureusement, nos journaux et revues sont tous profondément catholiques et, en aucun cas, leur rédaction ne porte atteinte aux principes sacrés de notre foi et de notre sentiment religieux..., le panorama d'une presse catholique nationale véritable et authentique, est un motif de satisfaction pour nous et pour la politique qui a obtenu ce résultat... »

(1) Traduction de *la D. C.* d'après *Ecclesia* du 3. 7. 1954. Sous-titres de *la D. C.*

(2) Mgr Modrego y Casaus, évêque de Barcelone.

ciable parce que, si l'Action catholique ne porte pas atteinte à la juridiction diocésaine, si en chaque diocèse elle se met à la disposition de l'évêque, si les règlements de l'Action catholique espagnole, selon les principes jusqu'ici en vigueur, n'ont que la valeur que leur donne l'évêque dans son propre diocèse, néanmoins, ce ne serait pas vivre dans le xxe siècle que de croire que l'Action catholique peut être seulement diocésaine, régionale ou locale.

Nous vivons des moments difficiles

Le monde est devenu petit avec les inventions de l'aviation, de la radio, de la télévision — la dernière née des inventions ; — le monde est petit et il faut non seulement des organismes nationaux, mais aussi — et le Saint-Siège les encourage — des organismes internationaux. Nous avons, aujourd'hui, des nouvelles, nous qui vivons dans le xxe siècle, de tout ce qui se passe sur tous les continents. Et tout nous dit que nous vivons des moments difficiles pour l'Eglise de Dieu. Des nations immenses, comme la Russie, la Chine, entourées, comme de satellites, de nombreuses autres nations, sont sous la domination du communisme. La sainte Eglise de Dieu n'y est pas libre. Il y a des évêques, des cardinaux, emprisonnés ou éloignés de leurs diocèses. Dans plusieurs de ces pays, les martyrs se comptent par milliers. Martyrs non seulement du corps, mais de l'âme, par la destruction de leur personnalité humaine, par des aveux forcés, contraires à toute la pensée de celui qui est appelé à les faire. L'heure est donc certainement sérieuse et grave.

Devant ce tableau que présente aujourd'hui l'humanité rachetée par le Christ, peut-on penser à de petits organismes, à des questions de préséance, à des petites querelles inutiles, et ne doit-on pas penser à de grandes armées ? Non pas avec l'esprit de l'armée qui lutte avec des armes matérielles, mais avec cette union fraternelle que doivent connaître tous ceux qui se dévouent à l'apostolat en esprit surnaturel de charité. Je vous félicite tous pour cet esprit et je me réjouis d'avoir à vous féliciter.

Quand on a des informations, comme j'en reçois en abondance, sur ce qui se passe dans le monde, quand on peut observer directement beaucoup d'événements qui se sont passés récemment dans d'autres pays, je dois affirmer que nous vivons des moments difficiles. Ce n'est, toutefois, pas là un avertissement ; vous n'en aviez pas besoin après les protestations ferventes que tous vous avez faites ici, et qui n'étaient pas nécessaires pour moi parce que je les connaissais déjà. Qui pourrait prétendre que l'Eglise est dans une situation très tranquille et paisible ? Alors que presque la moitié de l'humanité est entre les mains du communisme ; alors qu'il y a des pays ayant la même civilisation que nous qui sont attirés vers le grand danger du communisme ; alors qu'il y a des pays où l'on compte les centaines ou milliers de voix qui manquent aux communistes pour prendre légalement, démocratiquement le pouvoir ; alors qu'il y a des pays où la hiérarchie a dû avertir que les communistes cherchent à s'infiltrer dans l'Action catholique elle-même ; alors que ces derniers cherchent à attirer les jeunes catholiques en leur disant qu'ils peuvent avoir avec eux un dénominateur commun, que sur le plan social, ils peuvent travailler ensemble sur beaucoup de points, utilisant par là la tactique qu'ils ont toujours employée au début dans tous les pays, quitte, une fois au pouvoir, à éliminer leurs compagnons de route ; alors que l'on connaît les grandes inventions de l'aviation, de la radio, de la télévision, et aussi ces autres inventions horrifiques de la bombe atomique et de la bombe à hydrogène qui peuvent détruire l'humanité ; alors que l'on parle beaucoup de paix et que l'on craint à tout moment une guerre devant laquelle les ravages et les destructions de celles que nous avons connues seront insignifiantes, pouvons-nous dire que la situation de l'Eglise soit facile ? Alors que les idéologies s'opposent ; alors que le Saint-Siège doit à tout moment mettre en garde contre les déviations doctrinales ; alors que l'on ne peut nier, surtout après les derniers avertissements de S. S. Pie XII, qu'il y ait un modernisme renaissant, un modernisme qui prétend à réformer l'Eglise dans toute sa structure ; alors que se relâchent les liens de la discipline ; alors que l'on parle non seulement de lois et de règlements nouveaux, mais que l'on cherche la coopération avec le communisme lui-même, peut-on affirmer, chers fils dans le Seigneur, que nous ne soyons pas dans une période difficile pour l'Eglise ?

Il est certain que l'Espagne est un pays exceptionnel. Il n'y a pas un an que l'Espagne a signé, avec le Saint-Siège, un Concordat qui est aussi exceptionnel. Mais, nous pouvons dire que l'Espagne est incomprise. Quelques catholiques, dont le moins que l'on peut dire est qu'ils sont désorientés, disent que les condamnations du Syllabus, les Encycliques de Léon XIII et les condamnations de saint Pie X dans son Encyclique « *Pascendi* », sont caduques. Ce sont les mêmes qui nous accusent d'intransigeance, prétendant qu'avec notre étendard de l'unité catholique nous faisons tort aux catholiques des autres pays qui doivent lutter sous d'autres étendards.

Devant tant d'égarements, n'est-il pas très utile, chers fils — puisque nous avons si rarement le plaisir de voir réunis autant de dirigeants de l'Action catholique, — que nous rappelions quelques principes directeurs que nous devons toujours avoir présents, pour nous-mêmes et pour qu'on nous entende aussi du dehors ?

L'Espagne a été le premier pays qui ait vaincu le communisme avec le sang de nombreux milliers d'Espagnols. Avec le sang aussi de nombreux militants de l'Action catholique. Les jeunes à eux seuls ont donné 7 000 martyrs, et les autres branches de l'Action catholique en ont aussi donné beaucoup ; les patrons ont eu leurs martyrs et les ouvriers aussi. Pour le patriotisme, qui est aussi un commandement de la loi de Dieu parce que la patrie doit être aimée comme une mère, l'Action catholique ne le cède à personne.

L'Église et l'État sont deux sociétés parfaites indépendantes chacune dans son ordre

Ce qui, pour beaucoup à l'étranger, est parfois motif à scandale, n'est peut-être pas suffisamment compris de beaucoup en Espagne. Je veux parler de la théorie des relations entre l'Eglise et l'Etat. La doctrine qui est exprimée dans notre Concordat, c'est que l'un et l'autre sont des sociétés parfaites. L'Etat l'est et l'Eglise l'est. C'est là, pour beaucoup, une énigme et un mystère, et il convient que tous les militants d'Action catholique aient des idées très claires sur ce point. On ne peut nier la qualité de société parfaite que possède l'Eglise. Le laïcisme, toutefois, ne la reconnaît pas. Tout le siècle dernier, qui a développé les principes de la Révolution française, est parti du laïcisme de l'Etat. Il y eut à certains moments plus de virulence et à d'autres moins. Si nous parcourons l'histoire de l'Espagne, nous verrons au cours de ce même xixe siècle les dégâts que cela a causés : la Bulle définissant le dogme de l'Immaculée Conception a dû attendre un an avant d'être promulguée en Espagne parce que le gouvernement ne l'autorisait pas ; la réception des Ordres sacrés a été interdite ; de nombreux

iocèses d'Espagne ont été vacants pendant des nnées, et l'on allait de chute en chute avec des nanifestations d'un anticléricalisme parfois plus ntense, parfois plus tempéré.

Le Concordat de 1851, qui représente une trêve e paix, a été immédiatement enfreint. On dut ecourir à l'accord de 1860. Vinrent ensuite les évolutions et la chute de la monarchie espagnole. ous eûmes une autre monarchie instable, puis a République et ensuite les années d'accommo- ement où fréquemment le libéralisme s'immis- ait en tout et où le Concordat de 1851 n'était as respecté.

Il est peut-être difficile pour ceux qui ne sont as très au courant des principes du droit public cclésiastique, de comprendre une doctrine de col- aboration entre l'Eglise et l'Etat, et de condamner a séparation de l'un et de l'autre. Que l'on ne roie pas que lorsque nous insistons pour dire u'il ne doit pas y avoir de confusion, cela soit ar préjugé politique. Non, il ne doit pas y avoir e confusion pour cette raison même que ce sont eux sociétés parfaites. Par là, chacune dans son rdre doit être indépendante et l'une ne doit pas ssumer la responsabilité de l'autre. La responsa- ilité est toujours liée à l'autorité. L'autorité ne épasse pas d'un millimètre le champ de la res- onsabilité. Là où il n'y a pas de responsabilité, l n'y a pas non plus d'autorité, et là où il n'y a as d'autorité, il n'y a pas non plus de responsa- ilité. Il y a deux sociétés indépendantes et cha- une a la responsabilité de ses actes, on ne doit as exiger de l'Eglise les responsabilités des lois iviles et ce n'est pas à nous à prétendre gouverner 'Etat. On ne peut pas non plus demander à la iérarchie ni à l'Action catholique la responsa- ilité de la législation civile. Les catholiques sont ussi citoyens, et, en tant que citoyens, ils peuvent t doivent exercer leurs droits politiques. Mais ce 'est pas là la mission de l'Eglise. On dira peut- tre qu'il y a des choses qui sont contraires au roit naturel. S'il s'agit de choses qui sont certai- nement contraires au droit naturel, il est alors vident qu'elles tombent sous le magistère de 'Eglise. Il y a des doctrines qui sont complè- ement et strictement de droit naturel, mais orsque des principes on passe aux applications oncrètes, il y a un large champ de détermi- ations politiques, où jouent les diverses opi- ions. Ainsi en est-il par exemple du droit de ropriété qui, dans son essence, est le droit naturel, nais que de diversités sur ce point dans l'histoire les peuples chrétiens eux-mêmes, selon les cir- onstances de temps et de lieu !

Il faut bien délimiter l'autorité et la responsa- ilité. Toute autorité, y compris l'autorité ecclé- iastique, a une responsabilité. Elle est très grande our nous, prélats. Le Pontife romain lui-même sa responsabilité : devant Dieu il doit rendre ompte de tous ses actes. Dieu lui a donné l'infail- ibilité dans les définitions *ex cathedra*, mais il ne lui a pas donné l'impeccabilité. Encore moins nous, prélats. Par conséquent, quand il s'agit de hoses qui sont nettement de droit naturel, lequel st divin, l'Eglise a sa responsabilité, mais il faut econnaître à la société civile la responsabilité de es propres actes. Faut-il dire alors que les itoyens catholiques doivent se montrer indiffé- ents ? Non, au contraire. En tant que citoyens atholiques, ils ne doivent pas rester indifférents ni apathiques ; bien plutôt, ils doivent s'efforcer l'intervenir et de gérer le bien commun dans 'ordre temporel, mais ils ne doivent pas faire peser ette responsabilité sur l'Eglise, parce que notre esponsabilité, du moins celle de la hiérarchie, st déjà assez grande avec le ministère pastoral.

Chacune des deux sociétés, l'Eglise et l'Etat, a a propre autorité et sa propre responsabilité, et, néanmoins, ces deux autorités ne doivent pas être éparées, elles ne doivent pas se tourner le dos. Le Syllabus, Léon XIII, Pie X, condamnent la théorie de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La société civile et son autorité viennent aussi de Dieu — la manière et les moyens peuvent être très différents, — mais l'Eglise et l'Etat doivent exercer leurs droits et leurs devoirs selon leur ordre respectif. On ne peut exiger de la hiérarchie ni de l'épiscopat, en aucun pays, la responsabilité des lois civiles, pas plus que de l'Etat la responsa- bilité des lois ecclésiastiques. Par contre, s'il doit y avoir une coopération mutuelle, l'Eglise doit être reconnue par l'autorité civile s'il s'agit d'un Etat catholique, comme heureusement l'est le nôtre, parce que l'Etat catholique doit aussi respect et culte à Dieu, et, de là, la thèse de l'unité catho- lique, où peut et doit se pratiquer, et où existe vraiment une unité sociale religieuse. La thèse de l'unité catholique ne vaut que pour les pays où il y a une unité sociale religieuse. Là où, par malheur, elle n'existe pas, il ne faut pas perdre de vue que l'Eglise condamne les conversions par la force. Ce n'est pas là l'apostolat de l'Eglise. Que la tolérance soit licite quand elle est nécessaire, ce n'est pas là une doctrine nouvelle, mais une doctrine qui a toujours été enseignée et pratiquée par l'Eglise, elle est exposée dans l'Encyclique *Libertas* de Léon XIII. Mais cela, dans la mesure où c'est nécessaire, et pas plus. La tolérance est toujours la tolérance d'un mal, et il y a des pays, cependant, qui en sont à tolérer le bien, qui, bien que n'appliquant pas des lois anticatholiques, ne les abolissent pas non plus.

L'apostolat de l'Action catholique ne doit pas être confiné à l'église ou à la sacristie

Il faut délimiter soigneusement les deux champs de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile ; reconnaître leur autorité propre dans leurs do- maines respectifs et aussi leurs responsabilités correspondantes. Mais comme les sujets des lois sont les mêmes, que le territoire est le même, de là viennent les difficultés pratiques, dont il ne faut pas être surpris qu'elles se présentent nécessaire- ment. Et là, chers militants et dirigeants de l'Ac- tion catholique espagnole, il convient aussi que vous ayez des idées bien précises et bien claires : l'Action catholique est un apostolat, une aide à l'apostolat de la hiérarchie et, par là, cet apos- tolat ne doit pas se limiter seulement à l'église ou à la sacristie, comme disaient les libéraux du XIXe siècle. L'Action catholique, dans son organi- sation présente — déjà ardemment recommandée par le saint Pape Pie X, que nous venons de voir canonisé, et tous ses successeurs : Benoît XV, Pie XI et Pie XII, — est pour l'extension de cet apostolat en dehors de l'église. Le Code de droit canon, en ce qui concerne les associations laïques, parle seulement de Tiers-Ordres, de Confréries et de pieuses Unions. Mais l'Action catholique espa- gnole n'est rien de cela, du moins elle ne l'est pas nécessairement. L'Eglise n'a pas encore donné de forme canonique à l'Action catholique. L'Action catholique est définie comme une coopération à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise. Dans le Code de droit canon, on ne trouve encore pas le terme d'Action catholique, pas plus que celui de syn- dicat, et il n'y est pas fait mention d'associations nationales, et, néanmoins, l'Action catholique est pleinement nécessaire, ainsi que les associations nationales et internationales.

Le membre de l'Action catholique, en tant que tel, doit reconnaître et respecter l'autorité civile, et il doit avoir les mêmes règles que la hiérarchie. Là où la hiérarchie ne peut intervenir, l'Action catholique ne peut ni ne doit non plus intervenir, et on ne peut exiger d'elle de responsabilité, ni plus ni moins, parce que la hiérarchie doit répondre de l'Action catholique qui est une coopération à son apostolat.

Action catholique et syndicats

Descendons à des questions plus pratiques : Y a-t-il, dans un Etat, des lois civiles qui établissent l'unité syndicale ? Cela regarde l'Etat ; il a cru bon qu'il en soit ainsi ; il pourra y avoir des opinions différentes sur son organisation de droit et de fait, mais cela ne concerne ni la hiérarchie ni l'Action catholique. Comme ces interférences sont très faciles, puisqu'un même membre appartient aux deux sociétés, on ne doit pas oublier dans toutes les branches de l'Action catholique, bien que spécialisées, qu'au nom de cette même Action catholique, il faut respecter les lois civiles, du moment qu'il ne s'agit pas, bien entendu, d'une législation contraire au droit naturel. Donc, la hiérarchie parlerait et l'Action catholique la seconderait. Il faut éviter absolument ces interférences et, par conséquent, tant du côté ouvrier que du côté patronal ou du côté professionnel, il ne faut pas aller contre les lois édictées par l'Etat ni contre les organismes officiels. Mais alors nous pouvons et nous devons demander également que, au nom des organisations civiles, on ne restreigne ou ne cherche à restreindre l'apostolat laïque de l'Action catholique. (*Applaudissements.*)

En Espagne, nous avons des syndicats dans toutes les professions, et donc il n'y a pour ainsi dire personne qui ne soit dans aucun syndicat. Peut-on alors dire que le terrain professionnel soit un terrain limité et fermé, où l'Action catholique n'a aucun apostolat à exercer ? Cela serait aller contre le Concordat signé entre le Saint-Siège et le gouvernement espagnol. Pour la première fois en Espagne — non dans le monde parce que, sur ce point, beaucoup de Concordats nous ont précédés, — le caractère légal de l'Action catholique a été établi, et si vous examinez l'histoire des persécutions de l'Eglise, celle qui ont précédé ou suivi la dernière guerre mondiale, voyez comment elles ont commencé ; est-ce en fermant les églises ? Non. En Yougoslavie, on se vante de ce que les églises soient ouvertes, et on nous a envoyé un apostat pour nous convaincre de ce que la persécution de l'Eglise dont parle le Vatican est improbable, puisque les églises sont ouvertes. Mais nous savons bien que la persécution y est une triste réalité et que l'on essaye de créer par la force ce que l'on appelle là-bas des « prêtres populaires ». La Russie a aussi pactisé avec l'Eglise hétérodoxe, qui est complètement soumise au gouvernement. Qu'elle s'occupe des choses de l'autre monde ne les dérange pas. Je me souviens qu'au temps de la persécution en Espagne, un de nos néfastes politiciens — Dieu lui aura pardonné parce qu'en ses derniers moments, il a reçu les sacrements — disait que les maniaques qui veulent s'enfermer dans des cloîtres ne les dérangeaient pas, ce qui les gênait, c'était l'apostolat ; liberté pour les religieux cloîtrés, prohibition pour les religieux enseignants. La même chose s'est produite avec le totalitarisme raciste et avec le totalitarisme marxiste. Comment cela a-t-il commencé ? En écartant d'abord la presse catholique, puis la charité catholique — on a dissous, dans certains pays, les groupements *Caritas,* — ensuite, monopole de l'Etat sur l'enseignement. Et, s'il n'y a plus ni presse catholique, ni œuvres de bienfaisance catholiques, ni enseignement catholique, tout le reste viendra après : on laissera les églises ouvertes pour les montrer à ceux qui viendront visiter ces pays, de façon à ce qu'ils puissent dire ensuite qu'ils n'ont pas vu de persécution religieuse.

Il faut éviter tous les extrêmes : l'Action catholique n'est, en aucune façon, un parti politique, elle ne prétend pas l'être et elle ne le sera jamais. Elle doit être au-dessus de tout cela. Elle ne doit non plus s'inféoder à aucun régime. Elle reconnaît les mérites de ce qui a été fait de bien, et, en Espagne, il a été fait beaucoup de bonnes choses ; mais en respectant les lois civiles, la hiérarchie et aussi l'Action catholique doivent exiger que l'on respecte leur apostolat. Si là où il y a une profession et un syndicat il ne peut y avoir d'apostolat de l'Action catholique, il ne pourrait y avoir aucune Action catholique spécialisée, et ce serait extrêmement dommageable, non seulement pour l'Eglise, mais aussi pour l'Etat.

Déjà, au ve siècle, Léon XIII le rappelle dans ses Encycliques, saint Augustin s'affrontait à l'Etat et disait : « Nous n'avons pas l'autorité civile, mais l'Eglise se doit de former les meilleurs citoyens, les meilleurs juges, les meilleurs soldats, les meilleurs gouvernants. » Eh bien, cette tâche d'apostolat, de formation et d'élévation de l'esprit dans toutes les classes et professions, est le propre de l'Action catholique, et que l'on ne dise pas que c'est là rompre l'unité. Il peut y avoir, dans la plus parfaite unité, une Action catholique spécialisée en n'importe quelle profession. L'exemple le plus frappant nous est donné par l'apostolat dans l'armée. Où, dans un pays, l'unité et la discipline sont-elles plus nécessaires que dans l'armée ? Un préjudice quelconque est-il porté à l'armée espagnole par l'Action catholique militaire, qu'encourage et anime l'aumônier général, dans laquelle militent des chefs et des généraux illustres, et où la jeune recrue commence dès sa vie de famille à se préparer à sa future vie de soldat ? C'est un très grand bien pour l'Etat, parce qu'il doit compter sur des jeunes gens qui sachent donner héroïquement leur vie quand la patrie le leur demande, mais qui ne sauront le faire que s'ils ont l'âme et aussi le corps sains. Et c'est pour cela que l'apostolat militaire rend de merveilleux services qui ne rompent aucune unité. (*Applaudissements.*)

Pourrait-on citer une profession, soit intellectuelle, soit manuelle, où l'apostolat du milieu porte préjudice à une quelconque organisation de l'Etat ? Ce serait de l'aveuglement que de le prétendre, ce serait faire un tort très grave à l'apostolat et à l'Eglise espagnole. (*Applaudissements.*)

A l'égal des soldats, chefs et généraux peuvent appartenir à l'apostolat de l'armée, les médecins doivent pouvoir entrer dans l'apostolat spécialisé s'ils ont un groupement de Saint-Côme et Saint-Damien, comme doivent pouvoir entrer dans leur apostolat spécialisé les ouvriers, les patrons, les inspecteurs, les universitaires, sans cesser d'appartenir aux syndicats.

Les journalistes — c'est aujourd'hui la Journée de la presse catholique — qui veulent collaborer à l'œuvre apostolique de l'Eglise doivent pouvoir appartenir à l'apostolat de la presse. (*Applaudissements.*)

Pas d'esprit de classe dans l'Église

Militants et dirigeants de l'Action catholique, je termine en demandant au Seigneur qu'il récompense, en premier lieu, tous vos efforts, et qu'il nous donne aussi sa bénédiction en cette fête de saint Pierre et saint Paul. C'est sur la pierre de Pierre, Vicaire du Christ, qu'est bâtie l'Eglise. « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Et saint Paul, quel modèle plus éminent pour l'Action catholique ! Lui qui avait été persécuteur, il a connu ensuite le feu de l'amour et de l'apostolat, et il fut l'apôtre universel des savants et des ignorants.

C'est ainsi que doit être l'Eglise. On ne peut prétendre qu'elle ait un esprit de classe, ce serait une autre erreur. Personne mieux que l'Eglise catholique ne peut aimer l'ouvrier, elle l'aime, elle le défend et elle veut que tous les droits de sa personnalité humaine soient respectés. Mais que personne ne prétende non plus à une Eglise prenant parti dans la lutte des classes. Vous connaissez les résultats qui ont été obtenus dans un pays voisin du nôtre, par un apostolat qui, au lieu de

quérir, a été conquis, qui en est venu à avoir esprit marxiste de lutte des classes chez ses geants. Ce n'est pas l'apostolat que veut l'Eglise. l bien ont retiré les ouvriers de ces déviations ? qu'à maintenant, on n'a pas publié de grands ns de conversions. On parle seulement d'une aine influence qui se réduisait à apporter le oignage du Christ. Ce n'est pas là l'apostolat veut l'Eglise. Prêtres des banlieues, prêtres si qui, dans les petits villages ou au milieu des ntagnes, sont, pour ainsi dire, les seuls défen-rs de la civilisation et de la culture humaine, x-là, l'Eglise les aime et les aimera toujours ; lutte des classes, non. L'Action catholique est pour tous. Elle serait diminuée si elle était pour la lutte des classes, elle n'est pour aucune classe, ni prolétaire ni bourgeoise. L'Action catholique est pour toutes les classes, toutes les professions, tous les hommes ; elle veut le salut de toutes les âmes.

Que le Seigneur donc, en cette fête de saint Pierre et saint Paul, bénisse l'Action catholique espagnole. Il convient de répéter ici les paroles de Pie XI : « Toujours plus et toujours mieux. » Que l'Action catholique travaille plus et mieux pour le bien de l'Eglise et aussi pour le bien de notre Espagne. (*Applaudissements enthousiastes.*)

QUESTIONS ACTUELLES

Réforme et critique de l'Église

ous ce titre, le R. P. Jesus Maria Granero, S. J., publié, dans la revue espagnole Razon y Fe *n 1953), cette étude dans laquelle il aborde des blèmes vitaux qui se posent à l'Eglise univer-e, d'une façon plus ou moins aiguë selon les s : méthodes d'apostolat, opinion publique s l'Eglise, adaptation du catholicisme au monde derne, etc. Dans l'Eglise, chaque pays apporte note particulière à la symphonie de l'ensemble, t pourquoi ces opinions d'un éminent théologien agnol qui, bien que publiées il y a déjà plus n an, n'ont cependant rien perdu de leur actua-, constituent une intéressante contribution à ude des problèmes qui préoccupent tous les holiques.* (*)

Ces deux mots, « réforme et critique », lorsqu'ils t appliqués à l'Eglise, produisent je ne sais elle sorte de scandale. Il n'est pas étonnant que ucoup de chrétiens, dans leur simplicité, ouvent du trouble et réagissent en se mettant garde. Depuis le mouvement de Luther, le mot réforme » résonne, dans le domaine ecclésias-ue, comme un cri strident. Par ailleurs, le mot ritique » semble ternir la gloire resplendissante immaculée dont l'amour du Christ a orné son ouse, l'Eglise (1).

Si le Christ a fondé et institué l'Eglise, celle-ci it être irréformable, à moins que le Christ ne nne lui-même la réformer. Si elle est non seu-nent l'œuvre, mais le Corps mystique de Jésus-rist, comment l'intelligence de l'homme osera-lle en faire l'objet de ses opinions et de ses tiques ?

Cependant, cette liberté que nous constatons de ger et même de blâmer les actions et les institu-ns ecclésiastiques, qui s'accompagne d'une vive quiétude, est consacrée à la recherche de nou-aux chemins. Ce n'est pas un phénomène inédit. ppelons, par exemple, la fermentation bouillon-nte et tumultueuse des années qui précédèrent Concile de Trente. Ce ne furent pas alors, comme le sont maintenant, seulement des vents de volte, mais aussi les voix courageuses et mesu-es des esprits les plus distingués, des fils les us soumis de l'Eglise qui s'élevèrent un peu de rtout (2).

Les chrétiens simples et craintifs ne doivent donc s s'inquiéter trop tôt.

Le divin et l'humain dans l'Église.

Réforme et critique ! Tout peut être juste dans rtaines limites. Dans l'Encyclique *Mystici Corporis,* le Saint-Père fait allusion à la « faiblesse de notre condition humaine » et à cette « détestable inclination au mal que son divin Fondateur permet, même chez les membres les plus élevés du Corps mystique, pour éprouver la vertu des brebis et des pasteurs, et afin que les mérites de la foi chrétienne augmentent » (3).

En pareils cas, la critique et la réforme prétendent autant que possible à l'extirpation des abus et, autant qu'il est nécessaire, à la réparation des injustices. Mais ce n'est pas la seule chose ni, encore moins, la plus importante. Très souvent, dans les temps troublés et agités comme le nôtre, ce ne sont pas précisément les abus qui souffrent des coups et sont exposés au choc des opinions contraires, mais plutôt certains procédés légitimes et même certaines institutions de l'Eglise. « Il ne peut y avoir à s'en étonner que ceux qui ne connaissent pas l'Eglise ou qui la connaissent mal », dit Pie XII (4).

L'Eglise n'est pas comme une étoile resplendissante, mais inaccessible, qui répand d'en haut sa lumière sur les ténèbres des hommes. Elle n'est pas un édifice bâti entièrement et d'un seul coup, une fois pour toutes, sur le roc de saint Pierre. Ou, si l'on veut, elle est cela, mais elle est encore davantage. C'est un organisme vivant, un Corps, comme l'appelle saint Paul ; un organisme qui croît et se développe en profondeur, en étendue et en hauteur, jusqu'à ce qu'il atteigne « la maturité de l'homme parfait, à la mesure du Christ en sa plénitude » (5). Il n'y a aucun doute que c'est le Christ lui-même qui, en cet organisme qu'il a élevé, infuse sa vie. Le Christ l'a doué d'une structure interne et d'une constitution extérieure et visible qui ne peuvent être altérées sans que l'Eglise perde automatiquement sa nature et son être même. Si on lève le voile déjà transparent de cette quasi-métaphore, un catholique sait très bien, ou doit le savoir, que, dans l'Eglise, il y a des éléments constitutifs qui lui sont essentiels et qui proviennent de l'autorité divine de Jésus-Christ.

Celui qui ose s'attaquer à quelqu'un de ces éléments immuables, ou bien ignore la portée de ses vaines tentatives ou, s'il la connaît, se place automatiquement en dehors de l'Eglise, qu'il ne prétend pas réformer, mais détruire.

Cependant, ce Corps du Christ, cette institution divine, l'Eglise, a été créé pour les hommes et destiné à remplir parmi les hommes sa mission

(*) Traduction de *la D. C.*
(1) *Ephes.* V, 25-27.
(2) Voir HUBER JEDIN, *Geschichte des Konzils von Trient.* and I : *Der Kampf um das Konzil.* Fribourg, 1949. euxième livre, p. 135 et s.

(3) *A. A. S.* (1943), t. XXXV, p. 225. Encyclique *Mystici Corporis.*
(4) *A. A. S.* (1950), t. XLII, p. 256. Allocution aux représentants de la presse catholique. Cf. *D. C.*, n° 1064 (12. 3. 1950), col. 327.
(5) *Ephes.* IV, 13.

de salut et de sainteté. Elle est plantée comme un arbre impérissable au bord des eaux inquiètes et passagères de l'histoire. En ce qui concerne son élément humain, comme œuvre des hommes et pour les hommes, elle dépend donc, en quelque sorte, de multiples façons, des vicissitudes et des contingences humaines, non seulement parce que, dans ses membres, les défauts et les péchés restent possibles, mais aussi parce que sa mission d'apostolat et de sanctification doit nécessairement s'accommoder aux circonstances des hommes et, pour autant, reste liée aux opportunités et aux fluctuations du moment. C'est-à-dire que dans l'Eglise il y a, comme en Jésus-Christ lui-même, du divin et de l'humain. Une mystérieuse incarnation du surnaturel dans l'activité changeante et contingente de la créature se vérifie en elle. Cette activité de l'homme, en ce qui n'a pas été déterminé expressément par Jésus-Christ, se cristallise dans des méthodes, des rites et toutes sortes d'institutions qui peuvent varier et se transformer, et même céder la place à des procédés nouveaux. Ainsi apparaît au long des siècles ce que quelques-uns appellent les « formes accidentelles » et ce que le P. Congar qualifie simplement d' « état de choses » ou de « réalités historiques relatives », qui, de soi, n'implique rien de substantiel dans l'Eglise (6).

Dans l'organisation et la discipline ecclésiastiques, dans les manifestations de la spiritualité, dans les méthodes pastorales et apostoliques, et même dans la pratique et les formes de la liturgie, dans la naissance et le développement des Instituts religieux et dans mille autres réalités historiques semblables, l'histoire nous enseigne jusqu'à quel point les caractéristiques du moment ont laissé leur empreinte. Et, dès lors, personne ne peut s'étonner qu'il y ait en tout cela beaucoup de choses changeantes, beaucoup de choses qui ne sont pas liées à la substance même de l'Eglise, mais qui sont le fruit de son adaptation multiforme et variable, propre à tout organisme. Je parle de l'adaptation au milieu où vit l'organisme comme de l'adaptation que réclament son accroissement continu et son développement, et les besoins continuels qui en découlent. Tout cela est si évident qu'on ne peut le nier si on y réfléchit sans passion. L'histoire, surabondamment, ne nous permet sur ce point aucune hésitation.

● ● ●

S'il en est ainsi, nous pouvons, en synthétisant, distinguer trois sortes d'éléments dans cette organisation de l'Eglise et dans les activités de son développement et de son expansion au dehors : 1° ceux qui sont divins et qui, d'une manière ou d'une autre, viennent de Jésus-Christ. Ces éléments sont immuables. Pourtant, même en eux se rencontre un perfectionnement progressif, une évolution que les théologiens appellent homogène pour montrer ainsi le sens non d'une transformation, mais d'une plénitude qui se réalise peu à peu. 2° Ceux qui sont humains et sont dus à la projection nécessaire de l'Eglise dans l'espace et le temps. 3° Ceux qui sont aussi humains, trop humains ! et qu'il faut attribuer aux imperfections et aux mauvaises tendances de la créature. Oui, l'Eglise, elle aussi, et, en elle, tous (brebis et pasteurs) sont exposés aux assauts des passions et aux tentations du Malin. Jésus-Christ, lui aussi, a consenti à passer par le crible de la tentation de Satan, sans pouvoir y succomber. Même saint Paul éprouvait en ses membres la loi de la concupiscence, qui s'oppose à la loi de la raison, et, plus encore, aux aspirations de l'esprit (7).

Pour plus de facilité, nous avons recours à cette espèce d'anatomie impitoyable de l'organisme [de] l'Eglise. Une dissection qui, bien que pureme[nt] conceptuelle, serait funeste si nous ne parvenio[ns] ensuite à recomposer en une synthèse harmonieu[se] la plénitude de la réalité du Corps du Christ, t[el] qu'il se présente dans ces circonstances très co[n]crètes de l'histoire. Il serait funeste — je le répè[te] — que, plongés en des idées abstraites et des co[n]cepts partiels ou éblouis sottement par des théori[es] subjectives, nous ne reconnaissions pas notre Mè[re] avec amour, parce que peut-être le soleil de [la] vie lui a ravi de son éclat comme à l'Epouse [du] Cantique des cantiques (8). « Il ne suffit pas, d[it] Pie XII, d'aimer ce Corps mystique en raison [de son] Chef divin et des célestes privilèges qui en font [la] gloire ; il faut l'aimer également d'une arde[ur] efficace, tel qu'il se manifeste dans notre cha[ir] mortelle, constitué comme il l'est d'élémen[ts] humains et débiles, même si parfois ceux-ci so[nt] indignes de la place qu'ils occupent dans ce Corp[s] vénérable » (9). Et, dans un autre discours, [il] demande « un inaltérable respect et un amour pr[o]fond envers l'ordre divin, c'est-à-dire, dans le ca[s] présent, envers l'Eglise telle qu'elle existe, no[n] seulement dans les desseins éternels, mais tel[le] qu'elle vit concrètement ici-bas dans l'espace [et] dans le temps, divine, oui, mais formée [de] membres et d'organes humains » (10). Nous devon[s] l'aimer et nous confier en elle, parce qu'elle po[s]sède en ses entrailles une vertu « vitalisante » qui est l'Esprit du Christ, Esprit de grâce et [de] vérité, qui procède du Père et du Fils et qu[i,] comme principe invisible et âme de l'Eglise, œuv[re] et agit en elle, et la remplit de lumière surnatu[]relle et de sainteté (11).

Tout cela nous aide à compléter notre vision [et] à obtenir un équilibre convenable dans l'appréci[a]tion des contrastes. Si le divin de l'Eglise nou[s] éblouit, que l'humain ne soit pas pour nous san[s] valeur ; et que l'humain ne nous décourage pa[s] et ne nous fasse pas perdre confiance, comme [si] en elle devait demeurer paralysées ou asphyxié[es] l'impulsion et la vitalité du divin.

La réforme des personnes.

Maintenant, nous pouvons nous engager dans le[s] réflexions que nous devons aborder et q[ui] paraissent si opportunes aujourd'hui. Il est do[nc] évident que l'humain existe dans l'Eglise et qu[e] vis-à-vis de cet humain, la réforme et la critiq[ue] dont nous venons de parler sont possibles. Réform[e] des individus — de quelques-uns, de beaucoup o[u] de tous, — réforme aussi des méthodes et des pro[]cédés, des formes et des institutions. La réform[e] des individus, il revient à chacun de la réalise[r] naturellement en soi-même, et il appartient à tou[s,] principalement à la hiérarchie et au clergé, [de] l'aider et de la stimuler dans les autres. Je n[e] parle pas seulement de la réforme des mœur[s] qui agit, dirions-nous, comme du dehors, et qu[i] est comme un vêtement extérieur. Je ne parle pa[s] seulement non plus, comme tant d'autres, [de] la moralisation de notre conduite, cela pourra[it] être seulement le fruit d'une certaine éthiqu[e] naturelle, compatible avec le pharisaïsme vide [et] orgueilleux. Je pense bien plus et tout d'abord [à] la réforme de toute la vie chrétienne, c'est-à-dir[e] à une pénétration de plus en plus profonde d[u] mystère de Jésus pour mieux le connaître et pou[r] le vivre plus intensément. Je pense à une donation plus sentie à la personne de Jésus et à l[a] vérité de l'Evangile.

---

(6) YVES M. CONGAR, *Vraie et fausse réforme dans l'Eglise*, Paris, 1950.
(7) *Rom.* VIII, 23 ; VIII, 5.

(8) *Cant.* I, 5.
(9) *A. A. S.* (1943), t. XXXV, p. 238. (*Mystici Corpor[is]*, Edit. Bonne Presse, p. 52.)
(10) *A. A. S.* (1950), t. XLII, p. 256. Discours aux repr[é]sentants de la presse catholique. Cf. *D. C.*, n° 10[] (12. 3. 1950), col. 327.
(11) *A. A. S.* (1943), t. XXXV, p. 219-220. (*Mystici Co[r]poris*, Edit. Bonne Presse, p. 30.)

[J]e pense à cette réforme qui consiste à intensi[fier] et à nous approprier pour en vivre, autant que [nou]s en avons le moyen, le mystère du Christ en [nou]s. C'est de là que jaillira ensuite, du dedans [vers] le dehors — comme il arrive dans tout mou[vem]ent vital, — la sainteté de la vie chrétienne. [Je] me demande si cette réforme est possible, jus[qu']à quel point elle l'est et quel degré elle peut [att]eindre chez les uns et les autres. En insistant [sur] l'opposition entre les voies de l'impérialisme [et] les voies de l'Eglise, le Saint-Père s'arrêtait pré[cis]ément à ce point que l'Eglise « progresse avant [tou]t en profondeur, puis en extension et en [éte]ndue. Elle cherche en premier lieu l'homme lui-[mê]me ; elle s'efforce de former l'homme, de [mo]deler et de perfectionner en lui la ressemblance [div]ine. Son travail s'accomplit au fond du cœur [de] chacun, mais il a sa répercussion sur toute la [du]rée de la vie, dans les champs de l'activité des [ind]ividus » (12). Quels que soient le but et le sens [des] grandes entreprises apostoliques de masse, [ent]reprises spectaculaires et éclatantes (dont nous [par]lerons plus loin), le travail silencieux et recueilli [est] indispensable, ce travail qui se fait dans les [pet]its cénacles, au confessionnal et dans la direc[tio]n spirituelle, dans les entretiens intimes, comme [cel]ui de Jésus et Nicodème en cette nuit de révéla[tio]n et de mystères.

[N]'y parviennent pas — à mon avis — ceux qui [con]sidèrent exclusivement les phénomènes exté[rie]urs : le nombre, les bannières, les insignes, les [pu]blications savantes des catholiques et les entre[pri]ses de tout genre. Il faut creuser spécialement [en] profondeur, bien en profondeur, pour découvrir [ju]squ'à quel point — aujourd'hui comme toujours [—] la parole de Jésus-Christ et la vertu de l'Evan[gil]e sont efficaces pour donner de la vie, réformer [et] transformer. La réforme des individus (dont [no]us nous occupons en ce moment) tend directe[me]nt à la réforme des cœurs et tente d'y insérer [trè]s profondément le ferment divin.

Avec ces procédés ou avec d'autres, avec des [mé]thodes anciennes ou modernes, ce dont il s'agit, [c'e]st d'atteindre le cœur, d' « éclairer les yeux [du] cœur — comme disait saint Paul — pour que [le] chrétien sache quelle est l'espérance de sa voca[tio]n et quelles sont les richesses de la gloire de [so]n héritage destinée aux saints » (13).

Une quelconque autre réforme, si elle existe, [se]ra superficielle et passagère, incapable de se [m]aintenir contre les convoitises de la passion et [les] séductions du monde. C'est même là, peut-être, [la] cause du découragement de beaucoup d'esprits [en]flammés d'un zèle impétueux. Ils travaillent et [se] fatiguent, débordant d'enthousiasme, et explorent [m]ille chemins. Or, ils voudraient des succès ful[m]inants et multiples, capables de transformer sur-[le]-champ l'aspect d'un peuple ou d'un secteur [so]cial. Et les choses n'arrivent pas comme ils [l'a]vaient rêvé. Est-ce que l'Evangile a perdu sa [va]leur ? Est-ce que nous ne savons pas le trans[m]ettre ? Est-ce que la terre n'est pas prête à rece[vo]ir la semence ? Ou est-ce que — comme dans [la] parabole — elle est étouffée par les préoccupa[ti]ons, les richesses et les délices de la vie ? (14) [O]u bien est-ce que — nous osons l'insinuer — [no]us nous hâtons et voulons précipiter des évolu[ti]ons qui (sauf exception) sont — comme toutes [le]s évolutions vitales — indéfectiblement lentes. [La] plante doit gagner en profondeur avant de se [dé]velopper et d'atteindre sa hauteur. Evolutions [en]core plus lentes et plus difficiles, car des virus [m]alins, comme en un organisme malade, ne cessent [de] travailler à détruire les forces vitales. Un fer[m]ent de Satan, contraire au ferment de l'Evangile, pénètre aussi la masse pour la corrompre. Et non seulement dans la société, mais aussi dans le cœur de chacun nous constatons qu'est sans arrêt jetée, ouvertement ou hypocritement, une semence à laquelle nous pouvons appliquer la parole de Jésus : « *Inimicus homo hoc fecit.* » (15)

Malgré tout, on ne doit pas pour cela rejeter des méthodes d'apostolat que certains qualifient de précipitées et de superficielles. Elles le sont réellement. Elles doivent l'être, même. Elles doivent être employées avec la même hâte qu'on apporte à secourir quelqu'un qui est dans un besoin extrême. Parce que, sans aucun doute, tout est nécessaire. Il est nécessaire de cultiver très lentement la semence évangélique qu'on a plantée et de la mettre en état de pousser des racines profondes et de produire bientôt, si possible, cent pour un. C'est-à-dire qu'il faut tâcher de faire que l'Evangile parvienne là où il peut arriver à sa floraison totale. Mais il est aussi nécessaire, et c'est urgent, de répondre au moins aux exigences minima de tous les cœurs. Que personne, autant que possible, ne défaille en chemin faute de pain ou, comme l'enfant prodigue, ne périsse de faim. Le lecteur m'aura sans doute compris. J'insiste sur l'idée qu'il faut mener simultanément et parallèlement une double action pastorale. Une action par laquelle on offre à tous au moins un minimum et une action par laquelle on pousse et on stimule vers le maximum.

La Providence de Dieu, en cela comme en tout, s'accommode normalement aux circonstances de la vie. Et ces circonstances, en partie, dépendent de notre choix volontaire et de notre liberté ; et, en partie, échappent à toute intervention de notre libre arbitre, le limitent et le conditionnent. Tous ne sont pas capables de tout, et il n'entre pas dans les plans de Dieu de donner à tous les mêmes grâces. Parfois, l'homme les repousse et compromet sa propre responsabilité dans ce refus. Mais, en d'autres cas, il n'y a même pas d'occasion de résistance de la part de la créature, parce qu'il n'y a pas eu d'offre de la part de Dieu. Je parle tout d'abord des grâces internes qui échappent à tout contrôle expérimental de ceux qui jugent de l'extérieur. Et je parle aussi et principalement de ces autres grâces extérieures liées aux circonstances et possibilités que présente la vie. Et, ceci supposé, je me hasarde à dire que, bien que l'Evangile s'adresse à tous et leur donne la possibilité de le suivre presque dans ses plus grandes exigences et ses offres les plus sublimes, cependant, en fait et en réalité, le plus grand nombre, c'est-à-dire les grandes masses (et nous ne donnons pas à ce mot un sens prolétarien), ne seront jamais à même que d'un minimum qui est indispensable pour se sauver. J'ajoute encore que cela est, en bonne part, indépendant du zèle plus ou moins grand des apôtres et des pasteurs, et des méthodes anciennes ou modernes d'apostolat. Cela ne prouve pas non plus, sinon en de rares occasions, une volonté dépravée ou une résistance obstinée de la part des individus. L'Eglise, avec sa pratique incomparable et son expérience de plusieurs siècles, sait à quoi s'en tenir sur ce point. Tandis qu'elle multiplie des efforts de salut et de sanctification, son cœur maternel s'émeut, comme celui du divin Maître, et elle ne s'irrite pas, ne s'impatiente pas, ne se décourage pas quoiqu'elle sache que peu seulement arrivent à se perdre dans les profondeurs du mystère de Jésus.

○ ○ ○

Celui qui a lu avec attention les pages qui précèdent n'a pas besoin que je lui dise combien il serait loin de mon intention d'en déduire des conséquences impropres. Rien ne pourrait justifier la négligence, la routine ou l'étroitesse de vue qui

(12) *A. A. S.* (1946), t. XXXVIII, p. 143. Cf. *D. C.*, [1]960 (17. 3. 1946), col. 172. Allocution du 20 février [19]46 aux nouveaux cardinaux.
(13) *Ephes.* I, 18.
(14) *Luc.* VIII, 14.

(15) *Matth.* XIII, 28.

font que la formation religieuse se réduit bien souvent à un enseignement rudimentaire et très déficient, à quelques pratiques de piété du bout des lèvres et à un moralisme forcé qui se limite à la crainte des châtiments sinon à de pures conventions sociales. Je dis que rien ne peut justifier qu'on borne à ses degrés les plus rudimentaires et imparfaits la formation religieuse, alors qu'on peut aller plus loin et conduire les âmes à la vivante intimité de l'Evangile. Mais ils ne sont pas non plus dans le vrai ceux qui voient des négligences et des insuffisances un peu partout et qui, aux tout petits — à qui saint Paul ne donnait que du lait, — voudraient donner la nourriture solide des adultes (16). Le Maître suprême lui-même, lorsqu'il était sur le point de partir, disait aux siens : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez pas les porter présentement. » (17) Sage conseil sur l'économie de la prédication évangélique. Il semble, néanmoins, que beaucoup de chrétiens exigeants n'arrivent pas à le comprendre, et ce sont justement ceux qui se prétendent très spirituels et très modernes.

L'opinion publique dans l'Église.

Restons-en là, bien que tout n'ait pas été dit, pour ce qui est de la réforme des personnes. Les personnes, celles d'en haut et celles d'en bas, sont directement et immédiatement l'élément humain de l'Eglise. Ce qui vient d'elles est également humain. Il est humain non seulement, comme nous le disions plus haut, en ses diverses imperfections et déficiences, mais aussi en ce qui est constitué en toute sagesse et pondération. Il est humain, et partant sujet aux conditions de tout ce qui est humain. Qui pourra s'étonner si un peu ou beaucoup de cet humain a besoin aujourd'hui d'une revision et d'une généreuse réforme ? Parce que aujourd'hui, en effet, on parle beaucoup et sur tous les tons de réformes nécessaires et on accumule les plaintes contre les institutions ecclésiastiques, comme inadéquates, et contre les méthodes et les procédés, comme inefficaces, parce qu'ils ne correspondent plus au ton et aux caractéristiques de notre temps.

Ce phénomène de la critique ouverte et publique contre la façon d'agir de l'Eglise et contre ses représentants dans leur ensemble est déjà presque universel. C'est un phénomène que nous voyons se répandre partout sans qu'il soit généralement réprouvé par la hiérarchie (18). Si nous laissons de côté pour le moment certaines formes sous lesquelles ce phénomène s'est présenté, nous pouvons licitement accepter et tenir pour bonne la libre discussion sur ce terrain des réalités historiques et accidentelles de l'Eglise. Cette discussion est préférable, malgré les dangers qu'elle peut comporter à la confiance naïve et à l'euphorie des rêves à l'eau de rose. Le P. de Lubac a raison quand il dit que ce serait une erreur d'empêcher toute expression publique des opinions personnelles (19). Sans aucun doute, ce serait une erreur même au-dedans de l'Eglise, dont l'institution ne s'appuie pas sur des bases démocratiques. L'Eglise est « un Corps vivant, dit le Saint-Père, et il manquerait quelque chose à sa vie si l'opinion publique lui faisait défaut ». Si, dans les choses soumises à la libre discussion, elle lui faisait défaut, « le blâme retomberait sur les pasteurs et sur les fidèles » (20). Nous pensons qu'il retomberait sur les pasteurs,

(16) *I Cor.* III, 2.
(17) *Joan.* XVI, 12.
(18) Cf. mon article « *Nuevo apostolado en Francia* », *Razon y Fe*, décembre 1949 p. 366 et s.
(19) « Nos tentations à l'égard de l'Eglise », *Revue de l'Action populaire*, août-octobre 1952, p. 483.
(20) *A. A. S.* (1950), t. XLII, p. 256. Allocution aux représentants de la presse catholique. Cf. *D. C.*, n° 1064, (12. 3. 1950), col. 327.

parce qu'ils ne l'auraient pas permise ou qu'ils n l'auraient pas encouragée. Et il retomberait s les fidèles parce que cela prouverait en eux absen et défaut d'intérêt, formation étroite et déficien ou timidité d'esprit. Comme on l'a vu, le Pa parle aussi des fidèles et il montre ainsi que discussion est désirable même en dehors d cénacles où se réunissent les pasteurs et la hi rarchie.

L'essentiel est qu'elle se fasse avec le respect la dépendance que les fils doivent à leurs paren et avec l'amour que les frères se doivent mutue lement. Pour que la recherche et la controver soient légitimes, il faut toujours sauvegarder c trois valeurs indéfectibles : la pureté dans la véri de notre foi, l'union de la charité entre les chr tiens et la soumission à l'autorité et à la disc pline de l'Eglise. Mais cela étant supposé, on n doit pas fermer les yeux aux problèmes.

Qui peut nier que, dans tous les ordres de chose surgissent des situations nouvelles et, en bon partie, inattendues et même imprévisibles ? Il sera naïf de dire que les solutions de toutes les que tions sont données une fois pour toutes et que voie à suivre en tous les conflits est déjà indiqué Dans la pratique de la morale et de la vie chr tienne, dans les méthodes pastorales et d'apostola même dans le champ plus délicat de la doctrir théologique et, encore plus, dans ce sable mouva des sciences humaines et des affaires temporell avec leurs zones d'interférence avec les matièr religieuses, en tout cela — je le répète — no nous trouvons en face de problèmes théoriques pratiques à l'égard desquels une revision et un réadaptation des positions traditionnelles pour raient être nécessaires. L'effort que consacrent l chrétiens instruits à les étudier, la recherche l'examen soigneux des nouveaux éléments et d exigences qui se posent, la discussion sereine d moyens et des solutions ; cette agitation, mêm publique, des esprits avides d'exceller et de perfectionner — qui peut en douter ? — mène à une plus exacte appréciation des circonstance à une vue plus complète de ce qui est encore valid de ce qui est simplement routinier, vieilli et ine ficace, et de ce que de nouvelles voies peuve apporter à l'action de l'Eglise.

C'est à la hiérarchie et à l'autorité ecclésia tique qu'il appartient, en définitive, de prendre l solutions adéquates. Mais l'étude et la discussi des problèmes incombent à tous ceux qui peuve faire bénéficier de leurs raisonnements, leur com pétence professionnelle et leur expérience. C'est qui arrive, par exemple, dans le champ de la thé logie, le plus délicat de tous. Evidemment, c'est Magistère vivant et authentique qui décide et q définit, mais ce sont les théologiens et les savan qui agitent les questions, les discutent avec un saine liberté et les préparent pour l'interventi opportune de l'Eglise enseignante. Cette liber d'exposition et de discussion en matières discu tables n'a jamais été entravée par l'autorité lég time ecclésiastique. Et elle ne pourrait l'être. Ca ce que le Pape enseigne lorsqu'il distingue ent peuple et masse s'applique avec raison à « peuple de Dieu », comme saint Pierre appel l'Eglise (21) : « Peuple et multitude amorph ou, comme on a coutume de dire, « masse », sor deux concepts différents. Le peuple vit et se me par sa vie propre ; la masse est, en elle-mêm inerte, et elle ne peut être mue que de l'extérieu Le peuple vit de la plénitude de la vie des homm qui le composent, dont chacun — à la place et d la manière qui lui sont propres — est une pe sonne consciente de ses propres responsabilités de ses propres convictions... L'exubérance vita d'un vrai peuple répand la vie, abondante et rich dans l'Etat et dans tous ses organes, leur infusan

(21) *I Petr.* II, 10.

:c une vigueur sans cesse renouvelée la con-
:ence des propres responsabilités, le sens vrai
l bien commun... Dans un peuple digne de ce
n, le citoyen a conscience de sa propre person-
ité, de ses devoirs et de ses droits, la conscience
sa propre liberté se joint au respect de la liberté
de la dignité des autres. » (22)
'insiste sur le fait que ces paroles s'appliquent
ssi à ce peuple de Dieu qui est l'Eglise et peuvent
référer à elle parce qu'en elle la constitution
rticulière que lui donna Jésus-Christ lui-même
vient pas détruire, mais dignifier et élever encore
s la nature et la valeur de la personne humaine.

○ ○ ○

l y en a qui ont peur, non sans raison, des
onvénients qui peuvent s'ensuivre de ces cri-
ues et de cette discussion publique. Qui serait
ez aveugle pour ne pas les voir ? Un climat de
contentement et un manque de confiance en
glise et sa hiérarchie peuvent facilement se créer
tout si la critique se porte sur le terrain du
rnalisme et des discussions des grandes masses
s formation. Précisément à cause de cela, faut-
insister sur la pondération, la mesure dans le
et sur l'objectivité avec lesquelles ces critiques
ivent être faites. Semer un certain mécontente-
ent et une certaine inquiétude dans l'air n'est pas
danger, mais plutôt un besoin, quand il s'agit
xciter à un plus grand effort et à un travail
ujours renouvelé d'épuration et de perfectionne-
ent. Cette inquiétude ne doit pas forcément pro-
quer la méfiance envers l'Eglise et ses pasteurs.
ut au contraire, si la critique se fait, c'est qu'on
confiance en la vitalité inépuisable de l'Eglise et
son sein toujours fécond d'où sont sortis les
lutions et les remèdes qui furent nécessaires à
aque heure de l'histoire et d'où jailliront encore
défectiblement les remèdes aux nécessités ac-
elles. On met sa confiance en la vigilance, en la
mpréhension et en la magnanimité des pasteurs :
ne leur dicte pas les règles de conduite, mais
leur expose les problèmes et on s'ouvre à eux
s initiatives et des solutions possibles. A eux
suite, avec un critère supérieur et l'assistance
l'Esprit, qui est l'âme de l'Eglise, de prendre,
and ils le jugeront opportun, les décisions con-
nables. Et, à vrai dire, l'autorité ecclésiastique
s'est jamais ouverte comme elle le fait aujour-
hui si généreusement aux initiatives et aux voix
i, d'en bas, s'élèvent vers elle.
Plus difficilement évitable et plus grave est le
nger que cette liberté d'opinion et d'expression
génère en esprit partisan et sectaire qui détruit
charité et l'union entre les catholiques (23). Il
t certain que les causes qui provoquent la scis-
on et la discorde sont complexes et nombreuses.
ais cette même discussion licite des problèmes
mmuns ne tendrait-elle pas à les agiter et à
s aggraver ? Car les différentes habitudes d'édu-
tion et de formation, la différence des milieux
vit chacun, les mystérieux atavismes hérédi-
ires, jusqu'au tempérament personnel et même
rdeur et le zèle de la polémique entraînent fré-
uemment à des positions irréductibles, à l'intran-
geance sur ses propres points de vue. Et, comme
nséquence, dit Mgr Feltin, « inquiétude ou décou-
gement chez les chrétiens engagés ; incertitude et
ésarroi chez nombre de fidèles ; chez quelques
itres, révolte ou crise, ouverte ou silencieuse » (24).
ême si nous ne voyons pas de nos propres yeux
danger, une voix si autorisée suffirait à nous
le faire admettre. Contre ce danger si sérieux et si évident, ce ne serait pas un bon procédé d'empêcher toute opinion personnelle et toute discussion ; mais il faut encourager la charité et l'humilité. Oui, encourager l'humilité avec laquelle on mesure ce qu'il y a de faillible dans ses propres opinions et on admet qu'il peut y avoir d'autres chemins différents des nôtres. L'union des catholiques doit naître de cette humilité et de la charité avec laquelle on accueille ceux qui pensent et agissent d'une autre manière. Elle ne doit pas s'imposer avec des jugements et des agissements uniformes. Elle doit jaillir, surtout, de ces principes supérieurs, en vertu desquels nous concourons tous à former la grande famille des fils de Dieu et le Corps mystique du Christ. Alors, les discussions, en ce qui est accidentel, seront pénétrées de mesure et ne seront pas un obstacle pour notre amour et notre union mutuels.

○ ○ ○

Cette liberté d'opinion et cet esprit critique comportent un autre risque, qui lui est uni comme un fils à sa mère. Un risque de toujours et, plût au ciel qu'il ne se répète pas aujourd'hui d'une façon trop aiguë. Risque qui a provoqué bien des fois le cri d'alarme lancé par les pasteurs au troupeau et, dernièrement, le sévère avertissement d'*Humani Generis*. Mais, malgré sa sévérité, le Pape insiste même là sur la licéité et la bienfaisance de la liberté de recherche et d'opinion, bien qu'elle doive s'accompagner de précautions nécessaires. Ce risque dont je parle, on l'a bien compris, c'est celui des déviations doctrinales ou des troubles dans la discipline ecclésiastique. Pour éviter tout à fait ce danger, il faudrait refuser absolument toute recherche personnelle et toute initiative, et tout jugement propre. Celui qui ne marche pas est à l'abri de tout faux pas. Mais est-ce un bien que de s'arrêter à des positions déjà connues et de se borner à être un simple répétiteur et copiste de ce qu'on a toujours dit et de ce qu'on a toujours fait ? C'est vrai que nous possédons des vérités absolues et qu'on ne peut y renoncer, mais il y a aussi devant nos yeux un champ infini à explorer. Dans l'ordre des réalisations concrètes, le monde évolue et se transforme sans cesse, et on ne doit pas s'arrêter à des méthodes primitives, pour la raison exclusive qu'on a toujours fait ainsi.

Il est naturel que si l'opinion personnelle s'exprime en des manifestations extérieures et en des exposés publics, le risque s'aggrave d'entraîner les autres dans les mêmes désorientations. Quel remède, sinon celui d'une soumission absolue, sans réserves et sans expédients, à l'autorité de ceux que Dieu a placés pour gouverner la Sainte Eglise ? Soumission qui, selon les occasions et les matières dont il s'agit, signifiera parfois la reddition empressée de notre intelligence et, d'autres fois au moins, le silence respectueux et la noble obéissance dans notre activité. Et quand cela sera nécessaire, également la rectification manifeste pour qu'aucun doute ne reste flottant dans l'air et, avec lui, la désorientation chez les autres.

○ ○ ○

D'autres dangers qu'on pourrait indiquer ne parviennent pas directement de la libre opinion et de la critique, mais plutôt d'une manifestation exorbitante et injuste de celles-ci, d'une façon intempérante et scandaleuse de les faire mettre en pratique. C'est comme si quelqu'un ne dénonçait, avec tous les haut-parleurs de la propagande, rien que des défauts, ou comme si on se plaçait, à la façon d'un censeur, au dehors, et non, à la façon d'un fils, amoureusement au dedans. Ce n'est pas alors la sainte liberté des enfants de Dieu qui parle. Cela ressemble plutôt à je ne sais quel esprit pharisaïque, inconscient peut-être, mais qui se croit

(22) *A. A. S.* (1945), t. XXXVII, p. 13-14. Discours en vigile de Noël de 1944. Cf. *D. C.*, n° 927 (7. 1. 1945), ol. 4-5.
(23) Pastorale de Mgr Feltin, archevêque de Paris, dans *D. C.*, n° 1118 (6. 4. 1952), col. 403, sur l'Unité de Eglise.
(24) *Ibid.*

lucide et illuminé, et qui, cependant, ne sait pas distinguer les valeurs. Il paye la dîme de la menthe, de l'anis et du cumin, et de quelque autre plante microscopique, et néglige la substance de la loi : le jugement droit, la miséricorde et la bonne foi (25).

Celui qui se lance à l'aventure et sans la précaution pondérée qu'on n'acquiert que par la préparation et l'expérience, se heurtera presque fatalement à tous ces dangers ou quelqu'un d'entre eux. Pour découvrir certaine classe d'abus ou de péché, on n'a pas besoin d'yeux de lynx. Mais pour envisager judicieusement certains problèmes, pour analyser des situations et proposer des innovations et des remèdes, il ne suffit pas, évidemment, de la bonne volonté de la jeunesse. Je dis cela à propos du fait que — surtout parmi nous — ce sont précisément les jeunes qui, le plus souvent, et avec le plus de hardiesse, se permettent de critiquer la situation religieuse dans leurs Congrès et leurs feuilles et revues d'étudiants, et proposent même, d'un air doctoral si propre à la jeunesse sans expérience, leurs inestimables opinions.

Il est clair que l'incompétence n'est pas un monopole de la jeunesse. Elle est aussi partagée par ceux qui ne disposent pas d'un fort capital de science ou d'expérience, et n'ont pas longuement réfléchi sur les problèmes qu'ils abordent. Et cela arrive — à mon avis — aux époques, comme la nôtre, de crise et de troubles universels. Alors, un climat suffocant de pessimisme se fait sentir. Le P. de Lubac l'a appelé « crise de neurasthénie collective » (26). Tout tombe dans les filets implacables de la critique et tout semble avoir besoin d'une réforme urgente. Et, dans ce débordement de reproches et de censures, dans la masse de ceux qui critiquent et qui font des projets, c'est à peine si une voix s'élève qui mérite d'être entendue.

Critique et réforme de la situation.

Ce n'est pas mon intention de traiter en particulier de chacune de ces critiques ni de chacun de ces projets qui sont aujourd'hui semés d'une main si généreuse. Mais je désirerais m'en tenir à quelques réflexions d'ordre général qui seront peut-être valables pour apprécier ces critiques et ces projets. On parle, par exemple, du besoin de réadaptation des méthodes et des formules d'action pour les accommoder aux circonstances de l'heure présente. On dit qu'il faut lancer par-dessus bord certains bagages désormais surannés, même dans le domaine intellectuel et jusque dans la liturgie de l'Eglise. Et autour de ce postulat, on fait tourner, comme en une ronde ridicule de vieux, une multitude de situations et de procédés qui choquent la mentalité et le caractère de l'homme moderne. Sûrement, il n'y a pas à nier l'exactitude de certaines de ces remarques ni ce qu'il y a de juste et de raisonnable dans ces demandes. Et cependant il ne serait pas sensé de se lancer sans discrétion en des réformes prématurées et universelles. L'archevêque coadjuteur de Vienne, Mgr Jachym, a qualifié en termes sévères de charlatanisme et de narcissisme stérile cette insistance à tourner autour de la situation actuelle, du *hic et nunc*, comme on dit aujourd'hui (27). Qui peut nier les exigences que comporte la situation de l'époque actuelle et les nouveautés ou modifications que les circonstances peuvent réclamer ? S'obstiner par entêtement et comme par principe à des procédés et des positions traditionnels conduirait, sans remède, à la routine, à la stagnation et, finalement, à la raideur et l'immobilité de la mort. Cela est évident.

Mais il est aussi évident que cette manie de regarder à la loupe le *hic et nunc* fait qu'on pe[rd] de vue les grandes perspectives de l'espace et [du] temps, et fait aussi qu'on oublie ce qu'il y a, da[ns] la nature de l'homme, de permanent et d'immuabl[e] en dépit de l'incessante variation des situatio[ns]. On ne prétendra pas que les institutions et l'actio[n] de l'Eglise se divertissent, comme des enfants, [à] voir tourner follement les carrousels de chaq[ue] foire. L'Eglise va plus lentement et ne dépend p[as] de la girouette ni de ses incessantes évolutions. A[u] cours de vingt siècles, elle a vu mille fois comme[nt] change, se déforme, se conforme et se réforme no[n] seulement l'aspect de chaque village, mais tou[te] la rondeur de la planète. Elle a vu que ce q[ui] était ancien redevenait nouveau, et que ce q[ui] était nouveau, avant même d'apparaître, était dé[jà] très vieux. Elle n'a donc pas les impatiences et l[es] hâtes des enfants qui crient lorsque gronde [la] tourmente. Elle sait aussi, comme je le disais plu[s] haut, qu'il y a un certain fond toujours identiq[ue] et certaines caractéristiques toujours les mêm[es] dans les hommes et les choses humaines, quell[es] que soient les péripéties du moment. Ces péripéti[es] peuvent imposer sur le moment leurs couleu[rs] voyantes, mais elles ne font pas que les homm[es] changent substantiellement.

Malgré tout, les réformes sont, sans discussio[n], nécessaires en beaucoup d'occasions, et alors il fa[ut] les entreprendre, et l'Eglise les entreprend. Ma[is] elle prépare soigneusement l'évolution et fait q[ue] la discussion publique et des ébauches répété[es] favorisent les innovations sans provoquer [de] trouble ni scandale. Une chose est certaine, comm[e] le lecteur intelligent le saisit, et elle touche à cet[te] question en son nerf le plus sensible : c'est q[ue] jamais on ne pourra faire des moyens une fin. [La] fin ne sera jamais telles ou telles institution[s], tels ou tels procédés ou recours. La fin, saint Pa[ul] l'indique sans confusion possible : « C'est q[ue] personne ne se glorifie dans les hommes, car to[ut] est à vous, et Paul, et Apollos, et Céphas, et [le] monde, et la vie, et la mort, et le présent, [et] l'avenir. Tout est à vous, mais vous, vous êtes [au] Christ et le Christ est à Dieu » (28).

Même dans ces choses accidentelles, même da[ns] ces réalités concrètes qu'on essaye parfois de mod[i]fier, l'œil superficiel et sans expérience ne va p[as] toujours jusqu'au fond de la question. Parce qu[e] bien qu'elles paraissent très accidentelles et co[n]crètes, il n'est pas rare qu'elles soient liées à u[ne] vérité dogmatique et qu'il soit difficile de les [en] séparer. Il en fut ainsi, par exemple, pour le cali[ce] des laïques au temps du Concile de Trente. C'e[st] ce qui arrive aussi aujourd'hui avec l'emploi de [la] langue vulgaire dans la liturgie ou avec la pratiq[ue] de ce qu'on appelle la *messe communautaire*.

o o o

Uni de très près à ce thème, il y en a un aut[re] de plus large envergure et de plus haute impo[r]tance. C'est comme une généralisation absolue d[u] même problème, dans lequel s'insère le préc[é]dent comme une pièce dans le tout. Je veux parl[er] de ce qu'on appelle l'adaptation générale du cath[o]licisme au monde moderne. Car il paraît évide[nt] qu'il existe un divorce total ou, comme on dit, u[n] fossé entre le monde et le christianisme. Et l'o[n] veut, à tout prix, combler ce fossé, ou, au moin[s], jeter des ponts pour que la circulation soit po[s]sible d'un bord à l'autre. Par *monde moderne*, no[us] entendons présentement les hommes et la civilis[a]tion d'aujourd'hui, qui est l'œuvre des homme[s]. « Dieu a envoyé son Fils au monde, dit sai[nt] Jean, afin que le monde soit sauvé » (29). Pa[r] suite, l'Eglise (qui est la continuation et la pr[o]longation du Christ) doit se rapprocher du mon[de] moderne si elle veut le sauver. Le monde

(25) *Matth.* XXIII, 23.
(26) Cf. *Revue de l'Action populaire,* août-octobre 1952, p. 485.
(27) « Problèmes d'apostolat ». *Documents.* Décembre 1952, p. 1186.
(28) *I Cor.* III, 21-23.
(29) *Joan.* XIII, 17.

lise — insistent-ils, — aujourd'hui, ne se rencontrent pas ; ils se trouvent sur deux plans distincts. Ou, si l'on veut, le monde a couru vertigineusement, follement, ses chemins ; et l'Eglise est restée derrière. Le contact mutuel n'existe plus. Et, en réalité, il est presque impossible qu'il existe, car Eglise et monde ont des concepts intellectuels et des langages différents. Tel est le problème. Dans toute sa gravité, dans son énorme complexité et ses ramifications très vastes, tel est le problème. En d'autres termes, on peut le formuler ainsi : aujourd'hui, l'Eglise est-elle actuelle, de manière qu'il soit possible de porter aux hommes le message de Jésus-Christ ? Et si elle ne l'est pas, ce manque d'actualité est-il irrémédiable et comme inhérent à sa nature même ? Jusqu'à quel point peut-elle devenir actuelle et comment peut-elle y parvenir ? Un problème de pareille dimension, qu'on me dise s'il peut être abandonné à des mains d'enfants, être traité à la légère autour d'une table ou dans quelque meeting de la rue.

Ici, quelques réflexions ne seront pas inutiles pour centrer le problème. Avant tout, je soupçonne que là aussi, comme en certaines médecines, quelques gouttes d'exactitude et d'objectivité se trouvent dissoutes dans un excipient disproportionné de rhétorique déclamatoire. Il faut écarter toute déclamation pour demeurer dans l'objectivité pure. Qu'il doive exister, jusqu'à un certain point, un divorce entre l'Evangile et le monde, cela paraît inévitable. Qu'on note qu'ici je dis Evangile. Et de là découle, comme une conséquence nécessaire, le divorce entre le monde et l'Eglise. Depuis les jours de Jésus : « Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï d'abord. » (30) « Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui était sien ; mais parce que vous n'êtes pas du monde et qu'en vous choisissant je vous ai retirés du monde, à cause de cela le monde vous hait. » (31) Depuis les jours de saint Paul : « Le monde est à jamais crucifié pour moi et moi pour le monde. » (32) Depuis les jours de saint Jean : « Ne vous étonnez pas, mes frères, si le monde vous hait. » (33) Depuis les jours de saint Jacques : « Ne savez-vous pas que l'amour du monde, c'est la haine de Dieu ? Celui-là donc qui veut être l'ami du monde se rend ennemi de Dieu. » (34) Je sais bien que le mot *monde* est un terme polyvalent dans le Nouveau Testament. Maintes fois, il signifie simplement l'ensemble des hommes sur la terre ; d'autres fois, le lieu de conflit entre le Christ et Satan, et, d'autres fois aussi, l'ensemble des forces qui s'opposent au règne de Jésus-Christ. Mais il arrive que ces forces agissent dans l'homme et qu'elles agissent également au dehors, normalement, au moyen de l'homme et par les œuvres de l'homme. L'homme est un être déchu et pécheur, qui est exposé au dehors aux instigations du Malin et au dedans, est soumis à la poussée de ses concupiscences désordonnées. Et, quand il n'est pas sanctifié et élevé par la grâce, il bâtit un monde avec des maximes et des lois qui s'opposent nécessairement à l'esprit de l'Evangile. Cette opposition, ce fossé est inévitable entre l'Evangile et le monde.

Il y a plus. Le monde, en tant que tel (même ce qui n'est pas l'œuvre du péché), est quelque chose qui se tient de ce côté-ci et qui cherche la félicité et la satisfaction de cette vie, sur le plan purement naturel et terrestre de l'existence. L'Evangile, par contre, vient dénoncer l'insuffisance du monde et nous dire que le chrétien ne peut s'en contenter. L'Evangile nous apporte un mystère que le monde et la sagesse du monde, par eux-mêmes, ne peuvent pas comprendre. C'est donc, pour le monde, une folie (35). Aussi ce fossé est inévitable et l'a toujours été. Il existait hier et il existe aujourd'hui quand on dit que l'Evangile est une trahison du monde. Il est clair que l'Eglise ne peut renoncer à son mystère et à son message pour s'attirer les sympathies d'un monde, c'est-à-dire d'une civilisation naturaliste et pécheresse. Elle ne peut renoncer à son mystère ni à la plus petite parcelle de celui-ci. Sur ce point, aucune sorte d'irénisme n'est possible. L'Eglise a-t-elle vieilli, est-elle rétrograde, inadaptée ? Ou bien, comme disait amèrement Mauriac, les hommes préfèrent-ils obéir à leur ventre ou à leur bas-ventre ? (36)

Mais avec ces réflexions irréfutables, on n'a pas encore du tout centré le problème moderne, quoiqu'on ne puisse en faire abstraction, si nous voulons avoir une compréhension complète de celui-ci. Ce problème d'aujourd'hui, je dis qu'il présente en outre des caractéristiques spéciales, particulièrement aiguës sur deux fronts différents : sur le front de la science et de la culture, et sur le front social. Il ne faut pas le dissimuler, la science et la culture moderne sont presque totalement construites en tournant le dos au Christ, c'est une culture en grande partie païenne. Quand je dis qu'elle tourne le dos au Christ, j'entends par là que le mystère de Jésus en est positivement exclu. Sa situation est ainsi plus alarmante que celle d'avant le christianisme, puisqu'alors le mystère n'avait pas encore été révélé. Si on considère bien les choses, ce n'est pas seulement un fossé, mais c'est authentiquement un divorce qui a éloigné de l'Eglise le monde savant. C'est ce qui nous préoccupe, de notre point de vue chrétien, non pas tant pour la science elle-même, mais pour les hommes qui la construisent et la soutiennent, et vivent d'elle et en elle. Les chrétiens ont-ils contribué à ce divorce ? Comme nous le verrons dans la suite, la mission de l'Eglise n'est pas une mission scientifique et spécifiquement culturelle. La science, les chrétiens doivent, à plus forte raison que les autres, la cultiver et propager, parce qu'ils ont une lumière nouvelle qui, indirectement, lance aussi ses rayons sur ces champs de l'intelligence. Ces hommes de science, qui sont, de surcroît, des fils de l'Eglise, sont ceux qui doivent former ce que nous pouvons désigner sous le nom de pensée chrétienne. Or, la pensée chrétienne n'est pas une synthèse, mais une harmonie entre les mystères divins que nous découvre la foi et les données ou éléments qui nous viennent de la raison humaine et du labeur expérimental. Il est vrai que les mystères et la Révélation sont immuables ; mais, par contre, les données de la raison et de l'expérience changent, augmentent et se transforment avec le temps. Par conséquent, l'harmonie doit être continuellement recréée. Si on peut apaiser promptement les simples fidèles en leur disant que la raison ne peut être en opposition avec la foi, il faut dire quelque chose de plus aux savants et il faut les convaincre que leurs acquisitions, lorsqu'elles sont certaines et assurées, ou ne touchent pas la foi ou s'accordent avec elle. Si dans ce travail les chrétiens sont restés en arrière, alors il faudra convenir qu'eux aussi sont complices, au moins négativement, du divorce moderne (37).

On peut dire quelque chose d'analogue pour le problème social. On en a tant parlé qu'il sera à peine nécessaire de dire quelques mots. Il y a un fossé entre l'Eglise et le monde ouvrier ; qui pourrait le nier ? Aujourd'hui, nous assistons à un effort extraordinaire et très original, sous divers aspects, pour le combler. « De fait, pour le monde ouvrier — dit l'abbé Michonneau qui le connaît

(30) *Joan.* XV, 18.
(31) *Joan.* XV, 19.
(32) *Galat.* VI, 14.
(33) *I Joan.* III, 13.
(34) *Jac.* IV, 4.

(35) *I Cor.* I, 23.
(36) *Esprit*, août-septembre 1946, p. 190.
(37) Cf. F. J. SCHIERSE, *Apologetik unzeitgemaes? Stimmen der Zeit*, juin 1952, p. 221 et s.

bien, — le christianisme représente un état de choses immuable. Il le croit lié à un régime social déterminé et qui ne peut varier, et constitué par un ensemble administratif et rituel... Le peuple a peur de l'influence des prêtres, parce qu'il croit que cette influence s'exerce au profit de certaines personnes et de certaines classes qui l'ont exploité. » (38) Comment l'ouvrier en est-il venu à cette conviction ? Quand, sur ce point et sur d'autres, on parle de l'Eglise, nous pouvons tomber dans une équivoque dangereuse. L'Eglise, ce n'est pas seulement Pierre et les pasteurs du troupeau, mais aussi les brebis et les agneaux. Ce n'est pas seulement le Magistère qui propose et explicite la doctrine selon les exigences des temps ; ce sont aussi les fidèles, le clergé et le peuple, qui écoutent et acceptent, et pratiquent. Donc, si on entend ainsi l'Eglise, dans sa totalité, a-t-elle toujours répondu et répond-elle encore à cette sorte de besoin ? Berdiaeff a-t-il raison quand il parle de la dignité du christianisme et de l'indignité des chrétiens ? Ce n'est pas maintenant l'occasion de voir si, de fait, le clergé et les pasteurs, en leur vie et dans leurs relations avec les classes puissantes, ont contribué à la situation présente du monde prolétaire. Mais, de toutes façons, le problème est là, dans toute sa gravité et avec ses exigences pressantes.

° ° °

Un tel problème, envisagé d'un autre point de vue, nous introduit dans un nouveau chapitre de reproches contre l'Eglise. Il faut l'examiner, et, par lui, nous terminerons notre exposé, déjà si long. On reproche à l'Eglise de se désintéresser des problèmes temporels qui agitent l'homme et la société. Quelqu'un a appelé les chrétiens « la Confrérie des absents ». Justement, on veut attribuer à cette absence, au moins en partie, l'orientation laïque prise par la société dans son ensemble et tant de ses institutions. Nous voyons aujourd'hui une large et vigoureuse réaction des chrétiens, dans toutes les manifestations et sur tous les terrains du temporel. Ils veulent faire acte de présence partout et s'évader de cet ostracisme où on les avait relégués ou bien où eux-mêmes s'étaient relégués volontairement. Pour légitimer leur effort, s'il était besoin de le légitimer, ils sont en train d'élever un édifice de doctrine.

Malgré tout, la question ne se borne pas à savoir si les catholiques, comme citoyens et comme hommes, ont le droit et le devoir d'intervenir dans les affaires de la *civitas*. La question est autre : c'est de savoir si la condition de catholiques leur impose, sur ce terrain, une responsabilité spéciale ; et, pour aller plus loin, si l'Eglise et les institutions religieuses, comme telles, ont également l'obligation et le droit d'intervenir dans ces questions (39). Evidemment, l'Eglise n'est en aucun sens une institution d'ordre temporel. Ce *Regnum Dei* ou *Regnum Caelorum*, avec lequel commença d'abord la prédication de saint Jean-Baptiste, puis celle du divin Maître (40), est un royaume surnaturel et eschatologique, dès lors opposé à *hoc saeculum*, c'est-à-dire aux réalités de ce monde. Il est entièrement consacré à l'au-delà, où il atteindra sa perfection consommée et son accomplissement. Sa fin est entièrement surnaturelle et ses moyens sont surnaturels, à ce point même qu'il conseille en beaucoup de cas et parfois exige le renoncement à tout le temporel et jusqu'au sacrifice même de la vie (41). Cette conception du royaume heurtait les idées couramment admises par une grande part c[...] messianisme juif, et choque, semble-t-il, certain[...] conceptions de quelques esprits modernes.

Cependant, ce royaume de Dieu doit être prépa[...] dans les cœurs. Ou, pour mieux dire, il faut pr[...] parer les cœurs pour qu'ils reçoivent le royaum[...] *Parate viam Domini* (42), il faut préparer les voi[...] du Seigneur ! Voilà une raison pour que l'Egli[...] intervienne de quelque manière, dans toutes l[...] activités qui préoccupent les enfants des homm[...] Il est certain que l'Eglise doit donner ou int[...] préter les lois de morale, de charité ou de justi[...] sur lesquelles doivent se régler toutes les actio[...] humaines. Il lui appartient de faire connaître c[...] lois non seulement en théorie, abstraitement, ma[...] aussi en descendant — quand elle le juge néce[...] saire — aux mille circonstances concrètes et pr[...] blèmes de la vie. Mais à part cette interventi[...] qui touche aux affaires temporelles, est-ce que [...] mission surnaturelle et la charge qu'elle a reç[...] du divin Maître exigent aussi que l'Eglise int[...] vienne directement, dans un sens préapostoliq[...] dans les constructions purement terrestres de [...] monde ? A ce sens préapostolique, auquel nous f[...] sons allusion, peut s'unir également un sens [...] pure charité et de miséricorde pour le procha[...] même dans les limites de cette vie terrestre. Leq[...] de ces deux sens justifie que l'Eglise, aujourd'h[...] — non seulement par l'intermédiaire des simp[...] fidèles, mais encore par l'intervention personne[...] des prêtres et des prélats, et des institutions re[...] gieuses, — s'occupe, aujourd'hui comme elle [...] toujours fait, non seulement de prêcher la char[...] ou la justice, ou les lois morales, mais aussi [...] propager, de diriger ou soutenir des œuvres, com[...] par exemple la construction de logements éco[...] miques, l'organisation d'Académies scientifiqu[...] ou l'installation d'observatoires ?

Et si l'on pense que ce n'est pas à l'Egli[...] comme telle, de s'occuper directement de ces p[...] blèmes temporels, il semble que le zèle et l'am[...] de leurs frères pousseront les catholiques à ent[...] prendre d'eux-mêmes un travail si considérab[...] Parce que les entreprises purement tempore[...] tâchent d'obtenir qu'un milieu déterminé devie[...] plus humain, plus juste et plus agréable, et ce[...] contenu dans certaines limites, contribue à libé[...] l'homme d'angoissantes préoccupations de la te[...] et écarte les obstacles qui pourraient l'empêc[...] de regarder plus haut. Je dis *dans certaines limi[...]* parce que, si on les dépasse, nous tomberons da[...] des obstacles plus graves encore. Avec le maté[...] lisme de la vie et la convoitise des plais[...] l'homme s'attachera davantage à la terre et [...] fermera hermétiquement au mystère de Jés[...] Christ. C'est-à-dire que les chrétiens (dans le[...] entreprises et activités temporelles) pourrai[...] poursuivre un double but : inférieur et supérie[...] L'inférieur est indépendant de son *Credo* et re[...] lié au sens naturel de l'existence. Je ne dis [...] qu'il soit absolument indépendant de son *Cre[...]* parce que la religion lui fermera indéfectiblem[...] certains chemins et lui indiquera le mo[...] d'avancer par d'autres. De plus, elle élèvera le s[...] naturel des choses à un plan supérieur. Mais il p[...] se proposer un autre but dans ses entrepr[...] humaines : celui de faire qu'elles servent de p[...] paration au sens spécifique de l'Evangile. C[...] cela seulement, ne fera pas le monde chrétien[...] faudra en outre, et même simultanément, dé[...] lopper un labeur strictement et purement apo[...] lique.

Le concours des chrétiens à une autre constru[...] tion légitime quelconque de la *civitas* peut asp[...] encore à un but plus élevé : celui de porter la p[...] sence du Christ partout, celui d'être, comme [...] saint Paul, « la bonne odeur du Christ pa[...] ceux qui se sauvent comme parmi ceux qui[...]

(38) *Esprit, loc. cit.*, p. 231.

(39) Cf. mon article « L'Association catholique de la jeunesse française », dans *Razon y Fe*, novembre 1950, p. 404 et s.

(40) *Matth.* III, 2 ; IV, 17.

(41) *Matth.* V, 19 ; VIII, 22 ; X, 27 ; XVI, 26, et les versets parallèles.

(42) *Marc.* I, 3.

perdent » (43) : c'est ce qu'une expression moderne qualifie d' « apostolat du témoignage ». C'est cela qui spécifie une conduite comme chrétienne, même en ses activités terrestres. Il est certain que le temporel a aussi une valeur en soi, même s'il n'a pas de rapports avec les fins temporelles et éternelles. Indépendamment de la foi, de l'Evangile, du salut, il est bon — disent-ils — et beau de bâtir une cité terrestre juste, harmonieuse et pacifique. Mais, même s'il en est ainsi, même en admettant que les facultés de l'homme puissent s'y occuper noblement, qu'est-ce que cela peut signifier pour le chrétien, comme tel, s'il ne le rapporte pas directement et positivement au mystère supérieur du Christ ?

C'est ainsi que l'Eglise, de toutes ces façons, peut accentuer sa présence dans les choses de ce monde : d'abord en le préparant à recevoir le message de l'Evangile ; puis en faisant que ce même message, moyennant les activités des chrétiens, transforme et transfigure la vie, en en écartant les ombres du péché qui l'attristent et en apaisant la force des passions qui la troublent.

Bien qu'il marche dans le monde, le chrétien vit essentiellement une vie tendue vers l'au-delà. « Pendant que nous habitons ce corps, nous sommes loin du Seigneur et hors de notre patrie. » (44) Le chrétien a toujours besoin d'une *fuga saeculi :* ou bien une fuite totale pour se plonger entièrement dans les choses divines, ou, tout au moins, une fuite par en haut, pour ne pas se laisser emprisonner dans les fers de la mortalité. Le chrétien, aussi intense que soit sa présence dans ce monde, je le dis sans ambages, sera toujours un absent.

○ ○ ○

Avec d'infinies précautions et en ouvrant à la compréhension toutes les portes de l'esprit, nous avons avancé parmi des thèmes si délicats, sans les épuiser, naturellement, en laissant de côté beaucoup d'autres. Si c'est à nous qu'incombe de réfléchir sur les problèmes, de les discuter et de montrer du doigt les différences et les réformes possibles, c'est à l'autorité divine de l'Eglise de prononcer sur ces problèmes le dernier mot.

(43) *II Cor.* II, 15.
(44) *II Cor.* V, 6.



Le Guide de l'Église d'Espagne

Au cours de leur conférence de 1950, les métropolitains espagnols ont approuvé le projet d'un Office général d'information et de statistique de l'Eglise d'Espagne. Une des premières tâches qui s'imposaient à cet Office, dont le directeur est le R. P. Jesus Iribarren, S. J., directeur également du grand hebdomadaire *Ecclesia*, était la publication d'un guide officiel de l'Eglise d'Espagne. Le besoin d'un tel guide se faisait particulièrement sentir depuis la disparition de *l'Annuario Subirana*, qui n'a pu survivre à la guerre civile et qui n'a été remplacé que d'une façon sporadique et incomplète par le *Guia de la Iglesia y de la Accion Catolica Espanola*, publié en 1934 par le Comité national d'Action catholique, et *l'Annuario religioso Espanol*, qui apparut en 1947, publié par un groupe de jeunes journalistes.

Le *Guide de l'Eglise d'Espagne* pour 1954, qui vient de paraître (1), est le premier d'une série que le R. P. Iribarren promet d'être annuelle avec l'aide du public, tant espagnol qu'étranger, aide qui lui sera certainement assurée, étant donné l'intérêt extrêmement pratique que présente cet imposant annuaire.

Il consacre d'abord 140 pages à la physionomie générale de l'Eglise catholique dans le monde et dans chaque pays en particulier. Les chiffres de *l'Annuario Pontificio*, repris ici, mais présentés en tableaux, donnent des renseignements fort intéressants ; c'est ainsi que le tableau donnant les chiffres de chaque diocèse de France permet de savoir, entre autres choses, qu'il y a chez nous 41 987 prêtres diocésains, 6 758 séminaristes, 6 431 religieux prêtres.

Mais, ce n'est pas là que réside l'intérêt de ce guide, et ce long préambule sur l'Eglise universelle n'est qu'une introduction qui permet de placer l'Eglise d'Espagne, qui est ensuite étudiée avec une minutie remarquable, dans son contexte au milieu du monde catholique.

Citons, parmi les plus intéressants, quelques-uns des chiffres et renseignements que l'on découvre en feuilletant l'annuaire :

L'Espagne compte 353 saints et bienheureux béatifiés ou canonisés par la Sainte Congrégation des Rites, dont une liste nous est donnée avec une courte notice sur chacun.

Une longue liste impressionnante qui s'étend sur 70 pages donne par diocèse les noms des prêtres, séminaristes et religieux qui sont tombés victimes de la guerre civile, au total : 12 évêques, 1 administrateur apostolique, 4 266 prêtres séculiers, 2 489 religieux, 283 religieuses et 249 séminaristes, en tout 7 300.

Le nombre des grands séminaristes, qui était de 2 857 en 1945, n'a cessé de croître depuis à une cadence impressionnante passant à 4 440 en 1946, 5 851 en 1947, 7 253 en 1949, pour atteindre le chiffre actuel de 8 406 (soit 1 pour 3 328 habitants, alors que les 6 758 séminaristes français ne représentent que 1 séminariste pour 6 362 habitants). En 1920, il y avait eu 595 ordinations de prêtres. Ce chiffre était descendu à 242 en 1946. Il n'a cessé de remonter depuis et, en 1953, il était de 1 015 (en France : 984).

Le nombre des prêtres diocésains n'a cessé de décroître entre les années 1920 et 1951, principalement au moment de la guerre civile, passant entre ces deux dates de 34 420 à 21 298. Depuis 1951, la remontée est constante : 21 633 en 1952, 21 907 en 1953 et 22 087 en 1954, soit 1 pour 1 302 habitants (en France, 1 pour 1 023 habitants).

Les religieux profès étaient 11 436 en 1925. A la suite de la guerre civile, ce chiffre est descendu à 9 632 en 1945. Il a constamment remonté depuis pour atteindre 17 205 en 1954 (11 659 en France).

La guerre civile a eu beaucoup moins d'influence chez les religieuses. Elles étaient 44 145 professes en 1925 ; en 1945, contrairement aux religieux et aux prêtres séculiers, leur nombre avait légèrement augmenté (48 904), depuis, l'augmentation a été surprenante : 58 925 en 1949, 63 267 en 1954 (97 632 en France).

Prêtres séculiers, religieux et religieuses représentent un total de 101 452 vocations, soit 1 pour 281 habitants (en France : 1 pour 286 habitants).

Le guide contient encore de précieux renseignements sur chaque diocèse : maisons religieuses et même instituts séculiers (*Opus Dei*) qui y sont établis, et, surtout, la très longue liste des paroisses, avec l'indication pour chacune de ses principales caractéristiques et, le cas échéant, des œuvres artistiques que l'on peut y admirer.

Il faudrait encore signaler les statistiques démographiques détaillées (mouvement de la population, naissances, décès, mariages, séparations, avortements, criminalités, suicides, etc.), et tous les autres renseignements de tous ordres qui font de ce guide un instrument de travail des plus appréciables.

(1) *Guia de la Iglesia en Espana Ano I,* 1954. Volume cartonné 20 × 28 cms, 950 pages. Prix : 3 000 francs. Publié par la *Oficina general de informacion y estadistica de la Iglesia en Espana,* Jorge Manrique 8 Madrid.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUILLET 1954

DIMANCHE 11. — A Aix-en-Provence, VII[e] Festival international de musique.

— Le prix de la Nouvelle (50 000 francs), destiné à récompenser le meilleur livre de nouvelles paru dans l'année, est attribué, au casino d'Evian, à M. Christian Murciaux, pour son livre : *Le douzième iman.*

— Clôture, à Paris, du Comité national du M. R. P., ouvert le 10 juillet. Ce parti entend se montrer vigilant à l'égard de la nouvelle politique internationale. Il met en garde contre l'éventuel rejet du traité de la C. E. D. et demande la fixation du débat sur ce traité avant le vote des projets financiers.

A L'ÉTRANGER. — A *Leipzig,* Congrès de l'Eglise évangélique d'Allemagne. 500 000 personnes assistent au service religieux en plein air. Des hommes politiques allemands de l'Est et de l'Ouest s'y rencontrent pour la première fois.

— A *Genève,* M. Mendès-France s'entretient avec M. Pham Van Dong, chef de la délégation du Viet-Minh.

— Au *Paraguay,* le général Alfred Stroessner, commandant en chef des forces armées, est élu président de la République.

— Inondations catastrophiques du Danube en *Autriche* et en *Bavière.* On compte 50 000 sans-abri, 15 morts et de nombreux disparus. Plus d'un millier d'hectares immergés. Le bassin du Haut-Danube est complètement ravagé.

— En *Indochine,* accord général sur les prisonniers de guerre, à la Conférence de Trung-Gia. Les ressortissants américains, philippins et ceux de la Chine nationaliste sont invités à quitter Hanoï. A 50 kilomètres de cette ville, violente attaque du Viet-Minh près de Hungyera.

— Contre-attentats en *Tunisie.* A El-Battan, région de Tebourba, les occupants d'une automobile mitraillent la terrasse d'un café maure. Deux Tunisiens tués. A Djemma, dans le Sahel, de la même façon, trois Tunisiens sont tués et quatre grièvement blessés.

LUNDI 12. — La Commission européenne des Droits de l'homme s'installe à Strasbourg. M. Paul Faber, du grand-duché du Luxembourg, est élu président. M. Faber, né en 1888, est un magistrat.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Londres,* à l'âge de 70 ans, du prince Wladimir Galitzine, chef de la colonie des Russes blancs résidant en Grande-Bretagne, ancien officier de la garde impériale russe.

— A *Genève,* entretien Mendès-France-Eden, au cours d'un déjeuner et nouvelle rencontre avec le délégué du Viet-Minh. Dans un message personnel au président du Conseil français, M. Foster Dulles fait savoir que son retour à la Conférence dépendra de l'évolution des débats.

— M. Francis Lacoste, résident général de France au *Maroc,* fait son entrée à Marrakech.

— Reprise, au *Caire,* des négociations anglo-égyptiennes sur l'évacuation du canal de Suez.

— Annonce de l'établissement d'un plan d'évacuation de la population civile française du Tonkin, qui peut être appliqué en vingt-quatre heures.

MARDI 13. — Ouverture, à Nancy, jusqu'au 15 juillet, sous la présidence de Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, du Congrès de l'alliance des maisons d'éducation chrétienne. 300 directeurs et professeurs d'établissements secondaires catholiques y prennent part.

— Arrivée de M. Foster Dulles à Paris, où il discutera de l'Indochine avec MM. Mendès-France et Eden.

— Le gouvernement interdit toute manifestation sur la voie publique le 14 juillet, jour de la fête nationale, en dehors des cérémonies patriotiques.

— Mort, à Bourges, à l'âge de 87 ans, de l'abbé Théophile Moreux, astronome et écrivain renommé, auteur d'une centaine d'ouvrages. Après avoir été professeur de mathématiques, il fut nommé directeur de l'Observatoire de Bourges — d'ailleurs bâti à ses frais — et occupa très longtemps ce poste. Depuis plusieurs années, il se trouvait immobilisé dans sa chambre, perclus de rhumatismes contractés en captivité. La Gestapo l'avait, en effet, interné à Fresnes en 1943, puis dans les prisons d'Orléans et de Bourges. L'abbé Moreux, membre de l'Académie des sciences pontificale était, depuis 1930, chevalier de la Légion d'honneur. Il collabora pendant de longues années à la page scientifique de *la Croix.* Il était le fondateur de *la Revue du ciel.* Il a publié 109 livres de science et de foi, parmi lesquels les quatre ouvrages édités par la Maison de la Bonne Presse : *Où sommes-nous ? Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ?* On peut citer encore de lui : *Etudes sur les halos lunaires, Le problème solaire, Introduction à la météorologie de l'avenir, « Res mirabilis », L'alchimie moderne, L'Atlantide a-t-elle existé ? Les confins de la science et de la foi, Les énigmes de la création, Pour comprendre Einstein,* etc. Scientifiquement, le plus haut titre de gloire de l'abbé Moreux est sa théorie sur la formation du système solaire exposée dans : *Origines et formation des mondes* et *Le ciel et l'univers.*

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Rome,* jusqu'au 18 juillet, sous la présidence du cardinal Pizzardo, du Congrès international des Associations mariales.

— Intense activité diplomatique à *Genève.* Nouvelle entrevue franco-chinoise dans la matinée. Premier contact des chefs des délégations du Viet-Nam et du Viet-Minh.

— La crue du Danube atteint *Budapest.* Le nombre des évacués s'élève à 70 000.

— Près de *Tunis,* le D[r] Abderhaman Mami, médecin du bey, et son cousin, M. Tahar Mami, sont grièvement blessés par des coups de feu tirés d'une automobile. Le second succombe aussitôt.

— Mort, à *Madrid,* à l'âge de 88 ans, de l'auteur dramatique espagnol Jacinto Benavente, qui, dans sa jeunesse, après avoir été étudiant en droit, fut directeur de cirque. Prix Nobel de littérature en 1922, Benavente est l'auteur d'un très grand nombre de pièces de théâtre (environ 300), dont les plus célèbres sont : *La mal aimée, La nuit de samedi, Roses de cuivre,* et son chef-d'œuvre : *Les intérêts créés* (1907). Il traduisit aussi et adapta des œuvres de Shakespeare, de Molière, de Dumas fils et d'autres auteurs étrangers à l'Espagne. Il se montra violent adversaire de la France pendant la guerre de 1914-1918.

— A *Berlin,* le tribunal suprême de la République démocratique allemande condamne à dix ans de réclusion le D[r] Karl Hamann, âgé de 51 ans, ancien ministre du Commerce et du Ravitaillement, ancien président du parti libéral-démocrate oriental. Il avait été destitué le 15 décembre 1952, pour « relations criminelles avec des agents impérialistes ».

MERCREDI 14. — 12 000 hommes participent, sur les Champs-Elysées, au défilé militaire de la fête nationale.

— M. Foster Dulles, venu s'entretenir à Paris avec MM. Mendès-France et Eden, annonce que Londres et Washington vont proposer à Paris le rétablissement immédiat de la souveraineté allemande, si la C. E. D. n'est pas ratifiée le 15 août.

— Conclusion de la Conférence des « Trois » à Paris. M. Bedell Smith retournera, le 15 juillet, à

Genève, pour représenter les Etats-Unis à la phase finale de la négociation indochinoise.

A L'ÉTRANGER. — Mort, à *Tunis*, du Dr Mami, médecin particulier du bey, grièvement blessé le 3 juillet par des coups de feu tirés d'une automobile.

— Les *Etats-Unis* reconnaissent le nouveau gouvernement du Guatemala.

JEUDI 15. — Ouverture, à Aix-en-Provence, jusqu'au 19 juillet, du XXIIIe Congrès des écrivains de province.

— M. André Le Troquer est élu président de la Maison des journalistes.

— Mort, à Paris, à l'âge de 58 ans, de l'ingénieur général de l'aéronautique Vernisse, commandeur de la Légion d'honneur. Il fut le créateur, en 1935, de l'arsenal aéronautique.

— Mort, à Paris, du ténor Lucien Muratore. Il était né à Marseille, le 29 août 1876. Au début de sa carrière, il joua la comédie, puis entra dans la classe de chant, au Conservatoire. Il chanta successivement à l'Opéra-Comique et à l'Opéra.

A L'ÉTRANGER. — La crue du Danube, encore inquiétante en Tchécoslovaquie, a fait 14 milliards de dégâts en *Autriche*.

— En *Tunisie*, dans la région de Kasserine, violents engagements entre soldats français et fellagha. Cinq militaires disparus, un tué.

— A *Genève*, entretiens Mendès-France-Molotov. Le problème des élections au Viet-Nam reste la grande difficulté.

— Mort, dans la région de *Zurich*, à l'âge de 82 ans, du Dr J.-E. Brandenberger, qui inventa, en 1908, à Thaon-les-Vosges, la cellophane. Il était officier de la Légion d'honneur.

VENDREDI 16. — Au ministère de l'Industrie et du Commerce, conférence sur les projets de redressement économique.

— M. Maurice Thorez, accompagné de Mme Jeannette Vermeersch, de ses trois fils, de M. Georges Cogniot, député, et de son médecin, le Dr Klotz, part pour Moscou.

— Ouvertes au début de ce mois, les négociations engagées en vue d'une convention collective de la métallurgie parisienne prennent fin. Trois syndicats ouvriers sur huit l'ont signée : la C. F. T. C., les autonomes et l'un des deux syndicats indépendants. La C. G. T. a demandé un délai d'une semaine et le second syndicat indépendant aussi.

— A Paris, XVIe Congrès de la Fédération des professeurs français à l'étranger, en vue de l'élaboration d'un projet de statut.

A L'ÉTRANGER. — Le Danube submerge la plaine de *Hongrie*, où l'évacuation se précipite.

— Les ministres des Finances des pays de l'O. E. C. E. s'entretiennent, à *Londres*, de la convertibilité des devises.

— A *Genève*, à quatre jours de l'échéance de la Conférence, l'U. R. S. S. raidit sa position.

— Ouverture, au Palais de Justice de *Bruxelles*, du IVe Congrès international des juges d'enfants. La France est représentée à ce Congrès par M. Cotxet de Andreis, président du tribunal pour enfants de la Seine et président de l'Association des juges d'enfants de France.

— L'administration française de *Mahé* est transférée aux pro-Indiens.

— Un médecin français, le Dr Bierent, directeur du dispensaire de *Sousse*, est grièvement blessé par un terroriste.

— M. Vladimir Semjonov, ambassadeur de l'Union soviétique en *Allemagne orientale*, est relevé de ses fonctions et remplacé par M. Georgy Poushkine.

— Double offensive française au nord et à l'ouest de *Hanoï*, dans le but d'alléger la pression du Viet-Minh sur la capitale du Tonkin. Nos troupes abandonnent le camp d'Erulin, à 70 kilomètres de Hanoï.

SAMEDI 17. — M. Bourguiba, en résidence surveillée à Groix, est transféré à Montargis.

— Mort, à Paris, de M. François de Roux, journaliste et critique radiophonique au *Figaro*. Il fut jadis l'un des créateurs du Courrier littéraire des « Treize » à *l'Intransigeant*. Son roman, *Jours sans gloire*, avait reçu le prix Théophraste-Renaudot.

A L'ÉTRANGER. — La crue du Danube menace *Budapest*. 50 000 Hongrois sont sans abri.

— A *Rome*, M. Amintore Fanfani est élu secrétaire général de la démocratie chrétienne par le Conseil national du parti. M. de Gasperi, à qui il succède, a été acclamé président du parti.

— MM. Mendès-France, Eden et Molotov confèrent à Genève avant de nouveaux entretiens avec les représentants chinois et vietminhs.

— Le général Cogny estime nécessaire l'évacuation des femmes et des enfants de *Hanoï*. Le camp d'Erulin est réoccupé.

— Le professeur Theodor Heuss, président de la *République fédérale allemande*, est réélu par le collège électoral fédéral. Il obtient 871 voix sur 987 votes.

DIMANCHE 18. — *La Croix* annonce la mort, à l'âge de 82 ans, à Saint-Mathurin-sur-Loire, du capitaine de frégate Edouard Hubert, qui, depuis de nombreuses années, donnait à ce quotidien, sous la signature XXX, des chroniques maritimes appréciées.

— Mort subite, au Vésinet, à l'âge de 60 ans, de l'écrivain J.-N. Faure-Biguet. Il avait débuté par la publication d'un recueil de poèmes : *L'âme lointaine*, que préfaça Maurice Barrès. Suivirent un ouvrage sur Gobineau, un volume d'essais : *Passage de l'oiseau ;* plusieurs romans, dont : *La colonne de nuées*, qui décrit l'exode de 1940. Depuis la dernière guerre, il s'était consacré, sous le pseudonyme de Jacques Decrest, à une série de romans policiers : *Les enquêtes de M. Gilles*, qui connurent un certain succès, notamment *L'oiseau-poignard*, qui témoigne de qualités d'analyse et d'écriture.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, M. Bedell Smith annonce que si un accord honorable intervient, les Etats-Unis s'engageront à le respecter par une déclaration unilatérale.

— Une cérémonie solennelle à *Saint-Pierre de Rome* clôt le Congrès international des Enfants de Marie, auquel assistaient 6 000 participants de ce Congrès, venus de 33 pays.

LUNDI 19. — Ouverture, à la Faculté de médecine de Paris, des assises françaises de gynécologie. Les délégués de 20 pays y confrontent, avec leurs collègues français, les progrès récents réalisés dans les techniques de traitement des prolapsus.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture à *Monte-Carlo*, jusqu'au 24 juillet, du Ve Congrès des avocats et juristes internationaux.

— Ouverture, à *Londres*, jusqu'au 23 juillet, du IIIe Congrès de gérontologie. 50 pays sont représentés par près de 600 spécialistes.

— Tout le nord-ouest de la *Hongrie* est sous les eaux.

— Manifestation, à *Hanoï*, pour protester contre le « partage » du Viet-Nam.

— Annonce de la mort, à *Hove* (*Sussex*), à l'âge de 86 ans, de lady Abinger, veuve du sixième lord Abinger. Lady Abinger, alors Mme Steinheil, fut, au cours d'un procès fameux, en 1908, accusée de la mort de son mari, Adolphe Steinheil, artiste peintre, et de sa mère, Mme Edouard Japy, et obtint son acquittement.

MARDI 20. — Le Parlement reprend ses travaux.

— Ouverture, à Rennes, sous la présidence du

cardinal Roques, de la XLI[e] Semaine sociale, dont le sujet est : « Crise du pouvoir et crise du civisme ».

— Le roi du Laos arrive à Marseille.

— MM. Tahar ben Ammar, président de la Chambre tunisienne d'agriculture et ancien président de la section tunisienne du Grand Conseil de Tunisie, et Aziz Djellouli, ancien caïd, sont reçus à Paris par M. Christian Fouchet, ministre des Affaires tunisiennes et marocaines.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, entrevue décisive Eden-Mendès-France-Molotov. Annonce de la conclusion d'un accord pour un « cessez-le-feu » en Indochine.

— A *Londres*, sir Thomas Dugdale, ministre de l'Agriculture, offre sa démission à sir Winston Churchill, qui l'a aussitôt soumise à la reine.

— A *Berlin-Ouest*, ouverture du Congrès social-démocrate.

MERCREDI 21. — Voyage officiel de M. et Mme René Coty en Hollande où ils sont, jusqu'au 24 juillet, les hôtes de la reine Juliana et du prince Bernhard, des Pays-Bas. Le président de la République arrive à Amsterdam, par avion, dans la matinée.

— Violent incendie à l'abbaye de Saint-Wandrille, près de Caudebec-en-Caux (Seine-Inférieure). Le R. P. Dom Crespel, âgé de 40 ans, trouve la mort, en essayant de combattre le sinistre. Les dégâts, qui atteignent un bâtiment dans lequel les moines fabriquaient des produits d'entretien, se chiffrent par plusieurs millions.

— Le cardinal Feltin, accompagné de Mgr Touzet, part pour Saint-Jacques-de-Compostelle où vont se dérouler, du 23 au 25 juillet, des solennités en l'honneur de l'Année sainte de Saint-Jacques. M. Bernard Lafay, président du Conseil municipal, et M. Jacques Féron, syndic, y représentent la Ville de Paris.

— Annonce de la mort, dans sa propriété, près de Bordeaux, au Taillan (Gironde), où il s'était retiré, du compositeur Roger Ducasse. Né en 1873, il fit ses études au Conservatoire de Paris, dans la classe de Gabriel Fauré. Il fut nommé inspecteur général de l'enseignement du chant dans les écoles de la Ville de Paris. Parmi ses œuvres il faut retenir, avec son opéra-comique *Cantegril*, représenté salle Favart, en 1931, ses deux *Quatuors*, son *Orphée*, sa *Suite française* pour piano, et sa *Marche française*.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève*, signature, dans la nuit du 20 au 21 juillet, du « Cessez-le-feu » pour le Viet-Nam et le Laos. La même décision intervient au début de l'après-midi du 21 pour le Cambodge. La séance plénière mettant fin à la Conférence a lieu à 15 heures, après quatre-vingt-sept jours de travaux ardus.

— On signale de *Genève* que, considérant qu'il a échoué dans sa tâche, M. Tran Van Do, ministre des Affaires étrangères vietnamien, a remis sa démission à son gouvernement. Il a demandé à occuper d'autres fonctions « au service de son pays ».

— En *Tunisie*, des fellagha attaquent Monastir, dans le Sahel. Un receveur des postes français et un Tunisien sont tués. Plusieurs blessés.

JEUDI 22. — M. Mendès-France, retour de Genève, a regagné Paris. Conseil de cabinet sur les accords de Genève. Déclaration de M. Mendès-France à l'Assemblée nationale. Le débat, interrompu dans la nuit, reprend dans l'après-midi du 23 juillet.

— Clôture, à Poitiers, du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

— *La Croix* annonce la mort, survenue à Angers, après une longue et pénible maladie, de Mgr Pasquier, recteur de l'Université catholique de l'Ouest. Mgr Joseph Pasquier, né à Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire), le 17 septembre 1886, avait commencé ses études de latin près de son oncle, curé de La Poitevinière, en 1898. Il entra au Petit Séminaire de Beaupréau, en 1899, puis au Grand Séminaire d'Angers, en octobre 1904. Il reçut l'ordination sacerdotale le 29 juin 1910. Licencié ès sciences mathématiques, il fut nommé professeur à l'externat Saint-Maurille en 1913, puis chargé de cours à la Faculté libre des sciences d'Angers en 1919. Il acquit le grade de docteur ès sciences mathématiques le 23 novembre 1932, avec une thèse intitulée : « Recherches sur les équations $s = f(x, y, z, p, q)$ intégrables par la méthode de Darboux. » Nommé directeur diocésain de l'enseignement libre en 1935, il devint pro-recteur de l'Université catholique de l'Ouest le 14 novembre 1944, recteur et protonotaire apostolique par le Saint-Siège en 1945.

A L'ÉTRANGER. — Le président de la République, René Coty, est accueilli à La Haye.

— Le gouvernement de l'*Allemagne occidentale* annonce que le D[r] Otto John, chef des services de renseignements d'Allemagne de l'Ouest, a disparu de Berlin dans la nuit du 20 juillet. Il aurait été enlevé et conduit en zone Est.

19 sept. 1954. — N° 1182. — Nouvelle série : N° 269

SOMMAIRE

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8[e]. *Le directeur :* A. MICHELIN.